



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION

SEM Les Sables d'Olonne Développement

Tel : +33 (0)2 51 96 88 88

2 Allée Titouan Lamazou/ Parc Actilonne
85340 Olonne sur Mer

2018

www.lsodeveloppement.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
METHODOLOGIE	3
DIAGNOSTIC	3
1. UN SWOT QUI A PERMIS DE DEGAGER LES GRANDES TENDANCES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES PREMIERS ENJEUX DU TERRITOIRE	3
a) <i>Présentation du SWOT et du diagnostic Foncier</i>	<i>3</i>
b) <i>Les premières préconisations et les positionnements attendus du territoire par les entreprises</i>	<i>3</i>
2. DES RECURRENCES FORTES DANS LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	6
a) <i>Tourisme</i>	<i>6</i>
b) <i>Commerce</i>	<i>14</i>
c) <i>Emploi.....</i>	<i>19</i>
d) <i>Démographie</i>	<i>33</i>
e) <i>Foncier à vocation économique</i>	<i>40</i>
f) <i>Habitat</i>	<i>49</i>
3. DEUX NOUVEAUX OUTILS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES POUR REDYNAMISER LES POLITIQUES LOCALES ET S'OUVRIR D'AVANTAGE A L'EXOGENE	57
a) <i>Les Sables d'Olonne Développement</i>	<i>57</i>
b) <i>Destination Les Sables d'Olonne</i>	<i>58</i>
SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2018-2022.....	59
1. LES FONDAMENTAUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SABLAIS A ENGAGER	59
a) <i>Créer une offre foncière diversifiée.....</i>	<i>59</i>
b) <i>Accompagner la création et soutenir l'investissement immobilier à vocation économique</i>	<i>70</i>
c) <i>Doter le territoire des outils favorisant la montée en compétence des entreprises et des salariés</i>	<i>74</i>
d) <i>Définir la compétence commerciale de la Communauté d'Agglomération.....</i>	<i>78</i>
e) <i>Fédérer les acteurs économiques du territoire autour de la SEM.....</i>	<i>79</i>
2. LES ACTIONS ET LES ORIENTATIONS PLUS INNOVANTES QUI POSITIONNENT LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME	80
a) <i>La création d'un Cluster nautique avec pour tête de pont régionale Les Sables d'Olonne.....</i>	<i>80</i>
b) <i>Une filière numérique autour du concept Numérimet et de la croissance bleue</i>	<i>86</i>
3. UN PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUES DE LA SEM AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES	87
a) <i>Une action économique portée par les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques du territoire</i>	<i>87</i>
b) <i>Une politique foncière à vocation économique diversifiée ouverte sur l'exogène</i>	<i>87</i>
c) <i>La création d'immobilier d'entreprises à vocation artisanale</i>	<i>87</i>
d) <i>Une montée en compétence des entreprises et des salariés</i>	<i>88</i>
e) <i>Un territoire de création et d'innovation</i>	<i>88</i>
f) <i>Une agglomération économiquement identifiée sous la marque des Sables d'Olonne</i>	<i>89</i>
CONCLUSION	89

PREAMBULE

Le présent schéma de développement économique entend définir les grands axes stratégiques et orientations innovantes du développement économique des Sables d'Olonne Agglomération. C'est dans la continuité des démarches engagées au début de l'année 2017. Il s'appuie sur un diagnostic foncier, un SWOT et des préconisations à court et moyen terme. Le présent schéma entend arrêter, après une dernière phase de consultation, un plan d'actions porté par la SEM Les Sables d'Olonne Développement sur une période de 2018 à 2021 tout en s'ouvrant sur des perspectives à moyen terme.

Ce schéma répond à quatre grands objectifs :

- Fédérer les acteurs économiques du territoire autour d'un diagnostic, d'un plan d'actions partagé et d'un outil pro-actif la SEM Les Sables d'Olonne Développement
- Prioriser les enjeux et actions économiques et rendre lisible par tous, la stratégie du territoire
- Soutenir la création et l'innovation autour de la croissance bleue et du numérique
- Promouvoir l'économie du territoire

Un tel schéma s'appuie sur une méthodologie qui se scinde en plusieurs phases :

- Un diagnostic économique partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et présenté dans les différentes instances décisionnelles du territoire
- Un plan de préconisations proposé par la SEM et validé par les entreprises du territoire permettant les orientations à court terme de l'économie de l'agglomération
- Des orientations stratégiques qui traduisent les fondamentaux d'une politique économique territoriale structurée et qui s'ouvre sur des choix plus volontaristes en matière d'innovation liés au numérique et à la croissance bleue
- Un plan d'actions opérationnelles pour asseoir l'action de la SEM et rendre lisible l'action économique du territoire

Le présent schéma, même s'il entend ancrer la politique économique des Sables d'Olonne Agglomération sur le moyen terme, devra faire l'objet d'une évaluation annuelle afin de corriger ou modifier certaines actions. Le principe, qui a présidé à l'élaboration de ce schéma, est de rendre la stratégie économique de l'agglomération toujours plus efficiente et encore plus proche des attentes du monde économique.

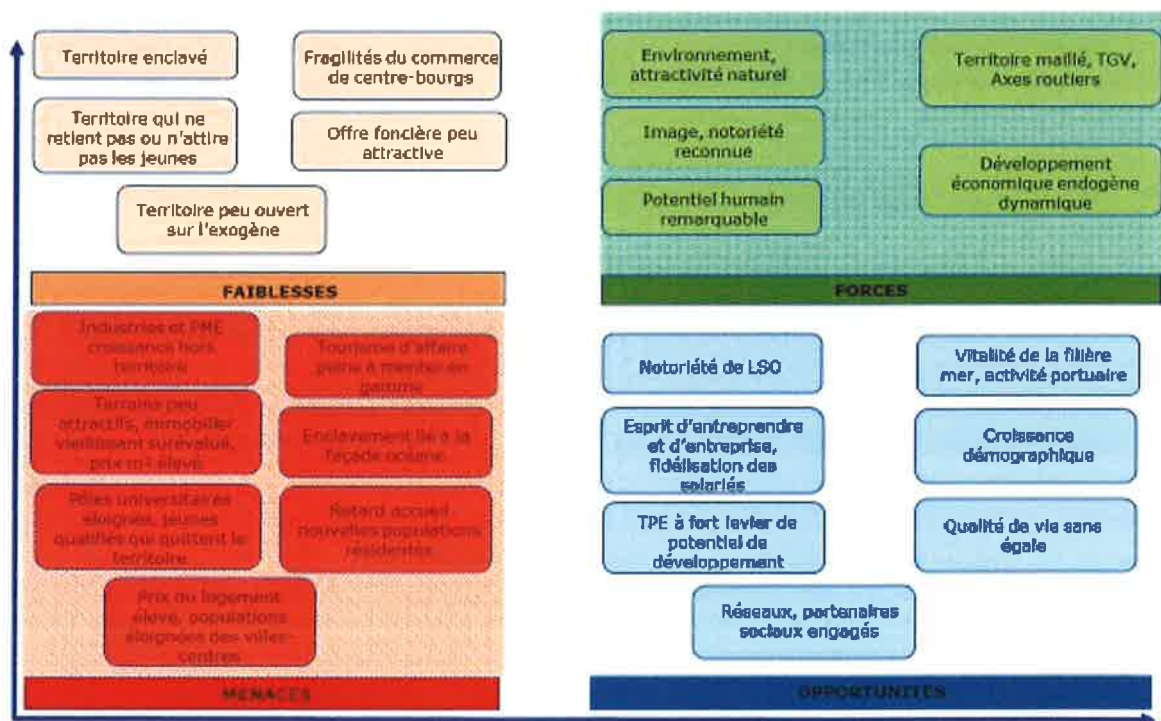
METHODOLOGIE

DIAGNOSTIC

1. UN SWOT QUI A PERMIS DE DEGAGER LES GRANDES TENDANCES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES PREMIERS ENJEUX DU TERRITOIRE

a) PRESENTATION DU SWOT ET DU DIAGNOSTIC FONCIER

Schéma de Synthèse



b) LES PREMIERES PRECONISATIONS ET LES POSITIONNEMENTS ATTENDUS DU TERRITOIRE PAR LES ENTREPRISES

- AXE 1 – Renforcer l’ancrage territorial des entreprises
 - 1.1 Mise en place d’une politique foncière et immobilière attractive
 - ≧ Création d’une offre diversifiée : ZAC Vannerie et Saint Mathurin, désenclavement des Plesses via le renforcement de l’attractivité du Parc d’activités LSO Sud et d’une liaison routière directe sur l’échangeur du Bouillon.
 - ≧ Requalification des ZAC historiques avec mise en place d’une signalétique et d’une charte paysagère.

- ⊗ Création de nouvelles parcelles à vocation tertiaire (notamment en entrée de ville le long de la RD 160).
 - ⊗ Accompagner l'extension mesurée des zones artisanales.
 - 1.2 Renforcer l'ancrage territorial des entreprises
 - ⊗ Favoriser le maillage territorial et soutenir les réseaux d'entreprises
 - Salon endogène
 - Petits déjeuners avec conférencier
 - Echanges d'expériences
 - ⊗ Accompagner et soutenir l'expansion de leurs activités (Soutien au Groupement d'employeurs...)
 - ⊗ Maintenir et développer un écosystème autour de l'entreprise
 - Crèches
 - Restauration d'entreprises
 - Accompagnement des nouveaux salariés (a minima guide d'accueil)
 - ⊗ Faire de la SEM LSO Développement un guichet unique pour les entreprises et l'ensemble des porteurs de projet
- AXE 2 – Soutenir la création et l'innovation
 - 2.1 Soutenir et accroître les outils favorisant la création et l'innovation
- ⊗ Soutenir la création au sein des outils pépinière, Centre Numérimier, et Village Nautique
 - ⊗ Créer un Incubateur et/ou une Couveuse au sein du lycée Tabarly
 - ⊗ Créer des bâtiments, bureaux relais et ateliers relais pour assurer le développement et la pérennisation des activités innovantes ou nouvellement créées sur le territoire.
- 2.2 Favoriser l'innovation autour de la croissance bleue
- ⊗ Création d'un triptyque favorisant le lien créatif entre le Centre Numérimier, le lycée Tabarly et le Port (y compris Village Nautique)
 - ⊗ Accompagner la création d'un Campus des métiers de la Mer au lycée Tabarly
 - ⊗ Accompagner le pôle course comme un outil de développement et de recherche autour de la course au large
 - ⊗ Créer un plateau technique pour favoriser la R&D des entreprises de la filière mer
 - ⊗ Créer un FAB-LAB
- AXE 3 – Développer la formation et les outils d'Enseignement Supérieur
- ⊗ Accompagner la labellisation du campus des métiers de la mer
 - ⊗ Développer sur le territoire des formations professionnelles qualifiantes à l'appui des OPCA et du GRETA
 - ⊗ Créer de nouveaux pôles de formation (ex : Antenne ECAL pour la GMD Grand Ouest, Ecole Ducasse, Antenne ECG, Formation des Gardes Côtes...)
 - ⊗ Associer de grands pôles universitaires au développement du territoire

- AXE 4 – Accompagner la mutation ou le développement des filières du territoire
 - ≧ Créer un « office de Commerce » pour accompagner le Commerce sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération
 - ≧ Accompagner en partenariat avec la CCI et le CD 85 la filière portuaire
 - ≧ Revitaliser et conforter la filière nautisme autour du port de plaisance et du nautisme en général (partenariat SAEMSO)
 - ≧ Créer un pôle dynamique autour du numérique et de l'image pour développer la filière sur le territoire de l'agglomération

- AXE 5 – Créer une communication ouverte sur le territoire comme sur l'exogène
 - 5.1. Mettre en place une communication ouverte sur les entreprises du territoire
 - ≧ Conforter l'image des Sables, ville événementielle, ville dynamique
 - ≧ Créer un RDV annuel facilitant le maillage des entreprises
 - ≧ Mettre en synergie l'action de la SEM et d'EDO pour créer des RDV de proximité au service des entreprises du territoire (Petits déjeuners, tables rondes, « PLATO », Formations...)
 - ≧ Mise en place d'une Newsletter complémentaire entre EDO et SEM LSO Développement
 - ≧ Assurer au territoire une couverture presse dynamique autour des entreprises et des actions mises en œuvre par EDO et la SEM LSO Développement
 - ≧ Créer des passerelles, du liant entre les sites EDO, SEM et SPL

 - 5.2. Ouvrir le territoire sur l'exogène
 - ≧ Recourir au service d'un cabinet spécialisé pour faire venir en exogène des entreprises
 - ≧ Assurer des présences sur des salons clés pour faire connaître et reconnaître le territoire (Nautic, SIMI, Salons des Entrepreneurs...)
 - ≧ Développer les jumelages économiques et les partenariats pour ouvrir l'économie du territoire sur l'international
 - ≧ Communiquer autour des grands RDV des pôles courses et de l'agglomération et permettre aux entreprises d'avoir des espaces VIP
 - ≧ Développer le tourisme d'affaires
 - ≧ Faire de chaque chef d'entreprise du territoire un ambassadeur du territoire (créer une mallette type)

2. DES RECURRENCES FORTES DANS LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

a) TOURISME

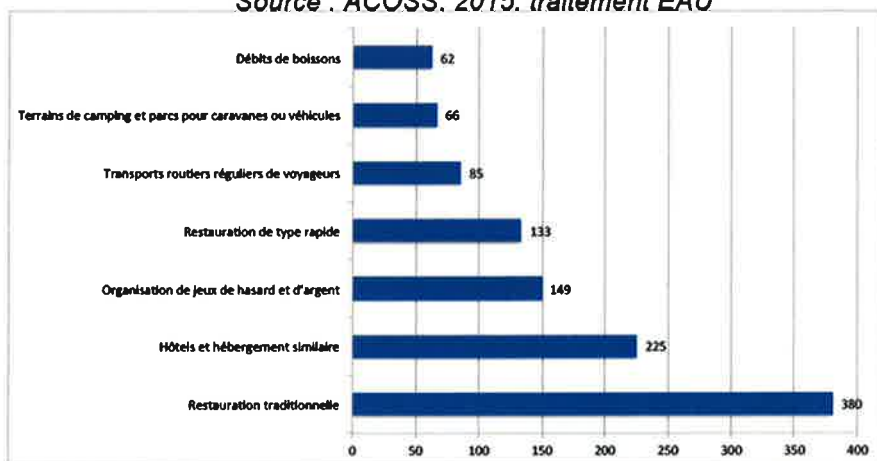
Les emplois et entreprises

L'activité balnéaire et touristique apparaît comme la locomotive de l'économie locale. Les 1 316 emplois touristiques se localisent principalement dans la commune des Sables-d'Olonne (64% des salariés touristiques de l'Agglomération, soit 843 emplois).

7 activités touristiques emploient chacune plus de 50 salariés. Avec 380 salariés, les activités de restauration ainsi que celles des hôtels et hébergement similaire (225 salariés) sont celles qui regroupent le plus d'emplois du secteur.

Les principales activités de tourisme en terme d'effectifs salariés en 2015 au sein du SCoT

Source : ACOSS. 2015. traitement EAU

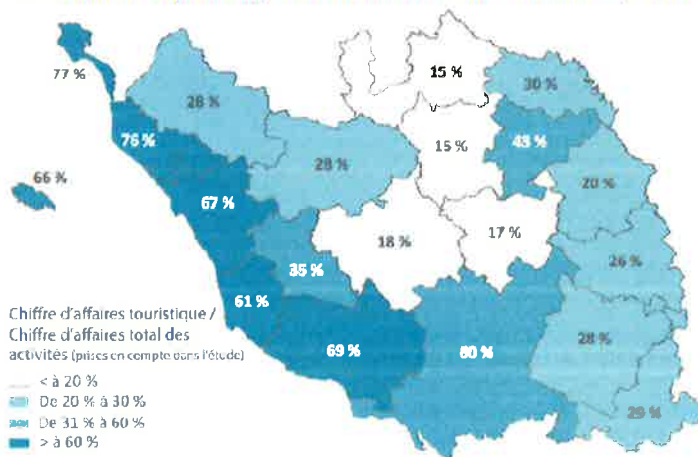


Chiffre d'affaires du tourisme par EPCI

Source : Vendée Expansion, étude sur le tourisme en Vendée, 2016

Près de 66% de l'activité économique touristique de Vendée est réalisée au sein des intercommunalités du littoral.

Au sein du SCoT, 61% du chiffre d'affaires total des activités relève du tourisme.



Le Chiffre d'affaire de l'ensemble des activités touristiques des Sables d'Olonne Agglomération s'élève à 361 043 K€, dont 35% pour les GMS alimentaires.

Selon l'étude réalisée par les services de Vendée Expansion en 2016, en collaboration avec les pôles et offices de tourisme locaux, le territoire du SCOt recense **près de 2 884 emplois touristiques permanents et plus de 800 emplois saisonniers.**

La capacité d'accueil du territoire est de 29 270 lits, dont près de la moitié résulte de l'hôtellerie de plein air.

D'autres territoires du littoral vendéen disposent d'une capacité d'accueil nettement supérieure : 63 359 lits au sein de la CC du Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie plus au nord, ou 38 822 lits au sein de la CC du Talmondais et du Pays du Moutierois plus au sud.

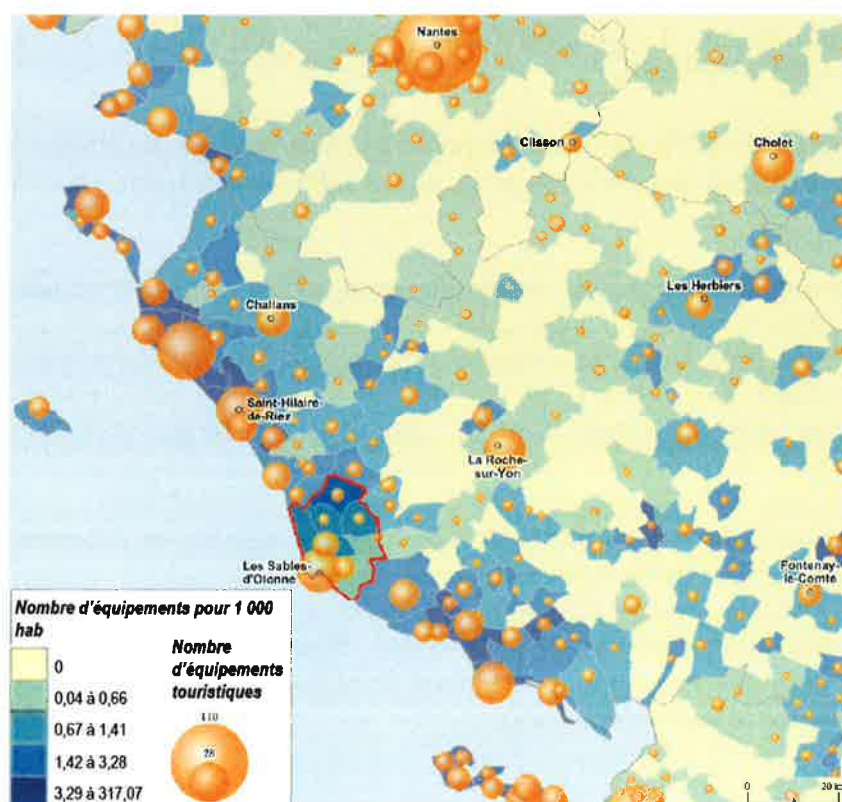
Les équipements touristiques

Le territoire dispose d'une offre en équipements touristiques principalement concentrée au sein de ses trois communes littorales (Sables-d'Olonne, Olonne-sur-Mer et Château-d'Olonne).

Plus d'une vingtaine d'hôtels sont comptabilisés sur le territoire, pour la majorité localisée aux Sables d'Olonne, à laquelle **la vingtaine de campings** vient compléter l'offre touristique du territoire (dont une dizaine sur la commune d'Olonne-sur-Mer).

Répartition des équipements touristiques et densité d'équipements pour 1 000 habitants en 2016

Source : INSEE, traitement EAU



Les équipements touristiques en 2016 dans le SCoT et les territoires de comparaison

Source : INSEE, 2016, traitement EAU

Territoires	Agence de voyage	Hôtel homologué	Camping homologué	Information Touristique
Sables d'Olonne Agglomération	11	23	23	6
Château-d'Olonne	2	0	6	1
L'île-d'Olonne	0	0	1	1
Les Sables-d'Olonne	7	22	2	3
Olonne-sur-Mer	2	0	10	0
Saint-Mathurin	0	0	1	1
Sainte-Foy	0	0	1	0
Vairé	0	1	2	0
CA de la Roche-Sur-Yon	17	16	6	4
CC de Vie et Boulogne	1	2	3	4
CC du Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	6	16	74	4
CC du Pays du Moutierrois	0	1	10	6
CC du Talmondaise	1	6	39	8
CC du Pays des Achards	0	2	10	2
Vendée	67	191	339	77

Entre 2015 et 2016, le contexte national lié aux risques d'attentats a influé sur le nombre de nuitées estivales qui a fortement régressé au sein de nombreux départements du littoral normand, breton et vendéen :

- o -0,3% en Loire-Atlantique ;
- o -6,3% dans le Finistère ;
- o -6,1% dans la Manche ;
- o -3,7% dans le Calvados.
- o -1,8% dans la Charente-Maritime ;
- o **-4,5% en Vendée.**

L'offre hôtelière au sein de l'Agglomération repose principalement sur des établissements de type 2 ou 3 étoiles (78% de l'ensemble des chambres). Seuls 2 établissements sont classés 4 étoiles et aucun en 5 étoiles.

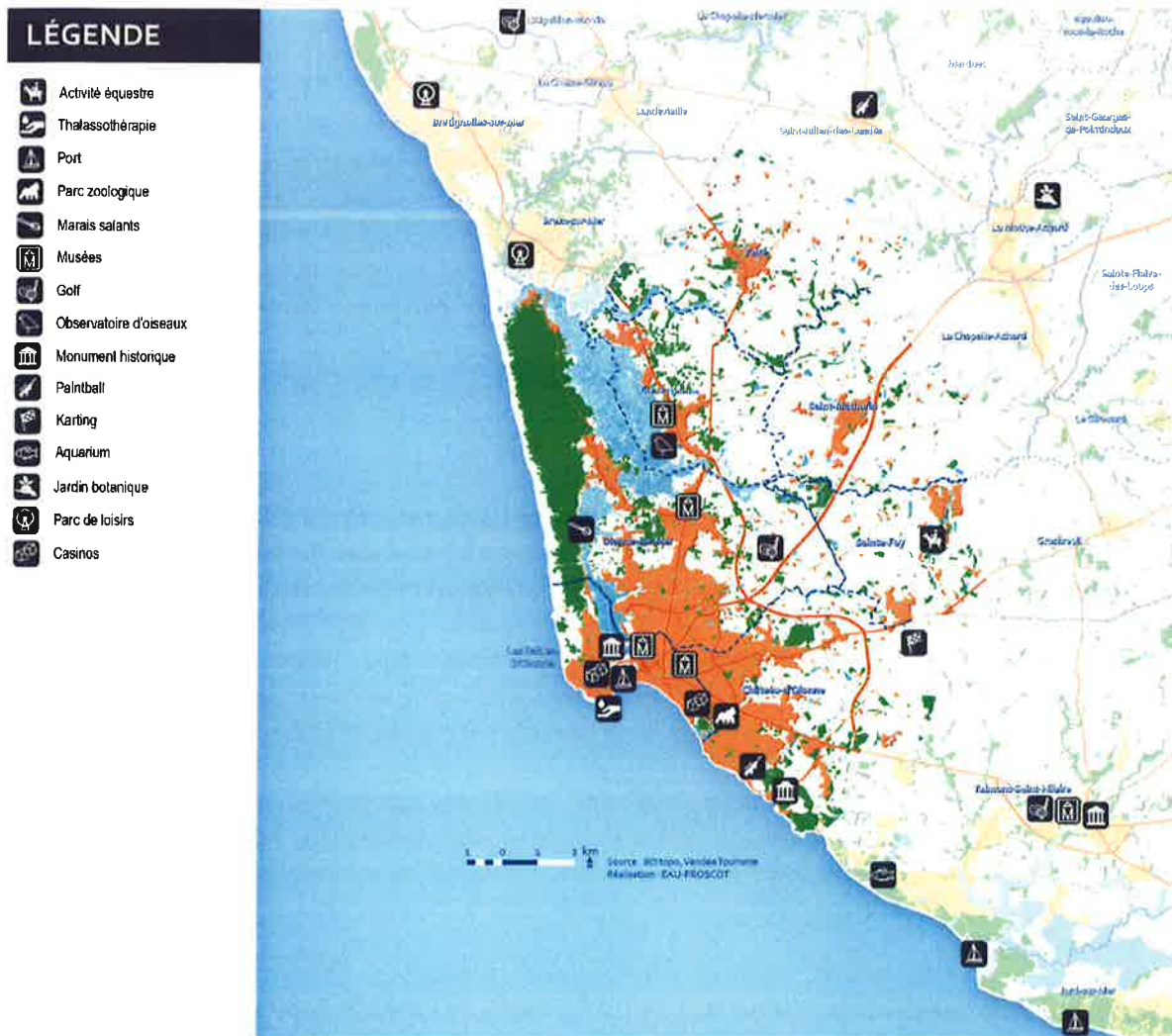
Au travers de sa vingtaine de camping, le territoire propose une capacité d'accueil de près de 4 900 emplacements, capacité nettement inférieure à celle enregistrée au sein de la CC du Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie avec près de 80 campings mettant à disposition plus de 14 000 emplacements.

L'offre d'hébergements en camping au sein de l'Agglomération est principalement orientée sur des emplacements au sein d'établissements de type 4 ou 5 étoiles (78% de l'ensemble des emplacements).

Le territoire balnéaire des Sables d'Olonne Agglomération dispose de potentialités touristiques riches et variées proposant de multiples expériences à vivre.

En complémentarité des activités littorales « classiques », l'arrière-pays propose de nombreuses richesses naturelles (forêt domaniale, marais salants, observatoire des oiseaux,...) conjuguées au développement des activités équestres, par l'intermédiaire duquel émergent de nouvelles possibilités propices à l'émergence d'un tourisme « vert ».

Les principaux attracteurs touristiques au sein du SCoT et dans son environnement proche
 Source : Vendée Tourisme, traitement EAU



Les activités touristiques

Le zoo des Sables-d’Olonne

Le parc zoologique des Sables-d’Olonne de 4 hectares est le deuxième site touristique de Vendée, derrière le Puy du Fou.

Afin d’assurer son rôle de préservation, le zoo développe la reproduction des animaux. Parmi ses 55 espèces, et 360 animaux 46 naissances ont vu le jour en 2015-2016.

Précurseur dans le monde des zoos de par sa démarche éco-responsable, le zoo a obtenu la norme environnementale ISO 14001.

Les casinos

Deux casinos localisés aux Sables d’Olonne :

- o Le casino des Atlantes, ex-délégation du groupe Barrière, délégation depuis février 2016 de la société normande Vikings.
- o Le casino JOA Les Pins.

La thalassothérapie

Le territoire bénéficie de l'un des deux centres de thalassothérapie de Vendée, avec l'établissement Côte Ouest et Relais Thalasso, situé face à l'océan, offrant une vue d'exception sur la baie des Sables d'Olonne.

Le pôle équestre Vendéen à Sainte-Foy

L'équitation est un thème sur lequel la commune de Sainte-Foy a souhaité axer la valorisation de son territoire. Outre le fait que la Vendée est le 2ème département d'élevage, l'équitation est un thème porteur puisqu'il s'agit du 3ème sport comptant le plus de licenciés à l'échelle nationale. Ce nouvel équipement permet l'essor d'une offre touristique nouvelle au sein du rétro littoral et devrait s'accompagner d'un parc de résidences de loisirs composés de plusieurs dizaines de chalets.

Les manifestations touristiques et sportives

- Le Vendée Globe et les autres courses nautiques

La course du Vendée Globe contribue grandement à la renommée nationale et internationale des Sables-d'Olonne et de son environnement proche. Chaque année lors du Vendée Globe, l'activité économique locale bénéficie des retombées de cette manifestation (+40% selon les professionnels du tourisme).

La SAEM Vendée, société organisatrice de l'événement a investi 12,3 millions d'euros pour l'édition 2016, les retombées économiques attendues localement étant de 10 euros pour 1 euro investi. Durant les trois semaines entre l'ouverture du village et le départ de la course, près de 2 millions de personnes sont attendues aux Sables-d'Olonne.

Outre cette manifestation d'envergure internationale, la ville des Sables-d'Olonne accueille également d'autres manifestations nautiques de premier plan : Les Sables/Les Açores/Les Sables, Les Sables/Horta/Les Sables, La Solo Maître Coq ou encore le Tour de France à la Voile, Golden Globe Race.

Les flux touristiques

La capacité d'hébergement touristique du territoire, mobilisée l'été à près de 100% de son potentiel, détermine des flux extrêmement importants de population, à caractère saisonnier.

Cette fréquentation, qui s'ajoute à la population permanente (plus de 50 000 habitants), **amène le niveau instantané de population en milieu de période estivale à des niveaux supérieurs à 100 000 personnes**, excursionnistes non compris (*les excursionnistes sont les visiteurs qui ne sont pas hébergés sur le territoire, qui y viennent à la journée sans y passer la nuit*).

Ces variations extrêmes rendent très difficiles en l'état les raisonnements économiques ou opérationnels, faute de pouvoir ramener ces flux à ce qu'ils représentent en équivalents-habitants à l'année.

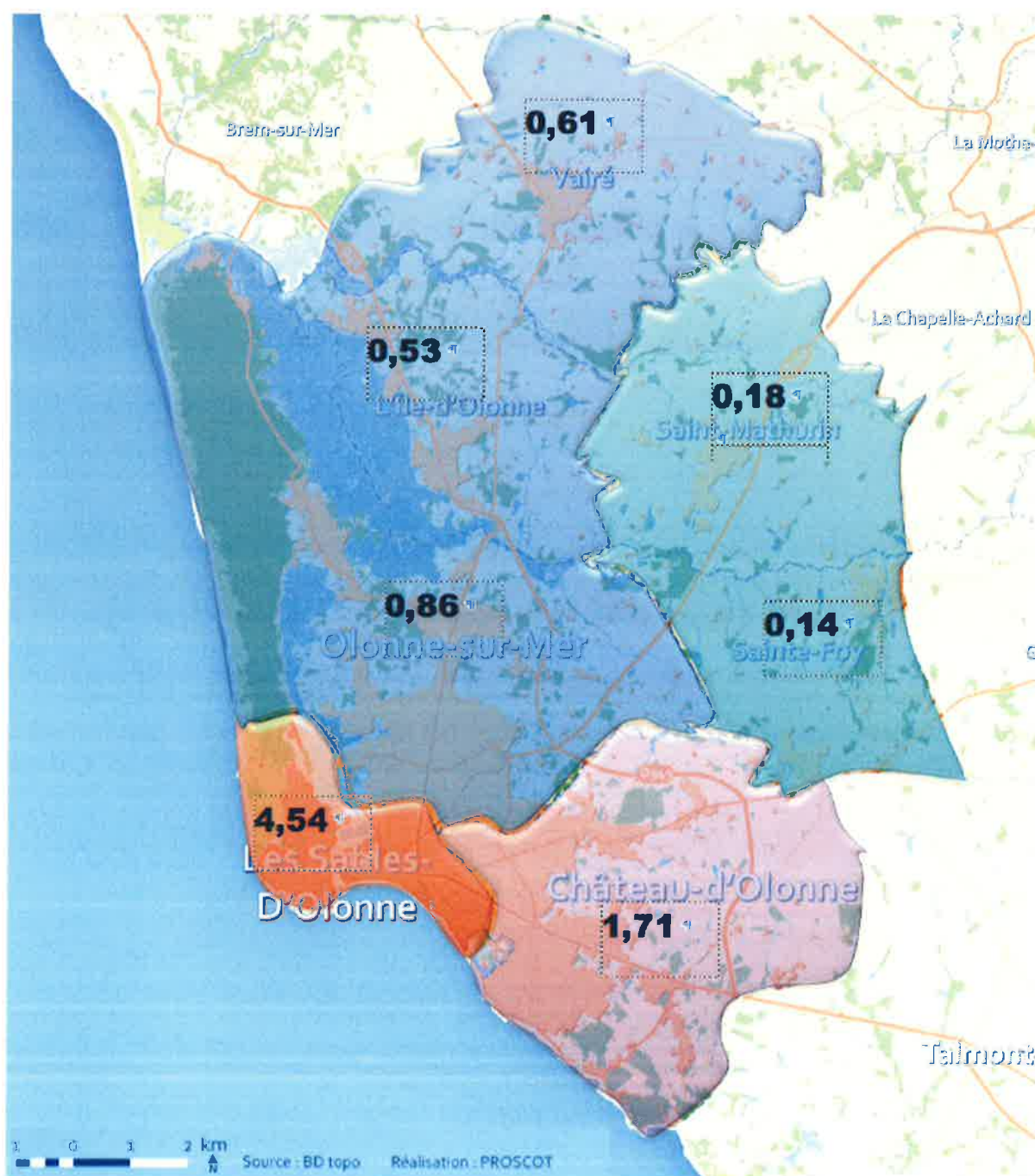
En effet, le niveau d'équipements ou de services à la population est bien à apprécier par rapport au total des populations amenées à résider sur le territoire, que ce soit de façon très concentrée sur une période ramassée, au cours de l'été, ou que ce soit de manière plus répartie tout au long de l'année.

Le territoire peut héberger (et héberge effectivement en haute saison) 150 000 personnes en même temps, ce qui fournit un point de comparaison pour l'ensemble des analyses concernant les équipements et les infrastructures (routes, cycle de l'eau, énergie, équipements publics et services à la population) qui doivent, même pour une période limitée, répondre à ce maximum de façon satisfaisante.

Il résulte de cette analyse que la **population présente en moyenne sur le territoire de l'Agglomération est environ 1,33 fois la population permanente décomptée officiellement au titre des recensements**, avec des variations très significatives par commune, selon l'intensité de leur insertion dans l'économie touristique (mais avec un niveau qui dépend largement de la saisonnalité très forte dans les campings). L'effet multiplicateur (rapport entre la population touristique maximale hébergée et la population permanente) est extrêmement variable, entre, d'un côté, les Sables d'Olonne et Château d'Olonne sur le littoral, et, de l'autre côté, les communes non littorales.

Carte des coefficients multiplicateurs (population touristique/population permanente – 2016 – par commune)

Source : Vendée Expansion, RP INSEE, année 2016 ; traitement : EAU



La clientèle touristique des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer

En 2014, Vendée Expansion et les offices touristiques locaux ont mené une étude sur la clientèle touristique des communes des Sables-d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer, fondée sur une enquête réalisée auprès de 5 957 touristes. Les principaux éléments de cette étude sont synthétisés ci-dessous :

Etude de la clientèle touristique des Sables-d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer en 2014

Source : Vendée Expansion, traitement EAU

	Le tourisme aux Sables-d'Olonne en 10 points	Le tourisme à Olonne-sur-Mer en 10 points
1	Un profil de clientèle familiale et excursionniste 2,6 personnes par famille	Un profil familial, jeune et actif 4,1 personnes par famille
2	Une clientèle consommatrice localement + balades (82 %) + plage (55 %) + producteurs locaux (30 %) + balades à vélo (25 %) + shopping (19 %) + restaurants (17 %)	Une clientèle consommatrice de loisirs «nature» et de services locaux + plage (78 %) + balades (77 %) + restaurants (34 %) + sites touristiques (15 %)
3	Des séjours de 10,21 jours en moyenne	Des séjours de 8,43 jours en moyenne
4	Une dépense moyenne de 41,37 € par jour et par personne 50,72 € en hébergement marchand 29,72 € en hébergement non marchand	Une dépense moyenne de 41,37 € par jour et par personne 50,72 € en hébergement marchand 29,72 € en hébergement non marchand
5	1 touriste sur 10 visite une ou plusieurs destinations à partir des Sables d'Olonne (1,7 destination en moyenne par personne)	2 touristes sur 3 visitent une ou plusieurs destinations à partir d'Olonne sur Mer (2,2 destinations en moyenne)
6	Premier réseau de consultation et de réservation sur Internet : l'Office de tourisme et les hébergeurs touristiques Second : Booking	Premier réseau de consultation et de réservation sur Internet : les hébergeurs touristiques Second : Vacances Directes
7	Une attractivité liée à la mer et à la proximité Un cadre de vie perçu comme reposant et agréable	Une attractivité liée à la proximité et à la mer Un cadre de vie perçu comme reposant et convivial
8	Le cadre de vie ainsi que la dimension balnéaire des Sables-d'Olonne sont reconnus comme des atouts	L'ambiance, le cadre de vie ainsi que la dimension balnéaire d'Olonne- sur-Mer sont reconnus comme des atouts
9	Les faiblesses perçues sont structurelles (transports et circulation, surpopulation en période estivale)	Les faiblesses perçues sont quantitatives (commerces, restaurants) et structurelles (transports et circulation)
10	Accueil et qualité notés par les touristes aux Sables d'Olonne : 8,1 / 10 Le + : qualité des plages (8,52) Le - : qualité des animations et des événements (7,47)	Accueil et qualité notés par les touristes à Olonne sur Mer : 8 / 10 Le + : qualité des sentiers cyclables (8,48) Le - : accueil des restaurateurs (7,73)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un événement nautique d'envergure internationale avec le Vendée Globe, source de retombées économiques conséquentes pour le territoire et vecteur d'attractivité à l'internationale.</p> <p>Les plages du littoral offrent la possibilité de pratiquer de nombreuses activités ; paddle, kitesurf, windsurf, longe-côte, planche à voile, plongée, ...</p> <p>La mise en place de la nouvelle SPL « Destination Les Sables d'Olonne » est un levier qui devrait permettre au territoire de capitaliser sur ses atouts pour devenir la locomotive économique et touristique de la Vendée et à plus large échelle d'une partie du littoral atlantique.</p> <p>Une diversification de l'activité touristique à l'oeuvre : Parc Naturel Pédagogique du marais d'Olonne, développement des pistes cyclables en bordure des marais ainsi qu'à proximité du rivage, développement du pôle équestre à Sainte-Foy,...</p>	<p>Des professionnels du tourisme trouvant que les activités sont dans leur ensemble trop centrées sur la période estivale.</p> <p>Une capacité d'hébergements touristiques en deçà de certaines villes côtières, notamment en matière d'offre de type 4 - 5 étoiles, prisée par une clientèle d'affaires susceptible d'être présente lors de grands événements et de participer à des conférences et congrès.</p> <p>Une synergie littorale-rétro littorale pas encore exploitée dans sa globalité.</p>
DEFI	
<p>Aujourd'hui, l'enjeu principal réside dans la capacité du territoire à renouveler son image de destination touristique pour personnes âgées et vacanciers régionaux. Pour ce faire, l'un des défis sera de développer une offre de loisirs grand public présente toute l'année et l'accueil d'une clientèle plus haut de gamme avec le développement d'une offre d'hébergement spécifique.</p> <p>La mise en place de la nouvelle SPL « Destination Les Sables » jouera un rôle clé dans la mise en oeuvre de cette stratégie en apportant une meilleure coordination entre les projets et le renforcement des partenariats au sein du secteur et des synergies avec les attracteurs vendéens.</p> <p>Entre 2015 et 2016, le contexte national lié aux risques d'attentats a influé sur le nombre de nuitées estivales qui a régressé au sein de nombreux départements du littoral normand, breton et vendéen. Egalement impacté par cette tendance, l'un des défis pour l'Agglomération sera de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux du secteur et de proposer des actions de communication renforçant son économie touristique.</p>	

b) COMMERCE

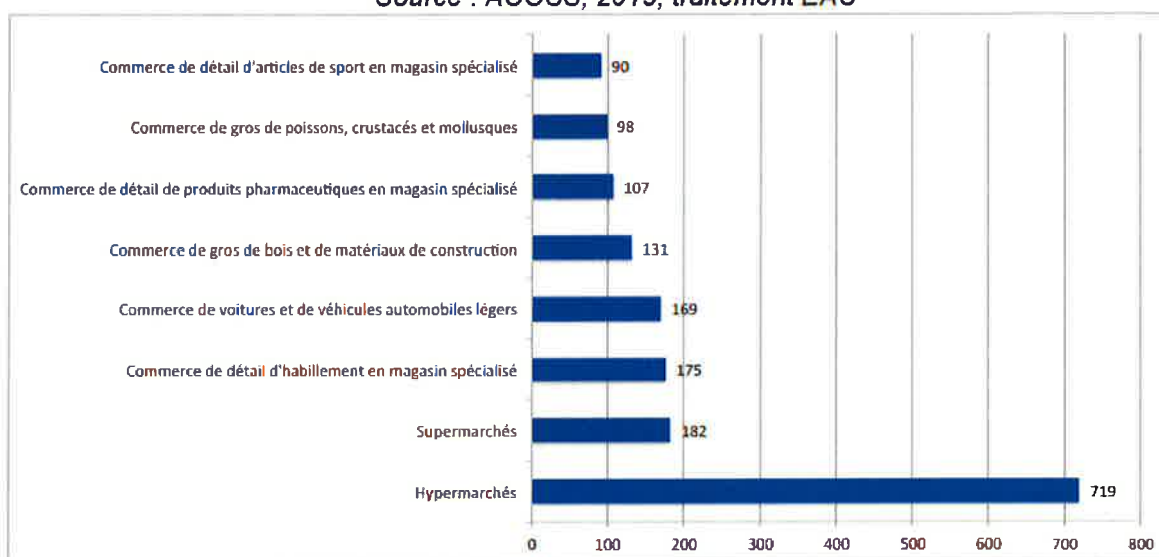
L'emploi et les établissements commerciaux

2 822 emplois salariés relèvent des activités de commerces en 2015, dont 44% à Olonne-sur-Mer (1 251 salariés), 29% à Château d'Olonne (810 salariés) et 25% aux Sables d'Olonne (718 salariés).

Parmi les activités commerciales du territoire de l'Agglomération, les hypermarchés et supermarchés sont les principaux employeurs avec respectivement 719 et 182 salariés. Les magasins de vêtements emploient 175 salariés et les commerces automobiles 169 salariés.

Les principales activités de commerce en terme d'effectifs salariés en 2015 au sein du SCoT

Source : ACOSS, 2015, traitement EAU



Par rapport à la composition de l'économie des Pays de la Loire, le secteur du commerce est surreprésenté à l'échelle du SCoT.

Indice de spécialisation du secteur du commerce en 2013 au sein du SCoT

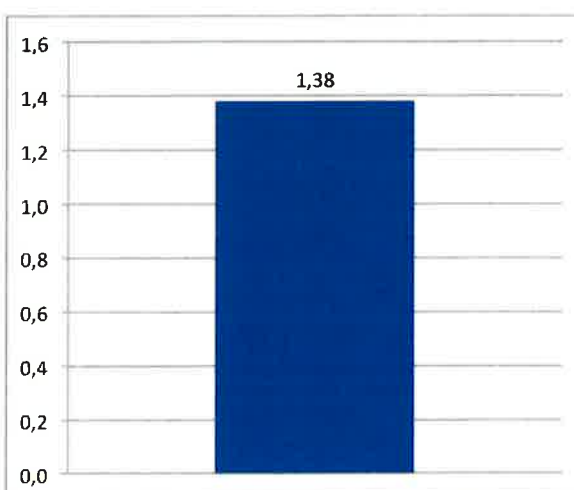
Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU

L'indicateur de spécialisation est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donnée s'il occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question. Sont représentés ici uniquement les indices supérieurs à 1.

Les TPE, ou très petites entreprises possèdent moins de 10 salariés.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise.

La source CLAP (Connaissance de l'Appareil Productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.



Le tissu local des activités commerciales est composé de 1 026 établissements en 2015. Il est majoritairement composé de TPE : 95% des établissements comptabilisent moins de 10 salariés (soit 972 unités). Seuls 8 établissements ont 50 salariés et plus (soit 1% des unités du secteur).

Principaux établissements de commerce du SCoT (selon leur effectif)

Source : CRCI Pays de la Loire, 2016, traitement EAU

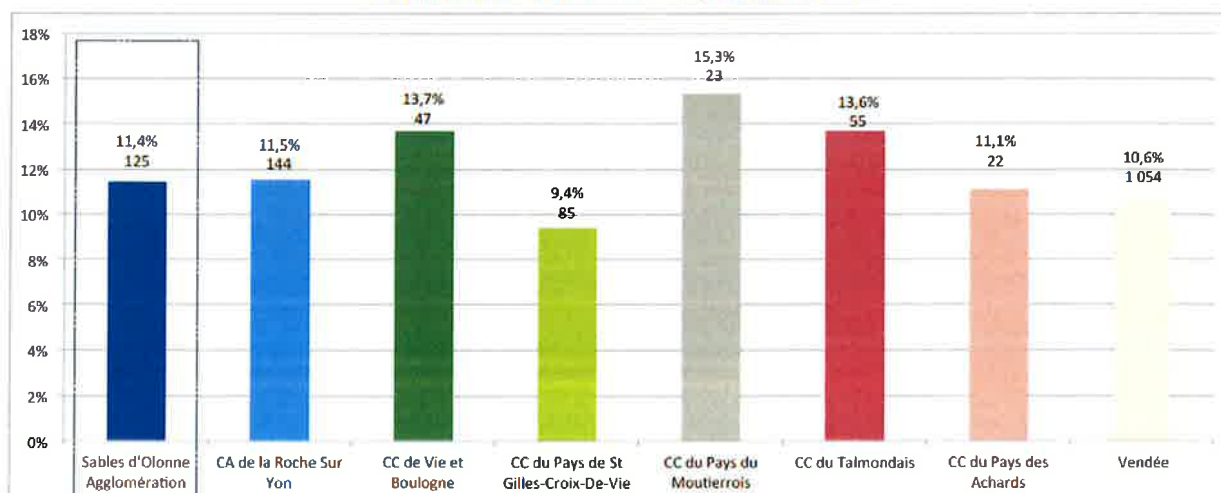
RAISON SOCIALE	COMMUNES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF DU SITE
SODILONNE (LECLERC)	OLONNE-SUR-MER	HYPERMARCHÉ	350
SAS SCOD (SUPER U)	OLONNE-SUR-MER	HYPERMARCHÉ	123
DISTRIBUTION CASINO France	CHATEAU-D'OLONNE	HYPERMARCHÉ	107
MIRVILLE (INTERMARCHÉ)	CHATEAU-D'OLONNE	HYPERMARCHÉ	81
CENTRAL GESTION	OLONNE-SUR-MER	ACHAT VENTE DE TOUTS VEHICULES NEUFS OU D'OCCASION LOCATION SANS CHAUFFEUR GARAGE VENTE DE LUBRIFIANTS PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES	62
SAGE	OLONNE-SUR-MER	COMMERCIALISATION DE LOGICIELS	59
CLARA AUTOMOBILES	CHATEAU-D'OLONNE	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	41
TROUILLARD SAS	OLONNE-SUR-MER	COMMERCE DE GROS (COMMERCE INTERENTREPRISES) DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	40
SAS LA VALLEE	OLONNE-SUR-MER	COMMERCE DE DÉTAIL DE FLEURS, PLANTES, GRAINES, ENGRAIS, ANIMAUX DE COMPAGNIE ET ALIMENTS POUR CES ANIMAUX EN MAGASIN SPÉCIALISÉ	34
CECO ET CIE	CHATEAU-D'OLONNE	SUPERMARCHÉS	28
MAROCHAR	CHATEAU-D'OLONNE	COMMERCE DE DÉTAIL DE QUINCAILLERIE, PEINTURES ET VERRES EN GRANDES SURFACES	28
SHOWROOMPRIVE.COM	OLONNE-SUR-MER	VENTE À DISTANCE SUR CATALOGUE SPÉCIALISÉ	27
DECATHLON FRANCE	OLONNE-SUR-MER	COMMERCE DE DÉTAIL D'ARTICLES DE SPORT EN MAGASIN SPÉCIALISÉ	25
SARL PROUD	CHATEAU-D'OLONNE	COMMERCE DE DÉTAIL D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS EN MAGASIN SPÉCIALISÉ	24
GUENANT AUTOMOBILES	CHATEAU-D'OLONNE	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	22

Depuis 2008, le nombre d'établissements de commerce est en légère augmentation : 28 établissements supplémentaires. Dans le même temps, les effectifs ont enregistré une croissance de 233 salariés personnes, croissance du même ordre qu'au sein de la CC du Pays de St-Gilles-Croix-de-Vie, alors que l'agglomération de la Roche-sur-Yon a pour sa part perdu 231 salariés.

À hauteur de 11,4%, le taux de création d'entreprises du secteur est supérieur à l'échelle départementale, mais en deçà de celui enregistré dans certains territoires voisins (15,3% dans la CC du Pays du Moutierrois ou 13,7% dans la CC de Vie et Boulogne).

Taux de création d'entreprises de commerce en 2011 et 2014

Source : INSEE, SIRENE 2014, traitement EAU



L'offre commerciale

Le territoire des Sables d'Olonne Agglomération compte 430 commerces, ce qui lui permet d'afficher une **densité commerciale (8,5 commerces pour 1 000 habitants)** qui se situe à un niveau supérieur à celle observée dans les territoires voisins.

Sur ces 430 équipements, le territoire comprend :

- o 33 équipements de la gamme supérieure (7,7% du total), dont 23 établissements de poissonnerie ;
- o 289 commerces de la gamme intermédiaire (67,2% du total), dont 115 magasins de vêtements (26,8% de l'ensemble des commerces du territoire) ;
- o 108 commerces de la gamme de proximité (25,2%), dont 59 boulangeries.

L'offre commerciale au sein de l'Agglomération s'articule entre le centre-ville des Sables d'Olonne, les deux pôles commerciaux d'Olonne-sur-Mer et du Château d'Olonne, et les communes retro littorales où l'offre est moins étoffée.

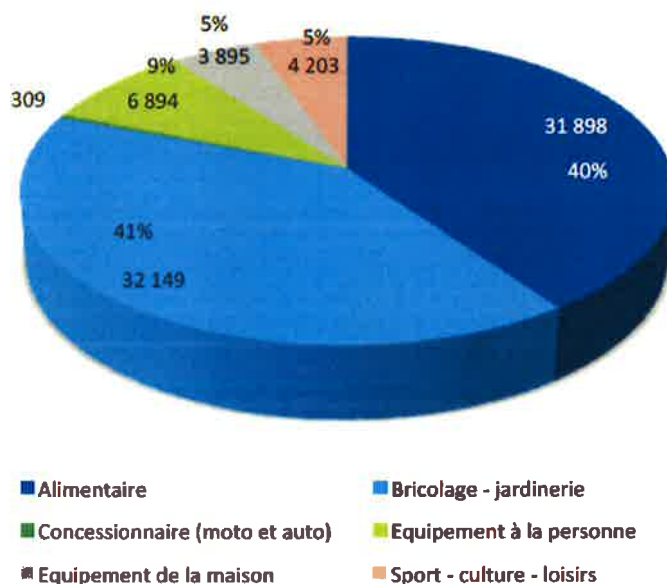
Plus de 61% de l'offre commerciale se concentre dans la commune des Sables d'Olonne (263 commerces, dont une vingtaine de commerce de la gamme supérieure et une majorité de commerces de la gamme intermédiaire (notamment des magasins de vêtements). Les commerces de Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer viennent ensuite compléter l'offre de la gamme supérieure.

L'offre de grande distribution

Le territoire des Sables d'Olonne Agglomération recense plus de 79 000 m² de surface de vente en grande surface, dont notamment :

- o 43% pour les activités alimentaires (36 165 m²) ;
- o 38% pour le bricolage et jardinerie (32 149 m²).

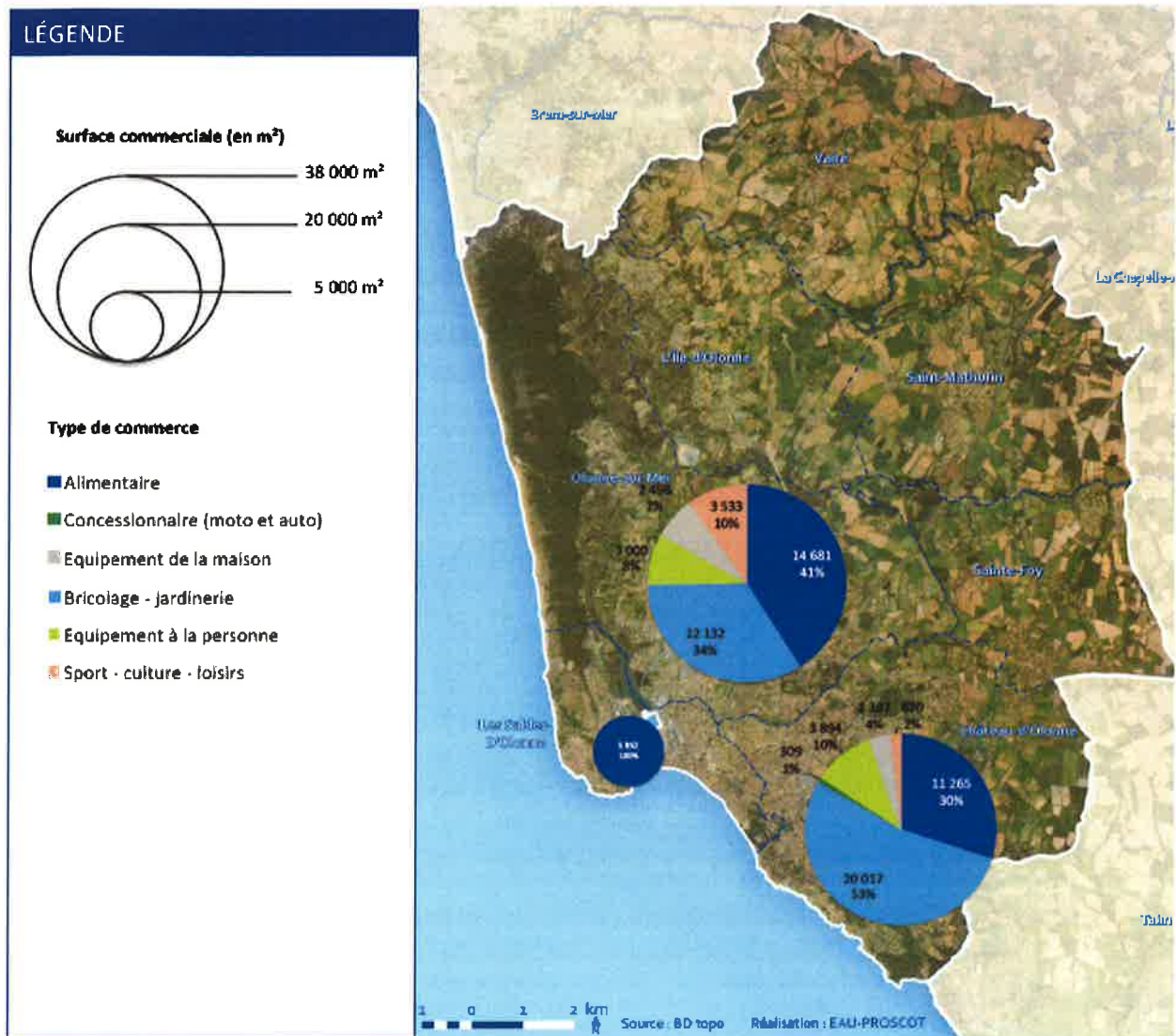
Répartition des commerces de grandes surfaces selon leur surface au sein du SCoT en 2016
Source : Panorama commerce 2014, CDAC Vendée, traitement EAU



L'offre en grande distribution est localisée au sein des communes des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et de Château d'Olonne. Avec 92% de la surface en grande distribution de l'Agglomération, les communes d'Olonne-sur-Mer et de Château d'Olonne concentrent la majorité des grandes surfaces commerciales, principalement dans les commerces de type alimentaire et bricolage – jardinerie. Le reste de l'offre en grande surface du territoire relève de grande surface alimentaire sur la commune des Sables d'Olonne (près de 6 000m²).

Répartition de l'offre en grande distribution par commune du SCoT en 2016

Source : Panorama commerce 2014, CDAC Vendée, traitement EAU



ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une offre commerciale diversifiée, maillant, à des degrés divers, l'ensemble du territoire, et faisant du territoire le 2^{ème} pôle commercial vendéen.</p> <p>Un tissu de commerces de proximité participant au dynamisme local et limitant l'usage de l'automobile pour se déplacer.</p>	<p>Des pôles commerciaux localisés en périphérie des centres-villes pouvant engendrer une concurrence avec les commerces de proximité.</p>
DEFI	
<p>Le vieillissement de la population interroge les nouveaux modes de consommation au sein du territoire et accentue les besoins en matière de consommation de proximité. Pour répondre aux besoins des ménages actuels et futurs, ainsi que des touristes, le territoire devra veiller à une organisation équilibrée entre commerces de centre-ville, de périphéries et ceux des villages rétro littoraux.</p> <p>Les communes rétro littorales peuvent éprouver davantage de difficultés pour maintenir leurs commerces sur leur territoire. S'il y a un engouement relatif pour la création d'établissements commerciaux, les entrepreneurs n'en tirent pas toujours bénéfice. La maîtrise des locaux commerciaux s'apparente à un réel enjeu afin de « libérer » le commerçant de la charge d'acquisition des locaux à des prix souvent élevés.</p>	

c) EMPLOI

PORTRAIT ECONOMIQUE GENERAL

Les emplois par secteur économique

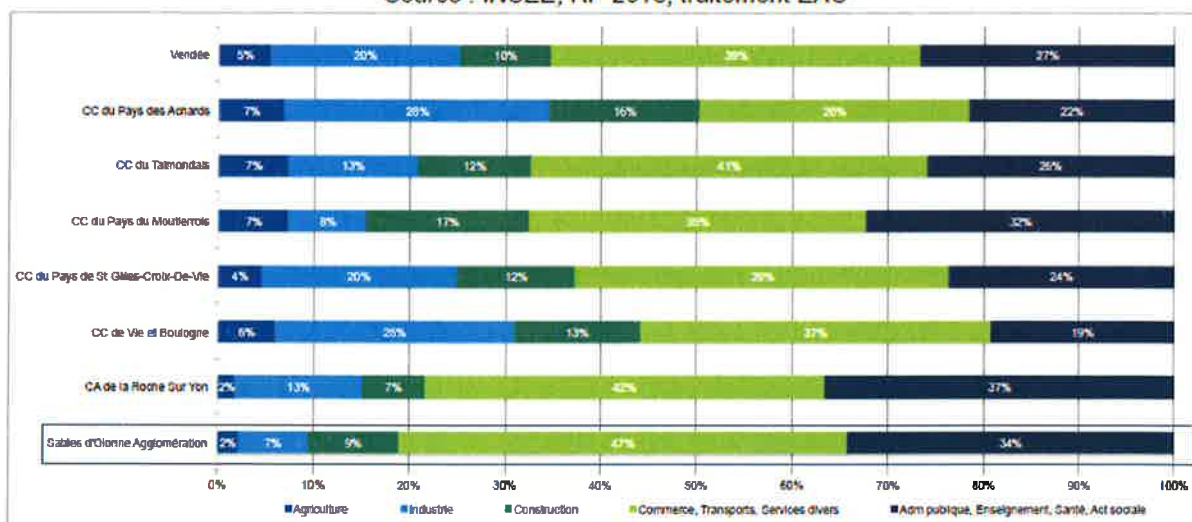
Avec **17 391 emplois en 2013**, le territoire des Sables d'Olonne Agglomération enregistre une **progression de 113 unités par rapport à 2008 (soit +0,7%)**. Dans l'ensemble, les autres territoires de comparaison enregistrent au cours de cette période une croissance plus marquée : +4,9% des emplois au sein de la CA de la Roche-sur-Yon (soit + 2 439 emplois) ou +6,9% au sein de la CC de Vie et Boulogne (soit + 709 emplois).

L'activité économique au sein du SCoT est principalement tournée vers le tertiaire (8 emplois sur 10): 47% relèvent du secteur marchand et 34% du secteur « administration publique, enseignement, santé, action sociale ». Ces services marchands représentent près de 4 emplois sur 10 à l'échelle de la Vendée. Par rapport aux autres territoires, **les emplois de commerce, transports et services sont surreprésentés (47% des emplois contre 39% à l'échelle départementale)**.

Comme à l'échelle de nombreux pays industrialisés, **l'économie des Sables d'Olonne Agglomération se tertiairise** : les principales évolutions relèvent de l'industrie (-646 emplois) et de l'administration publique, enseignement santé, action sociale (+619 emplois) qui évoluent de manière quasi symétrique.

Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2013

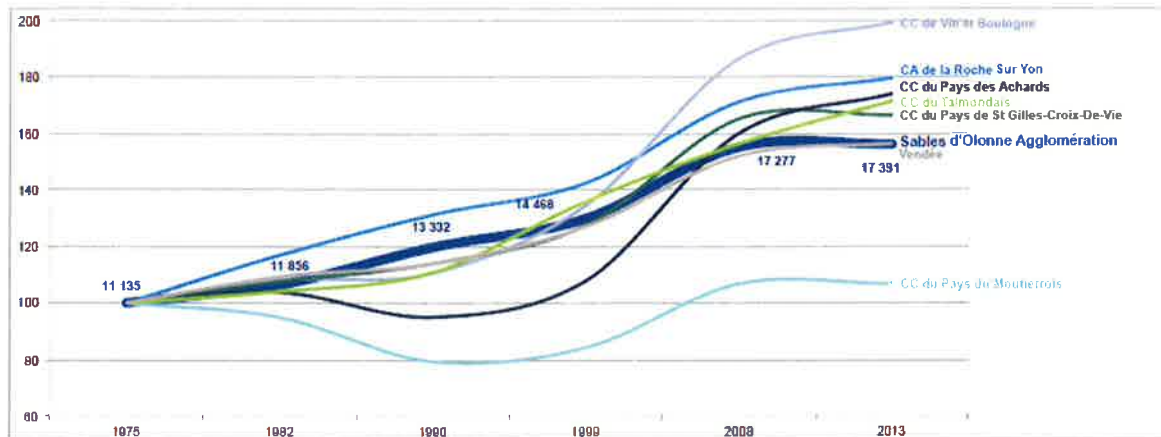
Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



Depuis 1975, les Sables d'Olonne Agglomération enregistre une croissance similaire à celle de la Vendée : + 56%, soit 6 256 emplois supplémentaires. L'évolution a été encore plus marquée au sein des territoires vendéens voisins avec notamment des taux de croissance de l'ordre +80% sur la CA de la Roche-sur-Yon ou +99% dans la CC de Vie et Boulogne.

Evolution des emplois entre 1975 et 2013 (indice base 100 en 1975)

Source : INSEE, RP 1975-2013, traitement EAU



Les emplois par fonction

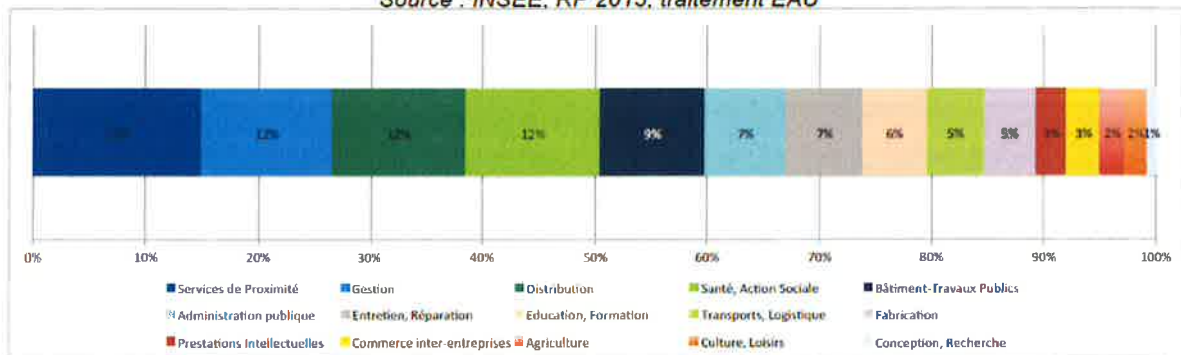
Avec 15% des emplois de l'Agglomération, soit près de 2 600 emplois, les services de proximité sont les principaux pourvoyeurs d'emplois du territoire, devant la distribution, la gestion et la santé/action sociale qui représentent chacun 12% des emplois.

Les dynamiques d'emplois sont hétéroclites selon les fonctions économiques du territoire entre 2008 et 2013 :

- o Créations dans la fonction de la santé, action sociale (+ 353 emplois), les services de proximité (+ 313 emplois) et l'éducation et la formation (+ 118 emplois).
- o Principales diminutions des emplois dans les fonctions de fabrication (- 340 emplois), BTP (- 149 emplois) et distribution (- 128 emplois).

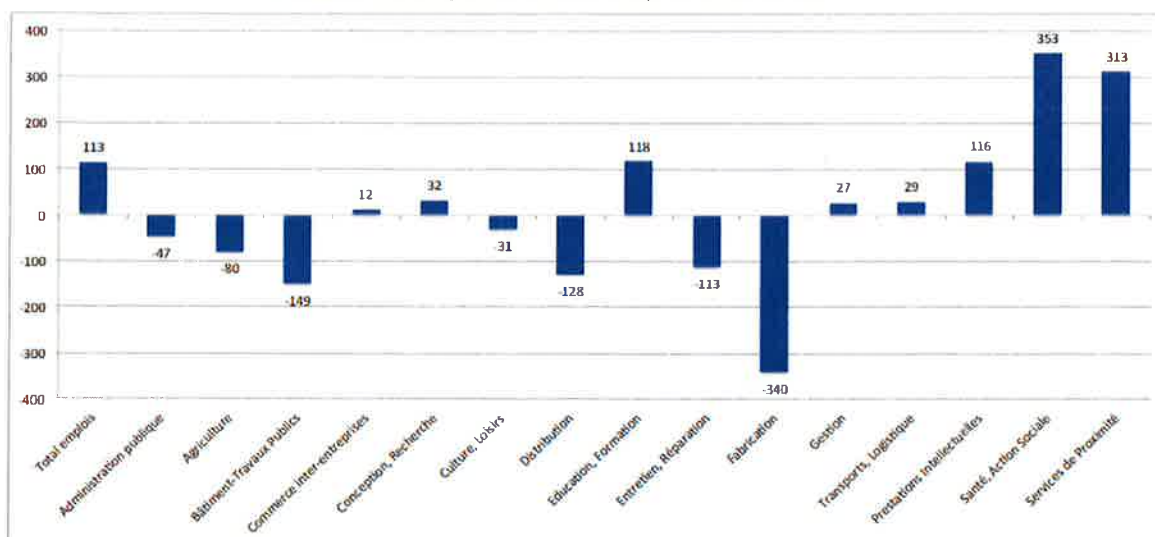
Répartition des emplois par fonction au sein de l'Agglomération en 2013

Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



Evolution des emplois par fonction au sein de l'Agglomération entre 2008 et 2013

Source : INSEE, RP 2008 et 2013, traitement EAU



Les emplois métropolitains

3 524 emplois métropolitains au sein des Sables d'Olonne Agglomération, soit 20,3% des emplois du territoire contre 18,9% à l'échelle de la Vendée. La part des emplois métropolitains est supérieure au sein de l'agglomération de la Roche-sur-Yon avec 25,8% des emplois.

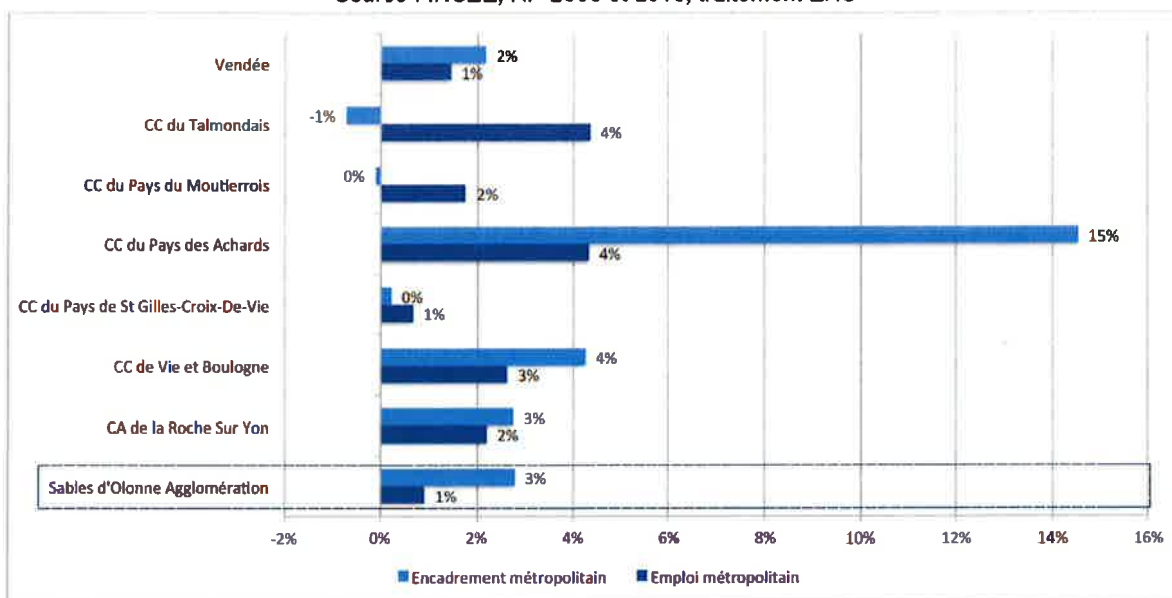
À l'échelle de l'Agglomération, **plus de la moitié des emplois métropolitains relève d'emplois de gestion** (58%, soit 2 030 emplois, proportion similaire au sein de l'agglomération de la Roche-sur-Yon).

Entre 2008 et 2013, le caractère métropolitain de l'économie du territoire s'est légèrement renforcé avec notamment 156 emplois supplémentaires, résultant principalement des croissances enregistrées au sein des fonctions de prestations intellectuelles (+ 116), conception, recherche (+32) ou gestion (+ 27 emplois).

*La définition du concept de **fonctions métropolitaines** s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, définie à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. Elles forment les fonctions dites métropolitaines.*

Les cadres des fonctions métropolitaines visent à offrir une définition plus proche d'emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions.

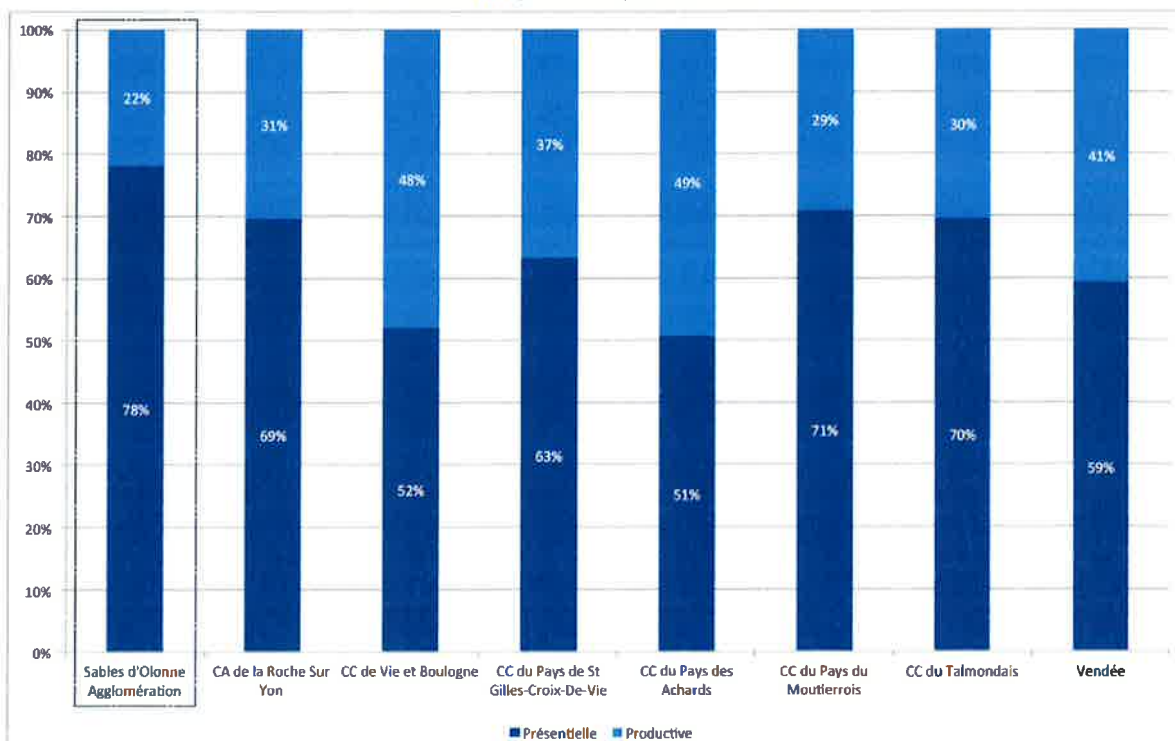
Taux d'évolution annuel moyen des emplois métropolitains et de son encadrement entre 2008 et 2013
 Source : INSEE, RP 2008 et 2013, traitement EAU



Les emplois présentsiels et productifs

L'ensemble des territoires est marqué par une prédominance des emplois présentsiels. Ce constat est davantage prégnant au sein de l'Agglomération où les emplois présentsiels représentent 78% des emplois, contre 59% pour le département ou 69% pour la CA de la Roche-sur-Yon.

Proportion d'emplois présentsiels et productifs
 Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

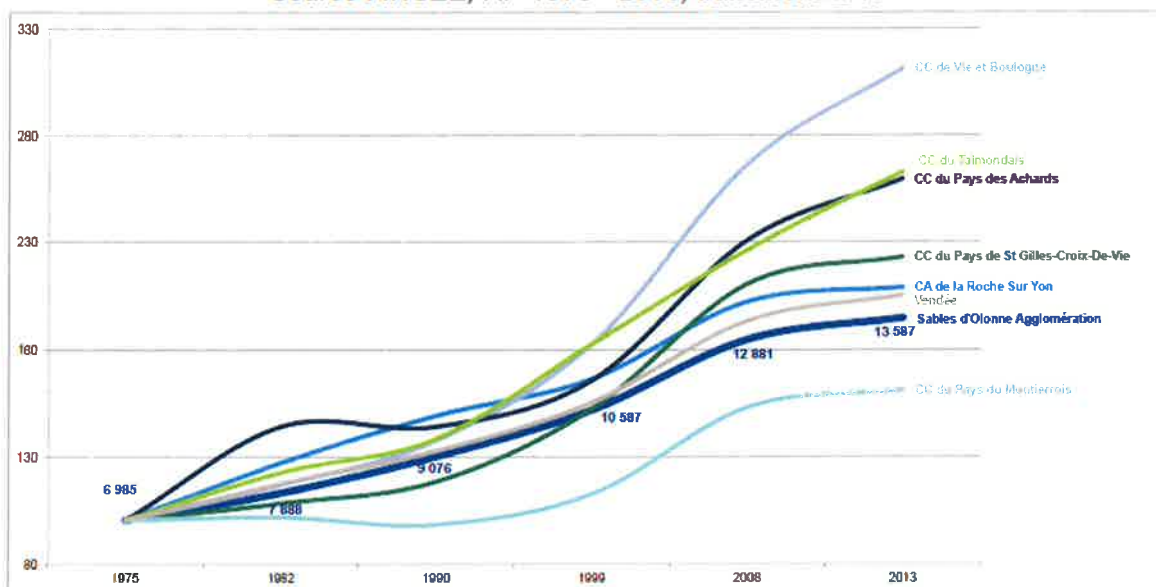
Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les évolutions économiques des dernières décennies mettent en exergue une **croissance significative de la sphère présenteielle**, alors que les emplois productifs suivent une **tendance inverse**. C'est le cas au sein des Sables d'Olonne Agglomération où les emplois productifs sont passés de 4 150 en 1975 à 3 803 en 2013, alors que dans le même temps les activités présenteielles n'ont cessé de croître passant de 6 985 emplois en 1975 à 13 587 emplois.

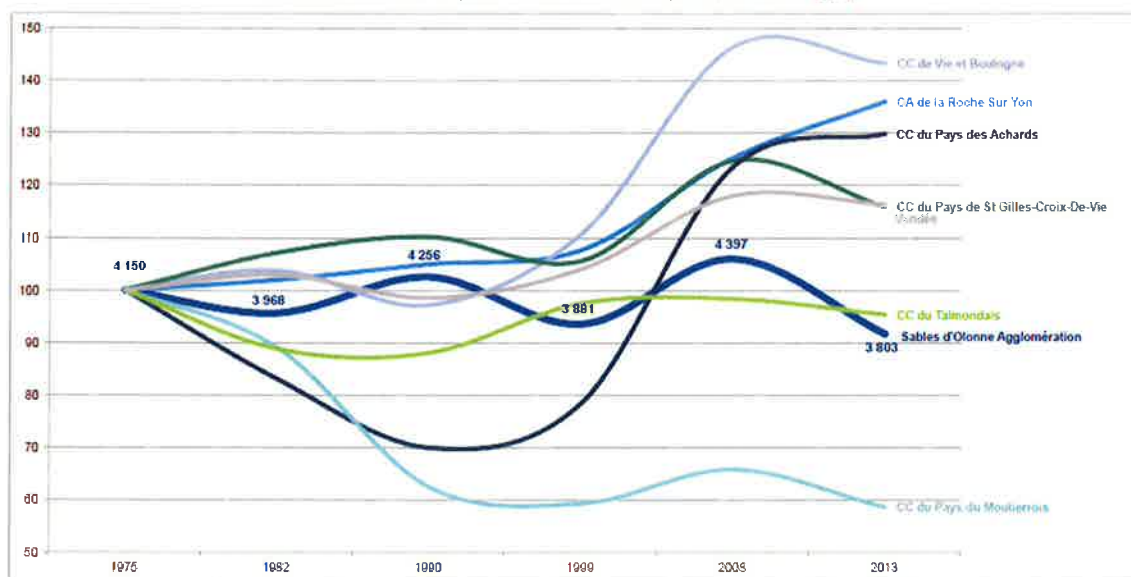
Evolution des emplois présenteiels entre 1975 et 2013

Source : INSEE, RP 1975 - 2013, traitement EAU



Evolution des emplois productifs entre 1975 et 2013

Source : INSEE, RP 1975 - 2013, traitement EAU



Les emplois salariés et établissements du secteur privé

Depuis 2008, le nombre d'établissements est relativement stable au sein des Sables d'Olonne Agglomération : 1 757 établissements en 2008 contre 1 751 en 2015. Néanmoins, sous les effets de la conjoncture, le territoire a perdu 37 établissements depuis 2012.

À la différence des autres territoires de comparaison, l'Agglomération enregistre une croissance significative de ses effectifs salariés : + 744 salariés entre 2008 et 2015, soit une croissance de 7%. Dans le même temps, cette tendance est négative dans la majorité des autres territoires, exception faite dans la CA de la Roche-sur-Yon (+ 0,9%) et au sein de la CC de Vie et Boulogne (+ 3,3%). Cependant, depuis 2012, les effectifs salariés sont en régression au sein de l'agglomération de la yonnaise (- 423 unités).

Evolution des établissements entre 2008 et 2015

Source : ACOSS, traitement EAU

Territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2008-2015
Sables d'Olonne Agglomération	1 757	1 758	1 743	1 766	1 788	1 768	1 755	1 751	-6
CA de la Roche Sur Yon	2 914	2 948	2 963	2 951	2 954	2 943	2 948	2 933	19
CC de Vie et Boulogne	679	685	690	700	716	721	718	740	61
CC du Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	1 376	1 390	1 406	1 388	1 393	1 380	1 391	1 394	18
CC du Pays du Moutierrois	358	370	361	364	371	359	354	356	-2
CC du Talmondais	226	213	217	221	221	226	220	216	-10
CC du Pays des Achards	529	512	514	514	510	513	496	487	-42
Vendée	17 579	17 557	17 712	17 628	17 708	17 704	17 584	17 507	-72

Evolution des effectifs salariés entre 2008 et 2015

Source : ACOSS, traitement EAU

Territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2008-2015
Sables d'Olonne Agglomération	10 528	10 167	10 312	10 483	10 718	10 762	10 922	11 272	744
CA de la Roche Sur Yon	34 175	33 654	34 941	35 058	34 907	34 927	34 552	34 484	309
CC de Vie et Boulogne	7 591	7 484	7 464	7 555	7 798	7 757	7 687	7 840	249
CC du Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	9 785	9 128	9 417	9 496	9 418	9 291	9 223	9 431	-354
CC du Pays du Moutierrois	3 636	3 524	3 578	3 653	3 643	3 510	3 527	3 610	-26
CC du Talmondais	1 054	947	997	1 054	1 045	1 046	1 075	991	-63
CC du Pays des Achards	2 537	2 442	2 408	2 457	2 380	2 381	2 328	2 331	-206
Vendée	170 200	164 442	168 210	169 193	168 641	168 597	167 949	169 599	-601

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une dynamique d'emplois</p> <p>Des réseaux d'entreprises denses</p> <p>Un tissu économique local diversifié permettant de diminuer les risques conjoncturels.</p> <p>Des emplois métropolitains en progression.</p>	<p>Des activités productives en déclin depuis 2008, alors qu'elles restent dynamiques dans certains territoires vendéens (CA de la Roche-sur-Yon).</p> <p>Diminution des emplois de culture-loisirs alors que le territoire se veut littoral avec une ambition touristique.</p> <p>Un secteur du BTP impacté par les effets de la crise (- 149 emplois entre 2008 et 2013).</p>
DEFI	
<p>La présence de quadra/quinqa qualifiés est un vivier à mobiliser pour démultiplier l'entrepreneuriat local. L'enjeu sera alors d'accompagner au mieux ce gisement.</p> <p>La filière de la silver économie est une filière hétérogène. Elle concerne les secteurs d'activités du tourisme, du commerce, des services à la personne, des métiers de l'habitat, de l'industrie et des technologies de l'information, tous impactés par le potentiel de l'allongement de la durée de vie. Aussi, fédérer ces activités autour de la thématique de la silver économie, pourrait générer des effets de valeurs (création de valeur ajoutée et d'emplois) sur le territoire.</p>	

GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI

La répartition et l'évolution des emplois au sein des communes

Trois principaux pôles d'emploi qui concentrent 94% de l'ensemble des emplois de l'Agglomération :

- Les Sables d'Olonne avec près de 7 000 emplois,
- Olonne-sur-Mer : 5 189 emplois,
- Le Château d'Olonne : 3 893 emplois.

Nombre d'emplois au sein des communes du SCoT en 2008 et 2013

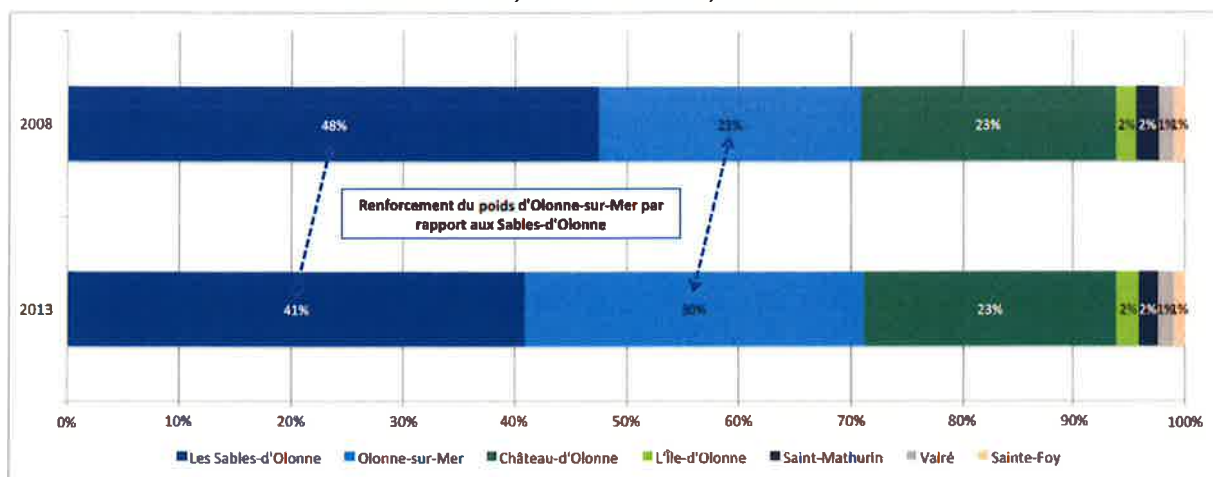
Source : INSEE, RP 2008 et 2013, traitement EAU

Entre 2008 et 2013, la dynamique au sein de la commune d'Olonne-sur-Mer (+ 1 198 emplois) permet de stabiliser le niveau d'emplois au sein du territoire en compensant notamment les pertes d'emplois sur la commune des Sables-d'Olonne (- 1 149 unités).

Communes du SCoT	2013	2008	Variation 2008-2013
Les Sables-d'Olonne	7 010	8 159	-1 149
Olonne-sur-Mer	5 189	3 991	1 198
Château-d'Olonne	3 893	3 927	-33
L'île-d'Olonne	343	320	23
Saint-Mathurin	289	343	-53
Vairé	250	238	11
Sainte-Foy	177	168	10

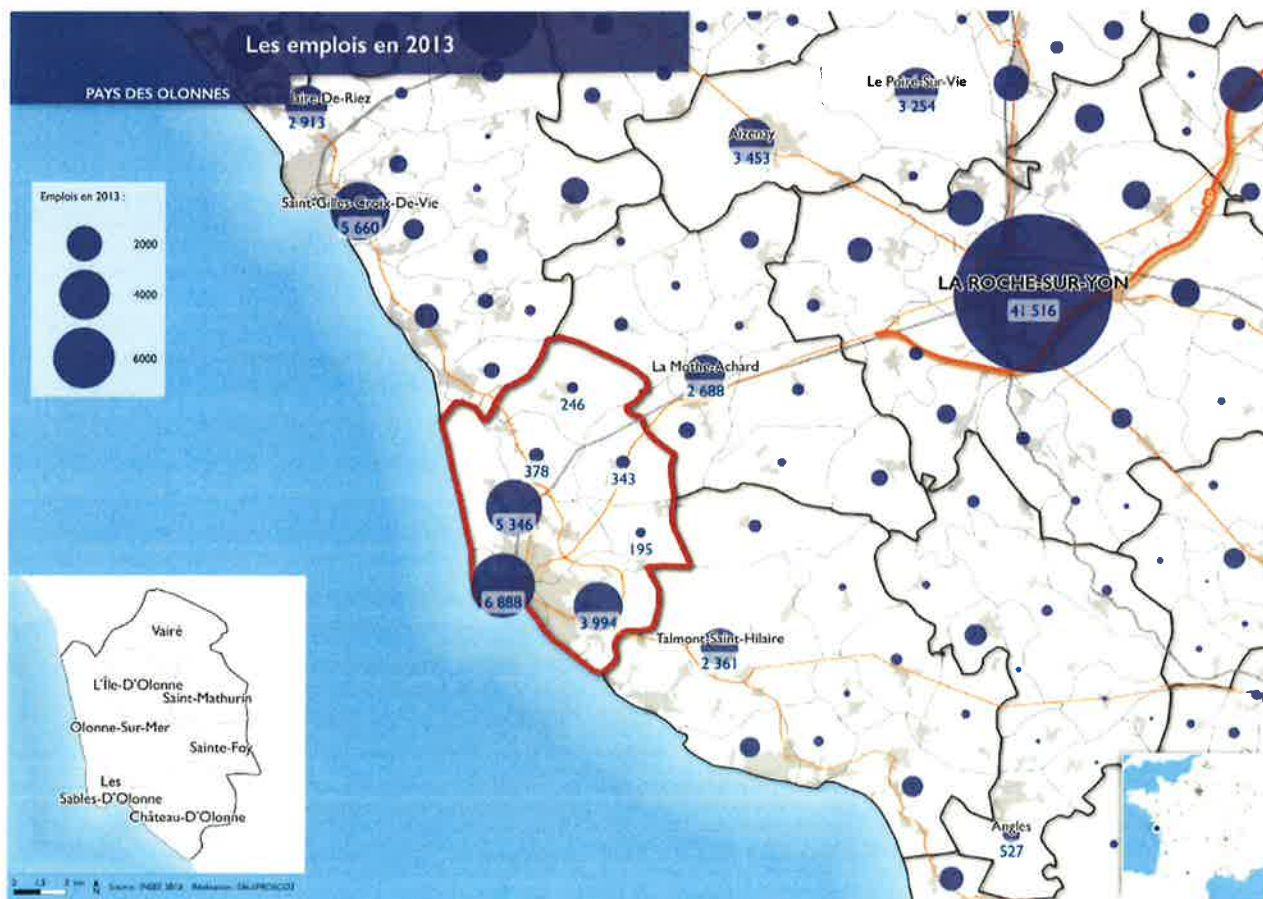
Répartition des emplois du SCoT par communes en 2008 et 2013 (en %)

Source : INSEE, RP 2008 et 2013, traitement EAU



Répartition des emplois par commune en 2013

Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



Une Agglomération qui fournit un nombre d'emplois supérieurs au nombre d'actifs occupés y résidant (106 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidant dans le territoire). Alors que ce taux d'attractivité par l'emploi est stable à l'échelle départementale, il est en croissance au sein du SCoT par rapport à 2008 (+ 2 points).

Taux de concentration de l'emploi en 2008 et 2013
 Source : INSEE, RP 2008 et 2013, traitement EAU

Territoire	2008	2013
Sables d'Olonne Agglomération	104	106
CA de la Roche Sur Yon	129	135
CC de Vie et Boulogne	75	75
CC du Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	97	93
CC du Pays du Moutierois	63	58
CC du Talmondais	71	74
CC du Pays des Achards	71	69
Vendée	98	98

Le taux de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur une autre. Ainsi, en 2013, pour 100 actifs occupés au sein du SCoT, il y a 106 emplois offerts.

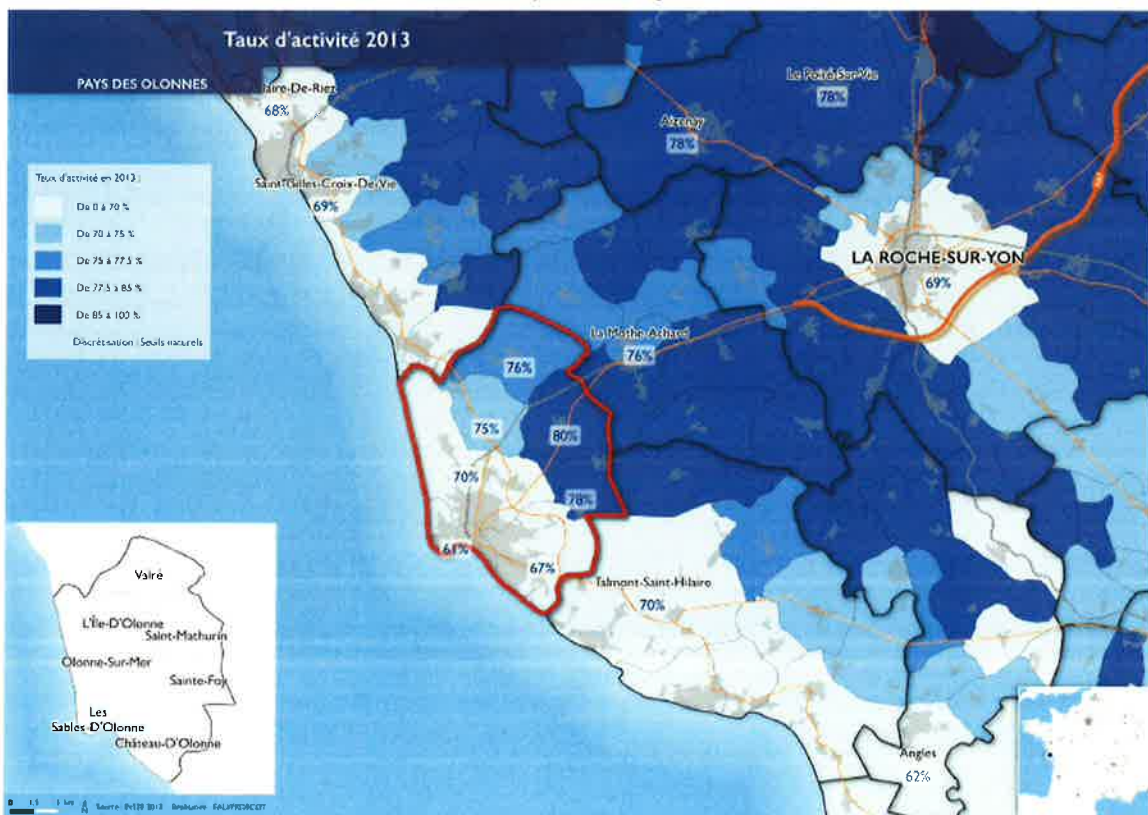
NIVEAU D'ACTIVITE

La population active

18 960 actifs au sein du territoire en 2013, nombre en légère augmentation par rapport à 2008 (+ 119 personnes). Cette évolution reste néanmoins en deçà de celles observées au sein des territoires voisins : + 0,13%/an contre + 1,10%/an à l'échelle départementale ou +2,79%/an dans la CC du Pays des Achards, ce qui interroge la capacité de renouvellement de la main d'œuvre au sein du territoire. Le taux d'activité au sein de l'Agglomération est de 68%, soit 7 points de moins qu'au niveau départemental. **Les communes rétro-littorale concentrent des taux d'activités supérieur de 15 points aux 3 communes littorales.**

Le taux d'activité désigne le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante

Taux d'activité des 15-64 ans en 2013
 Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



À hauteur de 59%, le taux d'emploi des Sables d'Olonne Agglomération est inférieur à tous les autres territoires de comparaison (67% en moyenne en Vendée ou 64% dans la CA de la Roche-sur-Yon). Le nombre d'actifs occupés au sein du territoire est en régression alors qu'il s'accroît au sein des autres territoires de comparaison : 16 414 actifs occupés à l'échelle du SCoT, soit 256 de moins par rapport à 2008.

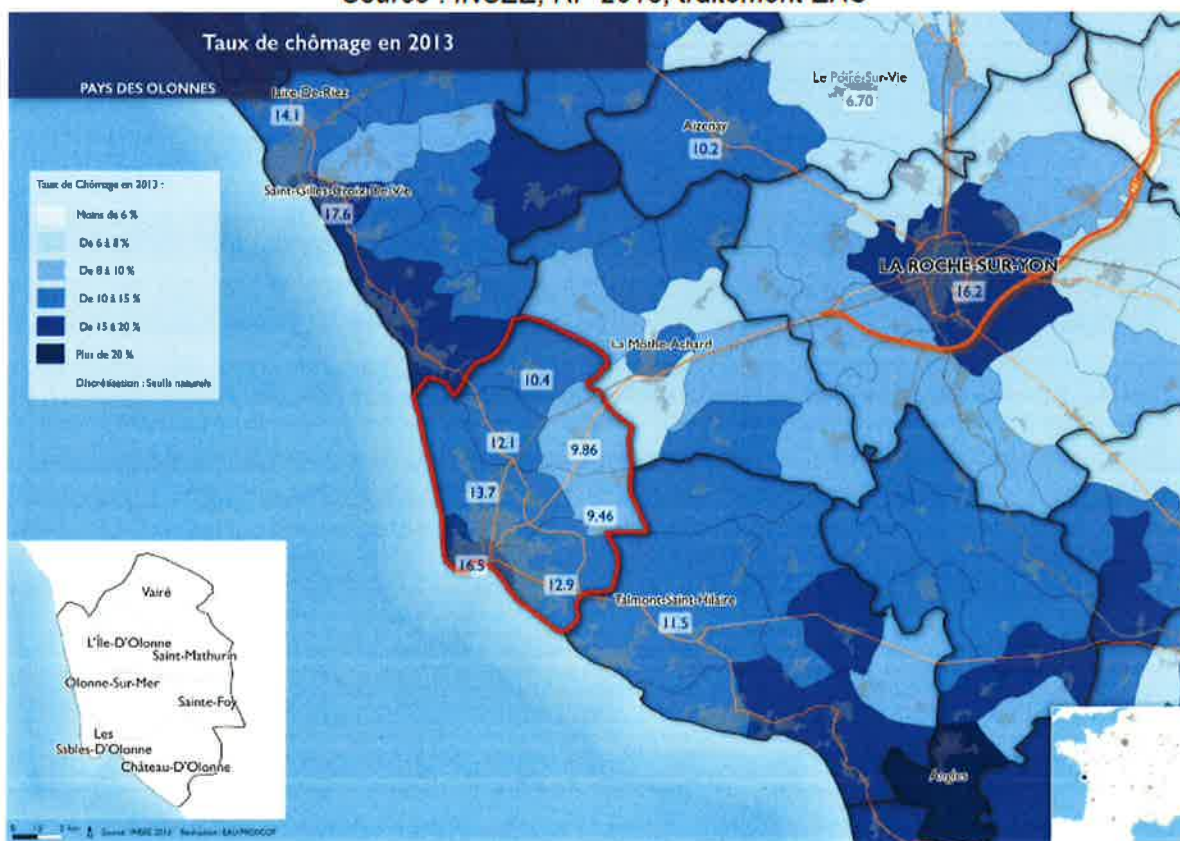
Le taux d'emploi désigne le rapport entre les personnes ayant un emploi et le nombre d'individus de la classe d'âge correspondante. Il mesure la capacité des individus à être employables.

Le chômage

Le territoire compte 2 546 chômeurs âgés de 15 à 64 ans en 2013, soit 375 de plus qu'en 2008. Au cours de ces cinq années, la croissance du chômage a été moins significative au sein du territoire de l'Agglomération que dans les autres territoires : + 3,2%/an au sein du territoire, contre + 5,8%/an en Vendée ou +6,9%/an dans la CA de la Roche-sur-Yon.

Même si la tendance à l'augmentation du nombre de chômeurs est en deçà des autres territoires de comparaison, la situation du marché de l'emploi au sein de l'Agglomération est davantage impactée que le territoire départemental avec un taux de chômage de 13,4% contre 11%.

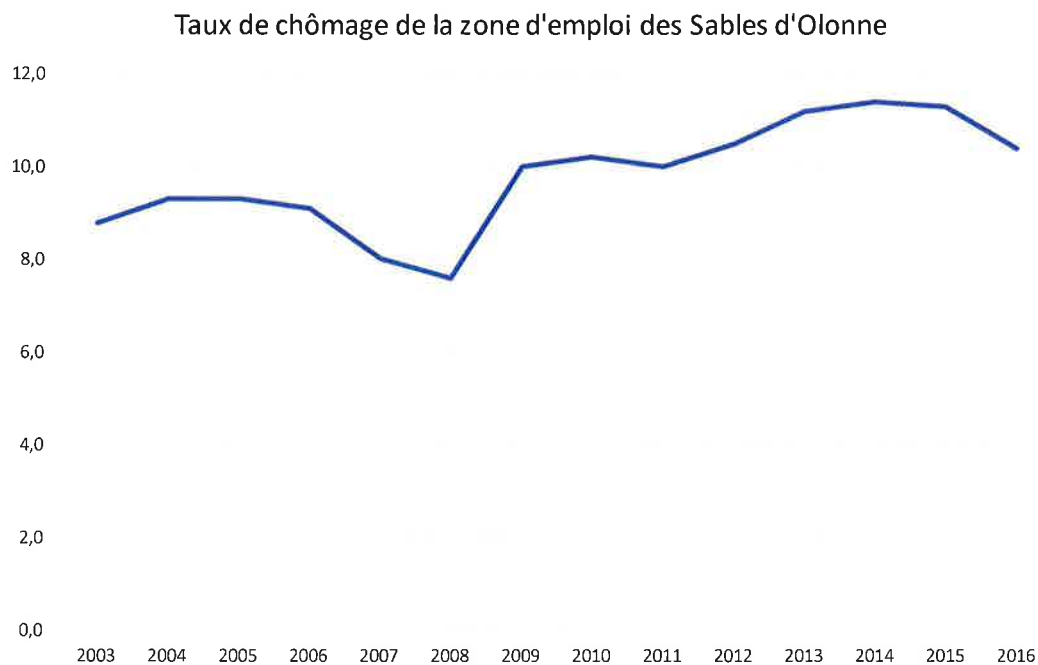
Taux de chômage en 2013
Source : INSEE, RP 2013, traitement EAU



L'ensemble des communes de l'Agglomération est localisé au sein de la zone d'emploi des Sables d'Olonne qui totalise 13 communes (dont 5 communes de la CC du Talmondais).

**Evolution du taux de chômage* de la zone d'emploi des Sables d'Olonne,
en moyenne annuelle**

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux en %	8,8	9,3	9,3	9,1	8,0	7,6	10,0	10,2	10,0	10,5	11,2	11,4	11,3	10,4

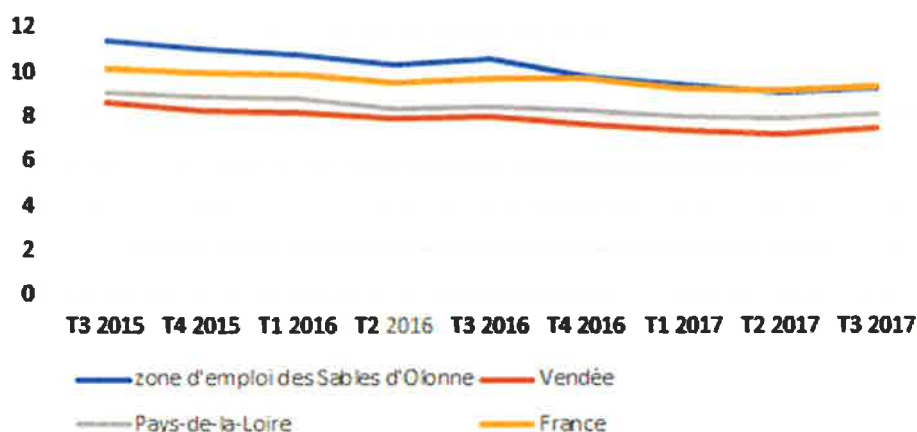


Source : INSEE, série de 2003 à 2016, disponible en juillet 2017

**Evolution du taux de chômage de la zone d'emploi des Sables d'Olonne
lors des derniers trimestres (derniers chiffres connus)**

Trimestre	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017
zone d'emploi des Sables d'Olonne	11,6	11,2	10,9	10,4	10,6	9,8	9,5	9,1	9,3
Vendée	8,7	8,3	8,2	7,9	8	7,7	7,4	7,2	7,5
Pays-de-la-Loire	9,1	8,9	8,8	8,4	8,5	8,3	8	7,9	8,1
France	10,2	10	9,9	9,6	9,7	9,7	9,3	9,2	9,4

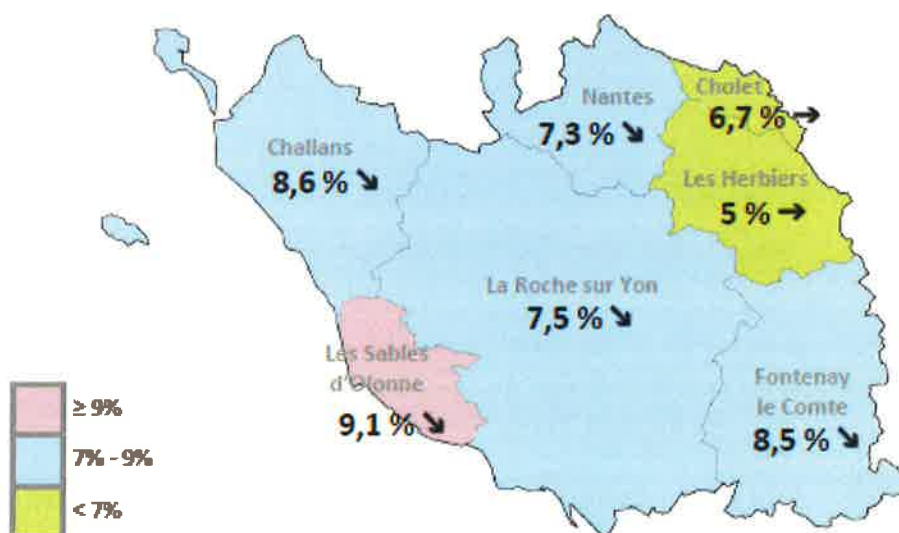
Evolution du taux de chômage du 3ème trimestre 2015 au 3ème trimestre 2017



Source : Baro'MDEDE de Vendée

Taux de chômage

Données du 2^{ème} trimestre 2017



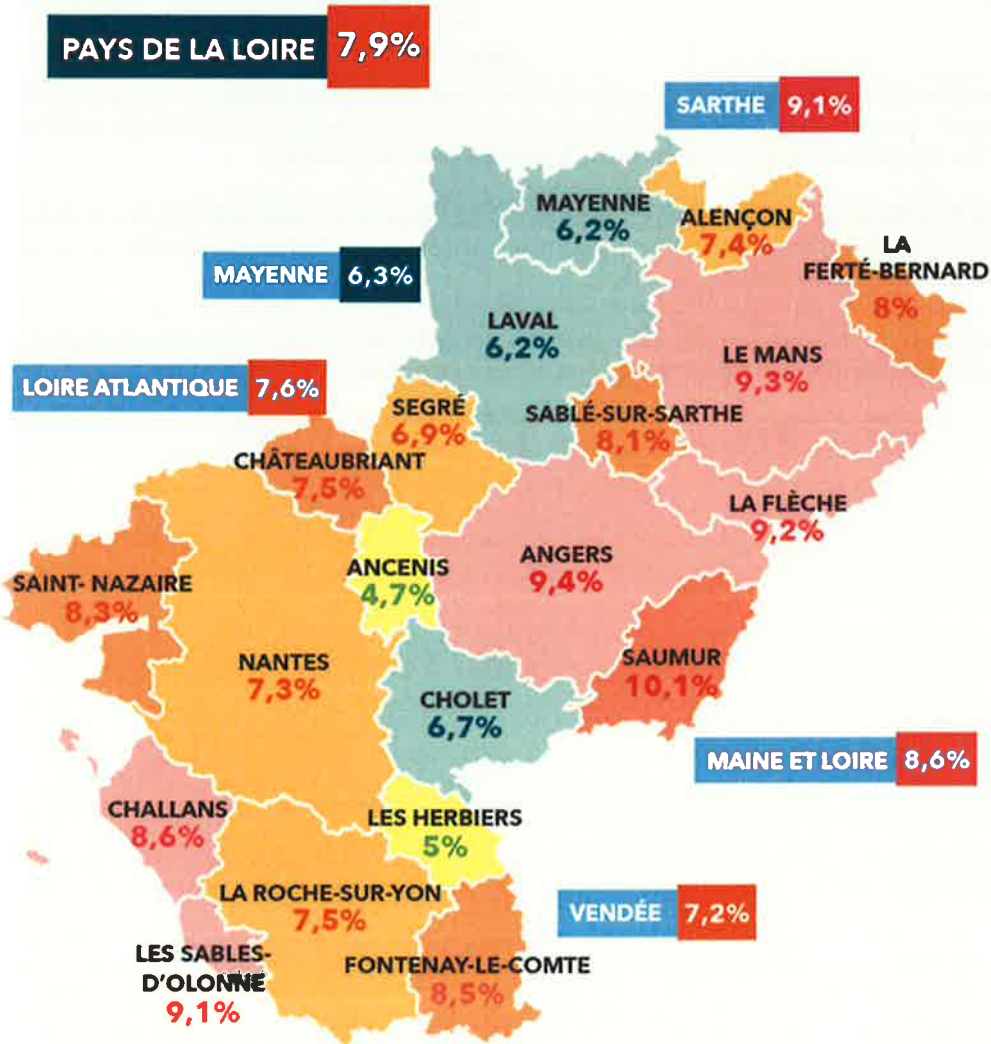
Source : Baro'MDEDE de Vendée

La zone d'emploi des Sables d'Olonne connaît le **plus fort taux de chômage du département de la Vendée**, et se classe dans les zones d'emploi les plus touchées en région Pays-de-la-Loire, après la zone de Saumur (10,1%), et à égalité avec les zones de La Flèche et Angers.

LA DEMANDE D'EMPLOI

TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT ET ZONE D'EMPLOI

> 2^{ème} TRIMESTRE 2017



Source : Observatoire régional de l'emploi – Paramètres utiles régionaux, Décembre 2017, n°30

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une amélioration de l'offre en enseignement supérieur (ESAIP, Institut supérieur du Tourisme des Sables d'Olonne).</p> <p>Une relative attractivité du territoire par l'emploi confortant sa capacité à être un bassin d'emploi.</p>	<p>Un taux d'emploi peu élevé (59%) qui révèle un territoire avec une capacité amoindrie de création de richesses.</p> <p>Un taux de chômage élevé au sein de la zone d'emploi, témoin de difficultés rencontrées par une frange de la population pour s'insérer sur le marché du travail.</p>
DEFI	
<p>L'un des objectifs est de capter davantage de jeunes au sein du territoire, via l'amélioration de l'offre de formation. L'enjeu sera de maintenir localement ces futurs jeunes actifs formés, dans une perspective de renouvellement de la main d'œuvre locale vieillissante.</p> <p>Les disparités littorales-rétro littorales s'expriment sur l'ensemble des indicateurs, ce qui amène à caractériser les spécificités des uns et des autres au nom d'une harmonie territoriale portée par l'irrigation du développement économique.</p> <p>L'augmentation du nombre d'actifs sera un facteur prépondérant afin d'accroître la capacité du territoire à former une main d'œuvre d'avenir à ses entreprises.</p>	

d) DEMOGRAPHIE

LA POPULATION

La population en 2013

Le territoire des Sables d'Olonne Agglomération compte 50 516 habitants en 2013 répartis sur 7 communes, dont 83% vivent dans l'une des 3 communes du cœur de l'agglomération, que sont Olonne-sur-Mer, Les Sables d'Olonne et Château d'Olonne.

Le poids démographique de chacune de ces trois communes est proche (27-28% du total du territoire). Entre 2008 et 2013, seul le poids des Sables d'Olonne a diminué (de 30,7% à 28,2%) du fait d'une baisse du nombre d'habitants, alors que les autres communes ont renforcé ou maintenu leur poids dans Les Sables d'Olonne Agglomération.

Population dans les communes au sein des Sables-d'Olonne Agglomération en 2008 et 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

	Population municipale en 2008	Population municipale en 2013	Part dans la population du SCoT en 2008	Part dans la population du SCoT en 2013	Variation de la population 2008-2013	Taux annuel de variation de la population 2008-2013
Olonne-sur-Mer	13 025	14 299	26,6%	28,3%	1 274	1,9%
Les Sables d'Olonne	15 027	14 253	30,7%	28,2%	-774	-1,1%
Château d'Olonne	13 242	13 593	27,1%	26,9%	351	0,5%
L'Île-d'Olonne	2 627	2 769	5,4%	5,5%	142	1,1%
Saint-Mathurin	1 729	2 150	3,5%	4,3%	421	4,5%
Sainte-Foy	1 805	1 874	3,7%	3,7%	69	0,8%
Vairé	1 449	1 578	3,0%	3,1%	129	1,7%
Les Sables-d'Olonne Agglomération	48 904	50 516	100%	100%	1 612	0,7%

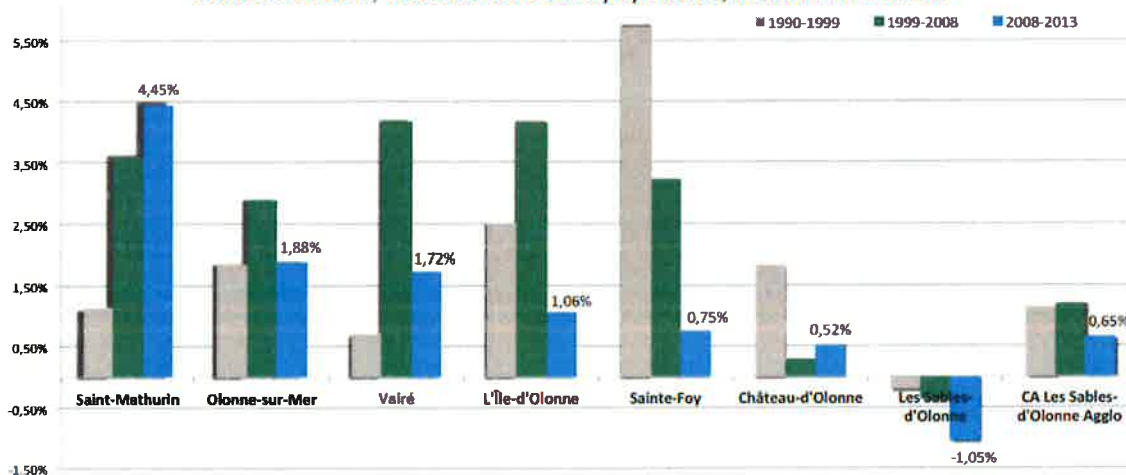
Evolution de la population de 2008 à 2013

1612 habitants supplémentaires sur la dernière période intercensitaire (2008-2013), avec une croissance pour toutes les communes à l'exception des Sables d'Olonne qui enregistre une diminution de sa population (-774 habitants).

Le rythme d'augmentation de la population ralentit dans son ensemble par rapport aux périodes précédentes (+0,65%/an de 2008 à 2013 contre +1,19%/an de 1999 à 2008). Seule la commune de Saint-Mathurin enregistre une nette accélération de sa croissance démographique (+4,45%/an de 2008 à 2013), ainsi que le Château d'Olonne mais à un rythme plus modéré.

Evolution de la population en 1990 et 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

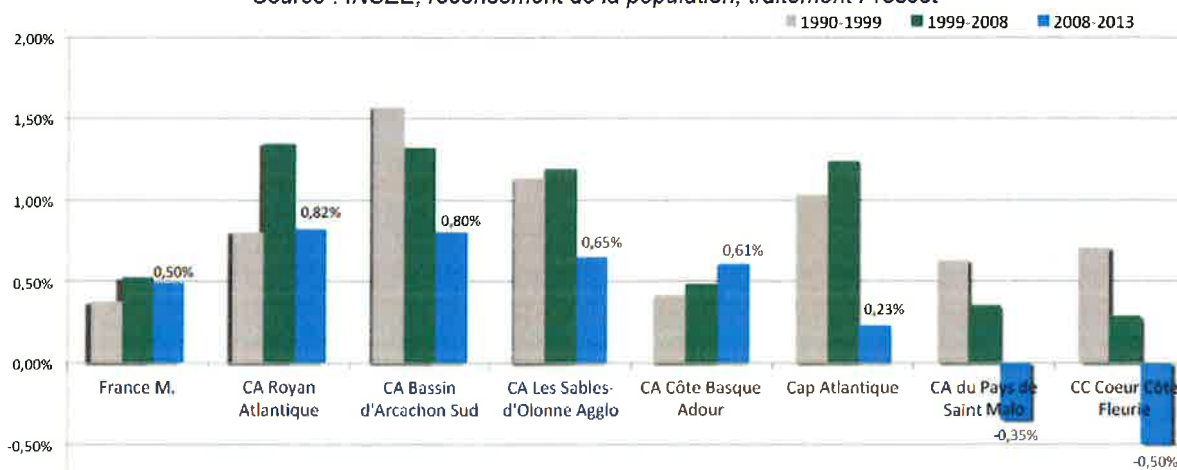


La comparaison des rythmes de développement avec les agglomérations du littoral Ouest Français prises en comparaison apparente la dynamique des Sables d'Olonne Agglomération (+0,65%/an) à celles des agglomérations du Sud (CA Royan, CA Bassin d'Arcachon Sud, CA Côte Basque Adour), alors qu'au Nord les agglomérations littorales enregistrent une diminution de leur population (CA Saint-Malo, CC Cœur Côte Fleurie – stabilité sur CAP Atlantique).

Evolution comparative de la population en 2008 et 2013
 Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

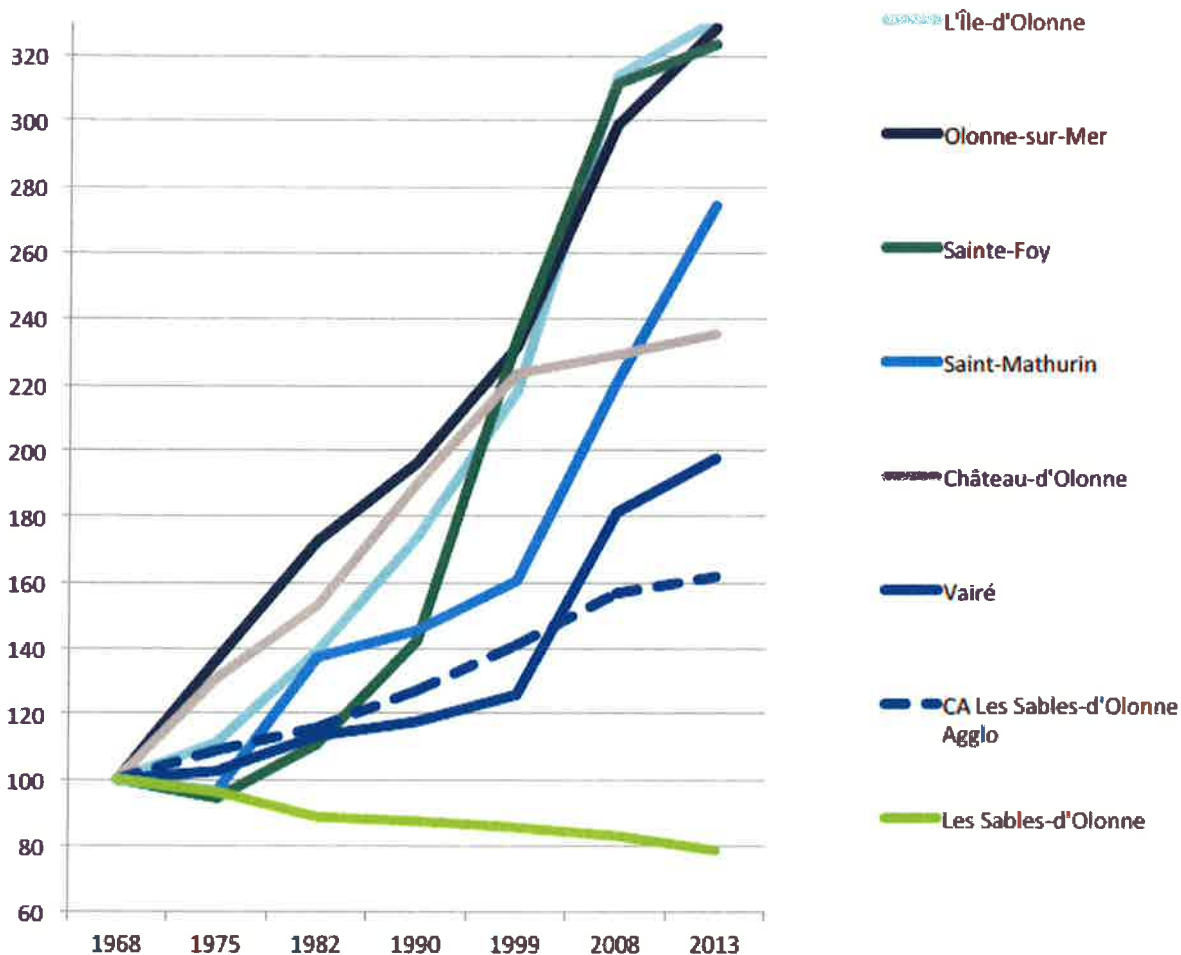
	Population municipale en 2008	Population municipale en 2013	Variation de la population 2008-2013	Taux annuel de variation de la population 2008-2013
CA Les Sables-d'Olonne Agglomération	48904	50516	1 612	0,65%
CC du Pays des Achards	15 381	17 752	2 371	2,91%
CA La Roche-sur-Yon	88 350	93 148	4 798	1,06%
CC du Pays de St Gilles-Croix-De-Vie	43 577	46 939	3 362	1,50%
CC Moutierrois Talmondais	29 193	32 498	3 305	2,17%
CC Cœur Côte Fleurie	20 794	20 282	-512	-0,50%
CA du Pays de Saint Malo	81 662	80 229	-1 433	-0,35%
Cap Atlantique	71 606	72 424	818	0,23%
CA Royan Atlantique	77 786	81 036	3 250	0,82%
CA Bassin d'Arcachon Sud	61 019	63 512	2 493	0,80%
CA Côte Basque Adour	122 302	126 072	3 770	0,61%
Vendée	616 906	655 506	38 600	1,22%
Pays-de-la-Loire	3 510 170	3 660 852	150 682	0,84%
France M.	63 961 859	65 564 756	1 602 897	0,50%

Evolution de la population en 1990 et 2013
 Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Evolution de la population entre 1968 et 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Soldes naturel et migratoire

L'attractivité d'une population venant habiter Les Sables d'Olonne Agglomération est la seule composante positive de l'évolution de la population depuis les années 1980, avec un léger ralentissement sur la dernière période par rapport aux années 2000.

Cet apport démographique des entrées de population supérieures aux sorties du territoire s'effectue à un rythme supérieur à celui de la Vendée et de la région. Le solde migratoire positif est enregistré sur toutes les communes des Sables d'Olonne Agglomération.

Le solde naturel, constituant la seconde composante de l'évolution de la population (différence entre les naissances et les décès), est négatif depuis les années 1980. La baisse continue de la variation de la population due au solde naturel est révélatrice d'un vieillissement de la population accentué par l'arrivée de ménages âgés sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération. Ce solde négatif est enregistré uniquement sur les communes du cœur d'agglomération, notamment sur Les Sables d'Olonne, alors qu'en rétro-littoral le solde naturel est positif.

L'analyse du solde migratoire par tranche d'âge sur Les Sables d'Olonne Agglomération révèle :

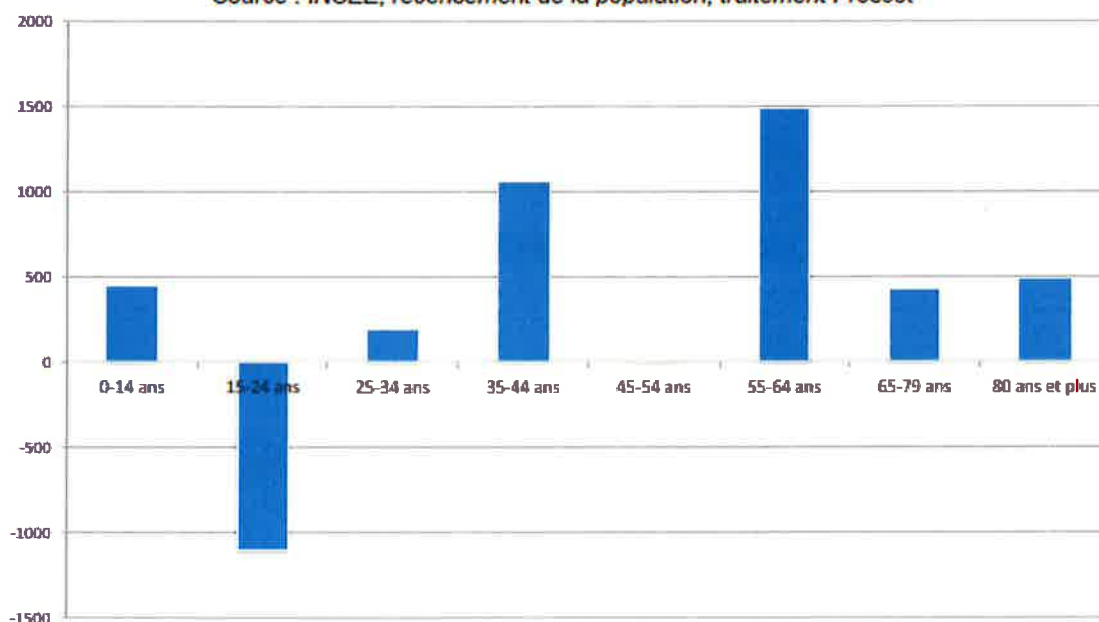
- une attractivité de toutes les classes d'âge, à l'exception des 15-24 ans du fait d'une orientation pour une grande partie de cette classe d'âge vers les villes étudiantes
- la catégorie des 45-54 ans est à l'équilibre avec autant de départs que d'arrivées de population de cette classe d'âge.

La nouvelle population venant sur le territoire est à la fois :

- des jeunes ménages avec enfants
- et en nombre plus important les populations plus âgées (55 ans et plus).

Solde migratoire par tranche d'âge pour Les Sables-d'Olonne Agglomération de 2008 à 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le principal pôle démographique du littoral Vendéen</p> <p>Une croissance démographique au rythme proche des agglomérations du littoral atlantique Sud</p> <p>Une attractivité forte de la population, avec un solde migratoire positif pour les 55 ans et plus et les classes d'âges de ménages avec enfants</p>	<p>Une contraction de la population dans le cœur de l'agglomération (baisse d'habitants sur Les Sables d'Olonne)</p> <p>Un solde migratoire des 15-24 ans négatif</p>
DEFI	
<p>Le renouvellement de la population lié au solde naturel, enregistré seulement en rétro-littoral, interroge la capacité à attirer de jeunes ménages. Le contraste sur le solde naturel entre le littoral et le rétro-littoral soulève la capacité à proposer une offre de logements accessible pour les jeunes ménages dans le cœur d'agglomération et à conserver le rythme de développement des communes rétro-littorales au regard de leur réceptivité de nouveaux habitants (foncier, équipement...).</p> <p>La capacité à toujours attirer de nouveaux habitants demande de valoriser les facteurs d'attractivité, en affirmant la position du territoire à une échelle plus large que le seul horizon du littoral vendéen.</p>	

LA STRUCTURE DE LA POPULATION

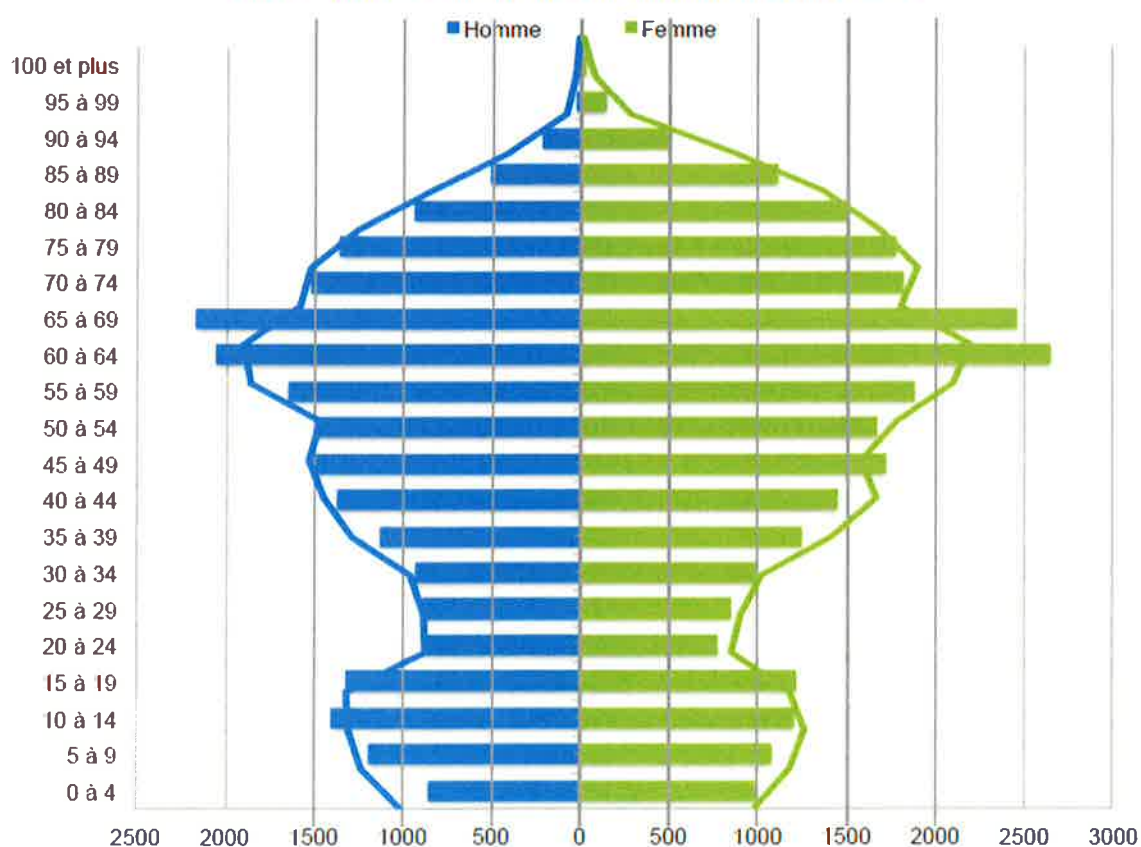
La répartition par classe d'âge

La pyramide des âges resserrée sur sa base reflète une faible natalité, avec un nombre de moins de 10 ans en diminution entre 2008 et 2013.

L'accroissement du nombre des 60-69 ans traduit l'attractivité des populations âgées. La proportion de femmes plus élevée (58%) que celle des hommes (42%) dans les 60 ans et plus exprime le phénomène de desserrement des ménages unipersonnels âgés et interroge la capacité du maintien à domicile pour les personnes seules notamment les plus âgées (80 ans et plus : 66% de femmes et 34% d'hommes).

Pyramide des âges pour Les Sables-d'Olonne Agglomération en 2013 (barres) comparée à 2008 (traits)

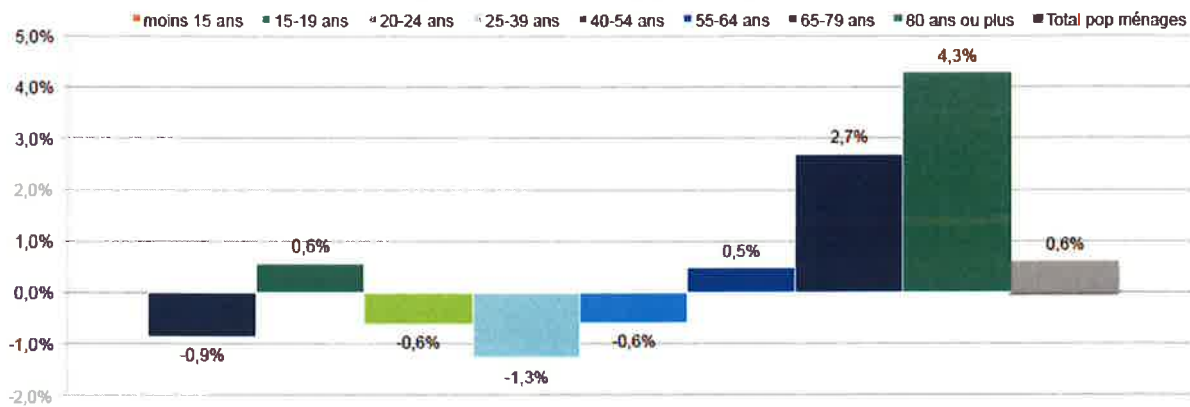
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



La population des Sables d'Olonne Agglomération enregistre un **vieillessement de la population de 2008 à 2013** marqué par une **accentuation de la population âgée de 55 ans et plus** et une diminution de la population des classes d'âges plus jeunes (moins de 55 ans). Cette évolution contrastée, entre un nombre de personnes âgées qui augmentent et un nombre de personnes jeunes qui diminuent, participe au solde naturel négatif.

Taux d'évolution annuel des classes d'âge de 2008 à 2013 des Sables-d'Olonne Agglomération

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



ATOUTS	FAIBLESSES
Un apport de jeunes ménages sur la partie rétro-littorale qui participe au renouvellement démographique et à l'arrivée d'actifs sur le territoire.	Un vieillissement de la population marqué, notamment sur la partie littorale. Une proportion faible de jeunes (15-24 ans) et leur diminution en volume.
DEFI	
La gestion du vieillissement de la population, en particulier l'accompagnement des personnes âgées vivant seules. Une attractivité de population de ménages actifs et des jeunes à renforcer par la diversification de l'économie, des équipements-services et de l'offre de logements.	

Les projections démographiques

Les projections démographiques à l'horizon 2040 sur la zone des Sables d'Olonne (+0,9%/an) – zone qui couvre le territoire des Sables d'Olonne Agglomération et une partie du Talmondais – seraient supérieures à la tendance nationale (+0,4%/an à l'horizon 2040) et à la tendance de la période 2008-2013 pour le territoire du SCoT (+0,65%/an).

L'apport démographique projeté à l'horizon 2040 serait uniquement dû à un solde migratoire positif, de la même manière que l'évolution actuelle. L'entrée importante de nouveaux habitants de 60 ans et plus participerait au renforcement du vieillissement de la population sur le territoire des Sables d'Olonne Agglomération.

L'augmentation de la population âgée atteindrait une proportion importante dans le territoire, avec **plus d'une personne sur deux qui aurait 60 ans et plus à l'horizon de 2040 (51%)**. Cette perspective pose avec une grande acuité la question de la gestion du vieillissement de la population, notamment la période de la fin de vie avec les enjeux liés à la perte d'autonomie et à la santé.

ATOUTS	FAIBLESSES
La projection d'une croissance de la population à l'horizon 2040	Une dépendance de l'économie aux flux d'actifs habitant dans le rétro-littoral
DEFI	
<p>Les projections de la population impactées par les enjeux de la gestion du vieillissement de la population, avec la perspective d'une majorité d'habitants âgés de 60 ans et plus à l'horizon 2040.</p> <p>L'affirmation pour Les Sables d'Olonne Agglomération du statut de pôle de la façade atlantique, capteur de flux démographiques et économiques, au travers d'un positionnement en mesure de diversifier l'économie du territoire.</p> <p>La capacité de renouvellement de la population dans le cœur d'agglomération, à l'appui de ses différentes composantes pour l'organisation de fonctions complémentaires (économie, services, commerce, loisirs, habitat...).</p> <p>La recherche de solutions de mobilité adaptée pour permettre aux actifs du rétro-littoral l'accès aux emplois du cœur d'agglomération et aux fonctions urbaines.</p>	

e) FONCIER A VOCATION ECONOMIQUE

Le territoire recense 13 zones d'activités (15 si l'on compte les extensions Nord et Sud des Plesses).

Localisation des zones d'activités au sein des Sables d'Olonne Agglomération

Source : CCO ; communes, traitement EAU



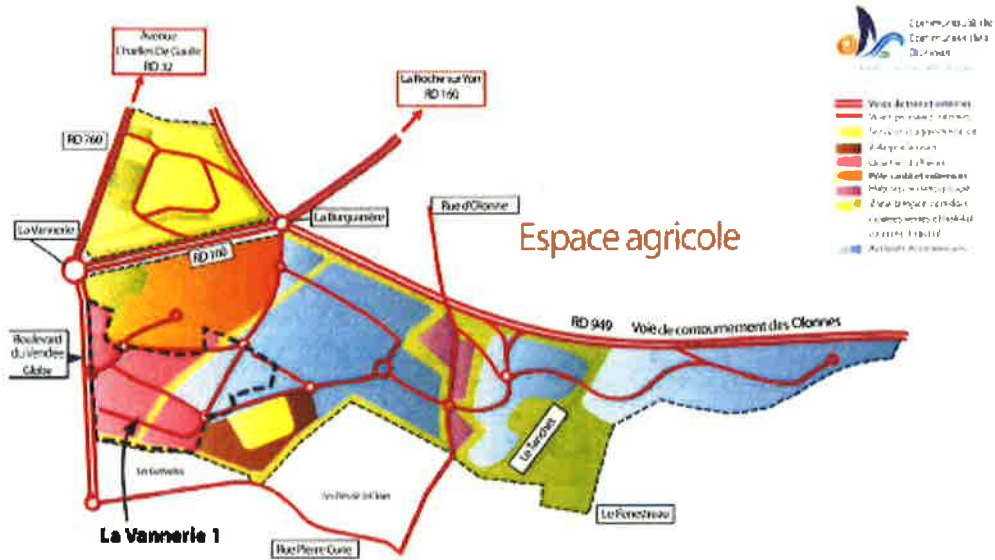
Des parcs d'activités ou secteurs en devenir

- La Vannerie

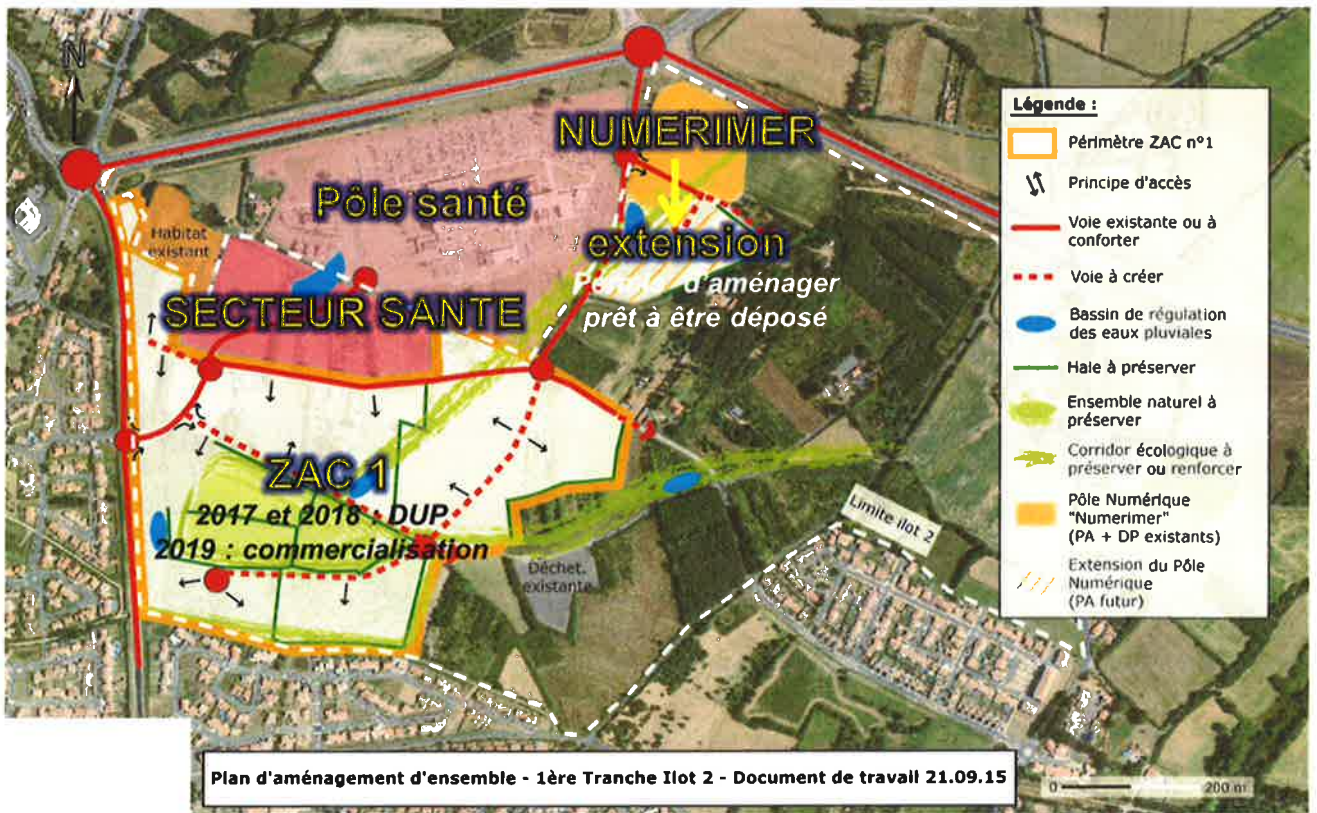
Inscrit dans le SCoT de 2008, le projet de la ZAC de la Vannerie était identifié comme pôle de développement économique futur.

Approuvé par le Conseil Communautaire le 30/09/2016, la Communauté d'Agglomération souhaite faire de cet espace une zone stratégique pour le renforcement de l'attractivité et le rayonnement de l'ensemble du territoire et la promotion de nouvelles dynamiques économiques. D'une surface totale de 145 ha, ce projet aura pour vocation principale de répondre aux besoins des habitants en matière de services et d'emplois.

Plan d'ensemble des 145 hectares de la Vannerie



Plan d'ensemble de l'ilot 2 aménagé et en cours d'aménagement

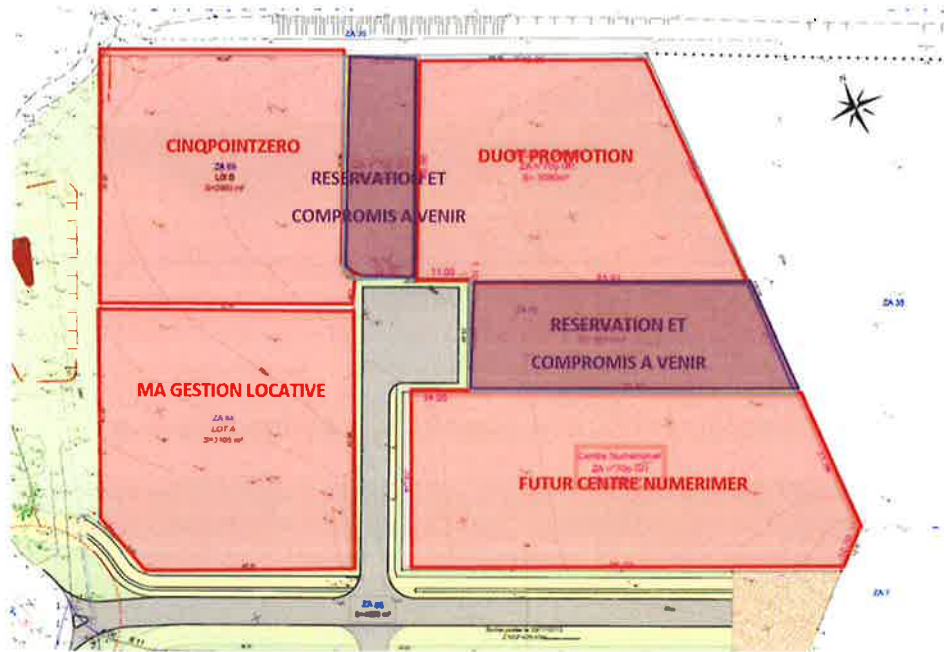


La ZAC de la Vannerie comprend le centre hospitalier Côte de Lumière et la clinique chirurgicale Porte Océane (ouvert en 2010 et 2011) qui constituent le Pôle santé des Olonnes. Dans la continuité de ce Pôle, les Sables d'Olonne Agglomération propose un secteur santé d'une superficie de 4,3 ha cessibles subdivisés en 19 terrains visant à créer une synergie autour de la santé et de répondre aux besoins des patients ainsi que des professionnels de santé. Il reste deux lots à vendre pour une surface totale de 4 933 m².

À l'est du pôle santé, le **Pôle Numérique Numerimer** permet l'implantation et le développement d'entreprises tertiaires et de haute technologie numérique. Il se décline en plusieurs phases :

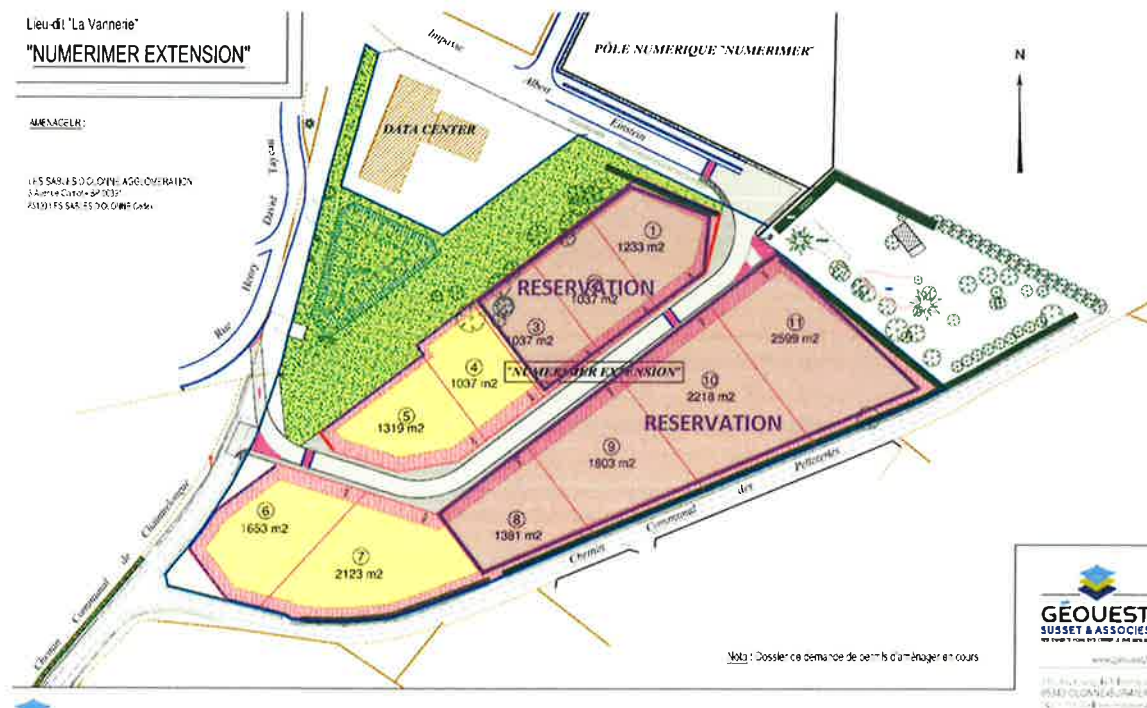
- o L'implantation d'un data center : 1^{ère} pierre du pôle numérique ;
- o La création du Centre Numérimer, une pépinière/hôtel d'entreprises combinés à un pôle de formation et à un espace co-working : berceaux du campus numérique ;
- o L'installation d'entreprises de la filière numérique autour du campus.

Plan de Numerimer 1 entièrement commercialisé



Numerimer 1 étant entièrement commercialisé, une 2^{ème} tranche Numerimer va ouvrir en 2018. 65 % de cette extension sont déjà réservés.

Plan de l'extension de Numerimer



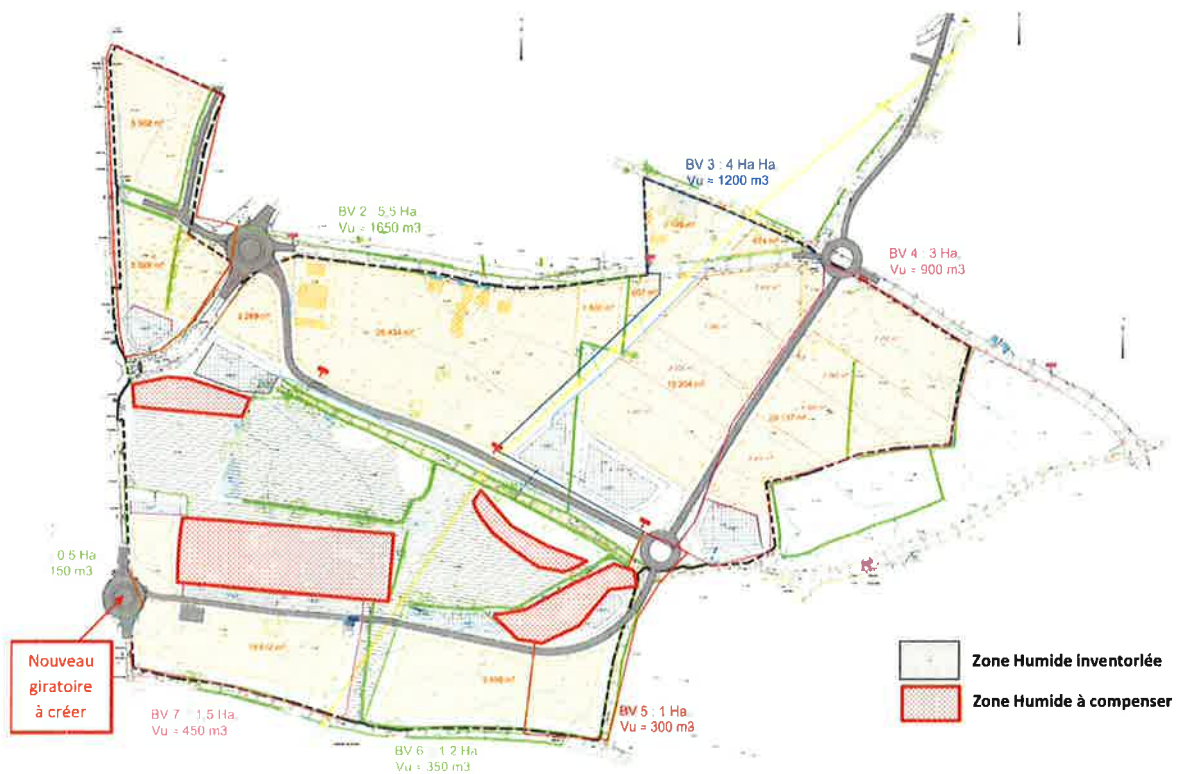
Plus au sud, se trouve la ZAC n°1, d'une superficie de 24 ha, périmètre au sein duquel l'Agglomération est en cours d'acquisition des terrains. L'aménagement de cet espace est envisagé pour l'année 2019.

Située à l'entrée principale de l'agglomération, à la croisée de deux axes majeurs, la RD 160 (direction La Roche-sur-Yon, Nantes, Paris) et la RD 760 (vers Challans et Saint-Nazaire), la Vannerie est destinée à devenir la vitrine économique du territoire.

Plan de situation de la ZAC 1 de la Vannerie



Plan d'aménagement de la ZAC 1 de la Vannerie



- Parc d'Activités Les Sables d'Olonne Sud (ex Vendéopôle)

Créé en 2005 le Syndicat Mixte du Vendéopôle du Littoral Vendéen vise à mettre en commun les moyens nécessaires à la création sur son territoire de parcs d'activités répondant aux critères de la Charte des Vendéopôles établie par le Conseil Départemental de la Vendée.

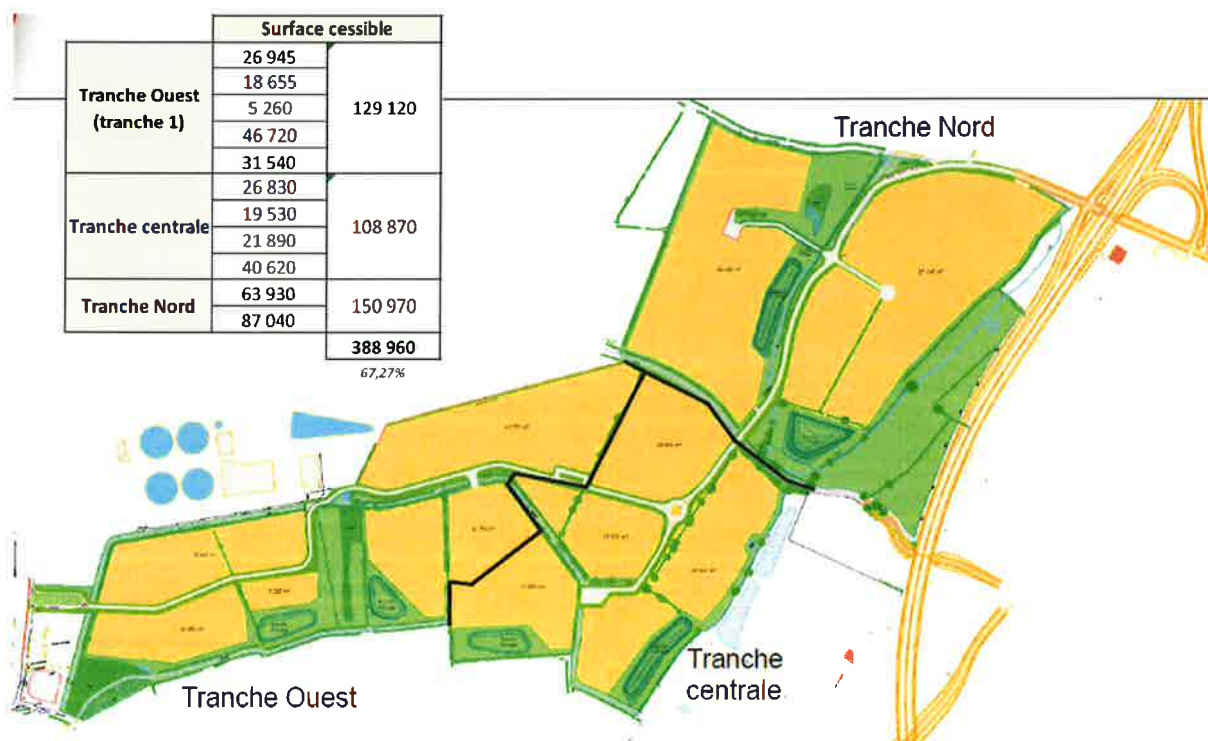
Le Syndicat Mixte du Vendéopôle du Littoral Vendéen a décidé la réalisation d'un premier Vendéopôle sur la commune du Château d'Olonne.

L'agglomération est propriétaire de l'ensemble des terrains localisés dans la continuité de la zone d'activité des Plesses.

Plan de situation du PASOS

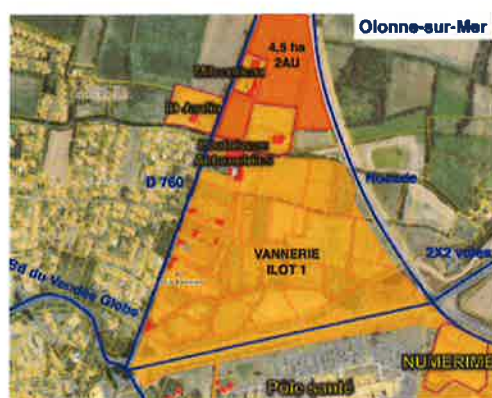
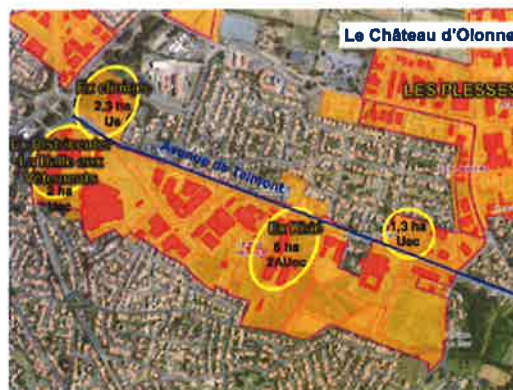


Plan d'aménagement du PASOS



Quelques îlots remarquables

Plan des zones d'activités concernées



Un secteur rétro littoral aux enjeux économiques très contrastés

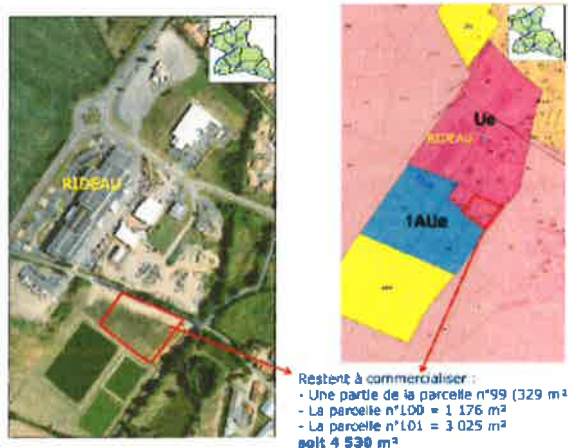
- 2 zones artisanales sont actuellement en cours de commercialisation :
 - o La Combe à Vairé (0,9 ha cessibles disponibles) ;
 - o Les Biottières à Saint-Mathurin (4 530 m² cessibles disponibles). La totalité est en cours de vente auprès de deux acquéreurs.

Plan de la zone de la Combe à Vairé

Source : SAEM Les Sables-d'Olonne Développement, 2016



Plan de la zone des Biottières à Saint-Mathurin



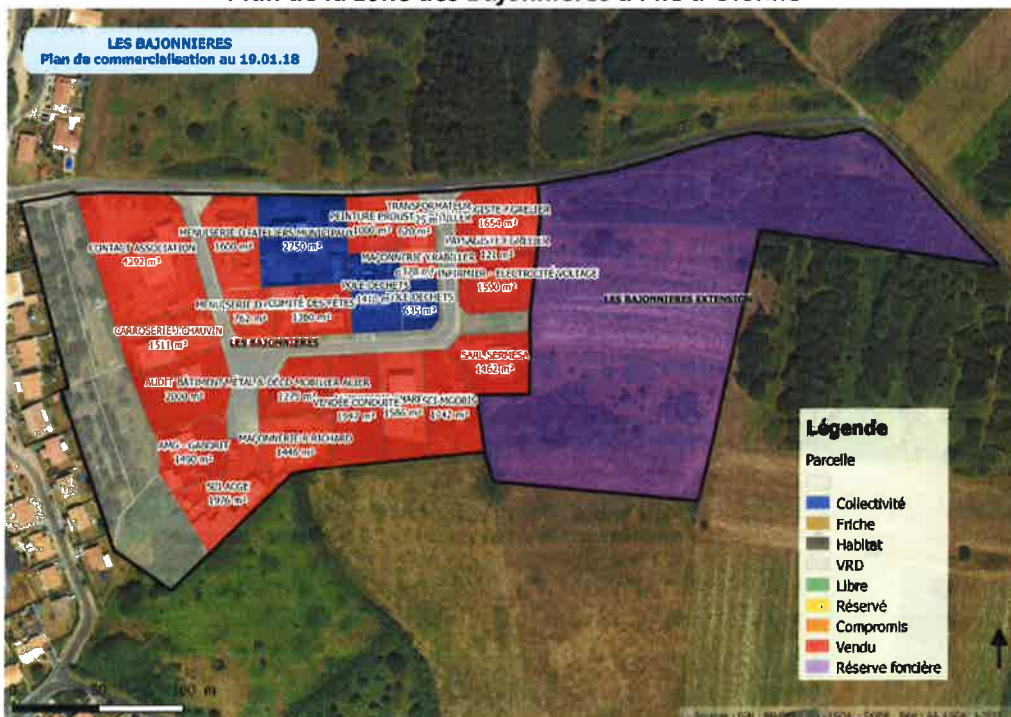
- 1 zone aménageable à court terme : la zone de l'Épinette à Sainte-Foy (2ème tranche de 3 ha cessibles). Les îlots A, B et C (en vert sur la carte) ainsi qu'un tourne à gauche, seront livrés 2^{ème} trimestre 2018.

Plan de la zone de l'Épinette à Sainte-Foy



- 3 zones aménageables à moyen terme :
 - o Les Bajonnières à L'Île-d'Olonne (3,09 ha au total) ;
 - o Vairé (17,86 ha au total) ;
 - o Les Biottières à Saint-Mathurin (4,9 ha au total).

Plan de la zone des Bajonnières à l'Île d'Olonne



Plan de la zone de la Combe à Vairé



Plan de la zone des Biottières à Saint Mathurin

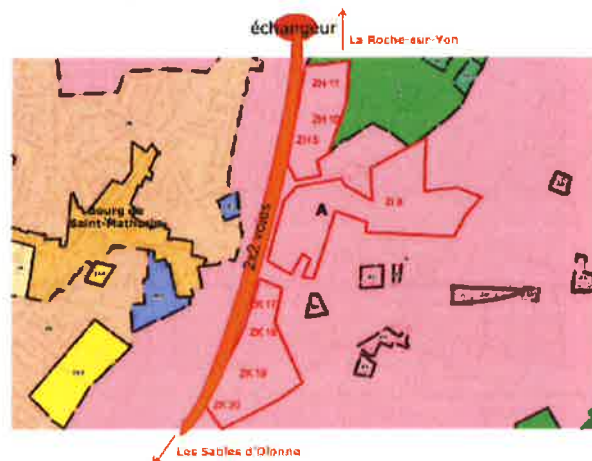


Saint-Mathurin : un fort potentiel ancré sur la 2x2 voies

Le potentiel foncier à vocation économique localisé sur la commune de Saint-Mathurin, à proximité immédiate de la 2x2 voies et à mi-chemin entre les Sables d'Olonne et la Mothe-Achard, constitue un véritable enjeu stratégique pour le développement économique futur de l'agglomération.

Localisation du foncier mobilisable à Saint-Mathurin

Source : SEM Les Sables Développement, 2016



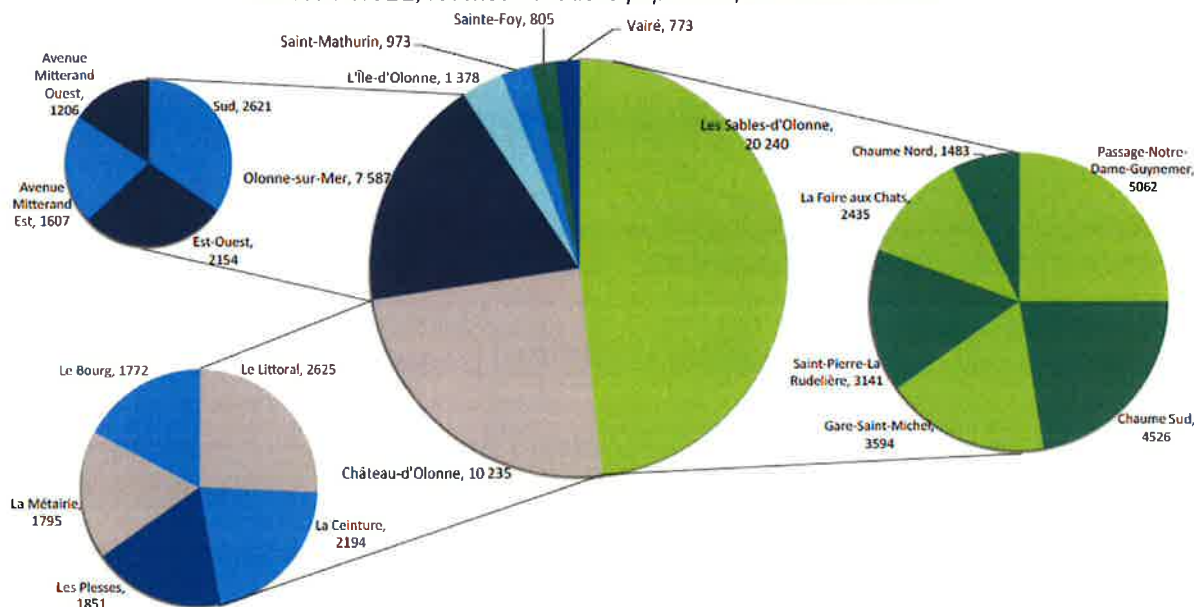
f) HABITAT

Le parc de logement

En 2013, Les Sables d'Olonne Agglomération compte 41 990 logements dont 91% dans le cœur d'agglomération (Sables d'Olonne, Château d'Olonne et Olonne-sur-Mer).

Nombre de logements dans les communes et les quartiers (IRIS) en 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Entre 2008 et 2013, l'augmentation du parc de logements observée à l'échelle de l'agglomération est plus intense dans les communes rétro-littorales de Sainte-Foy et Saint-Mathurin, tandis que le plus grand volume de nouvelles habitations est enregistré sur les villes de Château d'Olonne et Olonne-sur-Mer. Seule la commune de Vairé a été marquée par une légère baisse de son parc de logements sur cette récente période.

Le poids du pôle urbain – composé des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer est resté identique entre 2008 et 2013 (91% du parc des Sables d'Olonne Agglomération), avec toutefois une diminution de la part des Sables d'Olonne (de deux points) au profit principalement d'Olonne-sur-Mer.

Évolution du nombre de logements dans Les Sables-d'Olonne Agglomération, 2008-2013

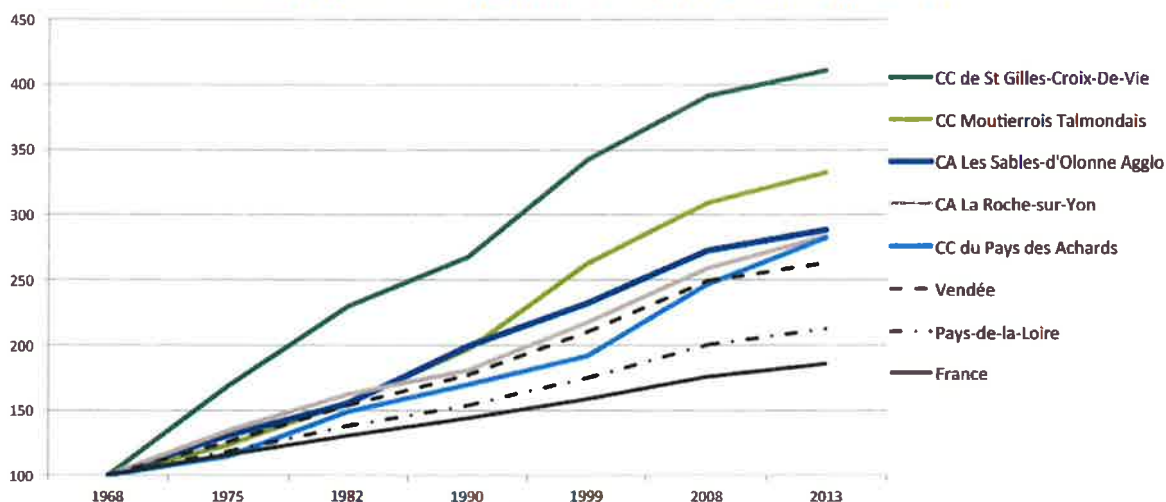
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Territoires	2008		2013		Variation 2008-2013	TCAM 2008-2013
	nbr	% parc	nbr	% parc		
Château-d'Olonne	9 581	24,2%	10 235	24,4%	654	1,3%
L'Île-d'Olonne	1 278	3,2%	1 378	3,3%	100	1,5%
Olonne-sur-Mer	6 660	16,8%	7 587	18,1%	927	2,6%
Les Sables-d'Olonne	19 860	50,1%	20 240	48,2%	380	0,4%
Sainte-Foy	697	1,8%	805	1,9%	108	2,9%
Saint-Mathurin	787	2,0%	973	2,3%	186	4,3%
Vairé	795	2,0%	773	1,8%	-22	-0,6%
CA Les Sables-d'Olonne Agglo	39 659	100,0%	41 990	100,0%	2 332	1,1%

Sur le long terme, la croissance du parc de logements des Sables d'Olonne Agglomération s'inscrit dans la tendance générale à l'œuvre sur le littoral atlantique.

Évolution du parc de logements sur le long terme, en base 100 : 1968

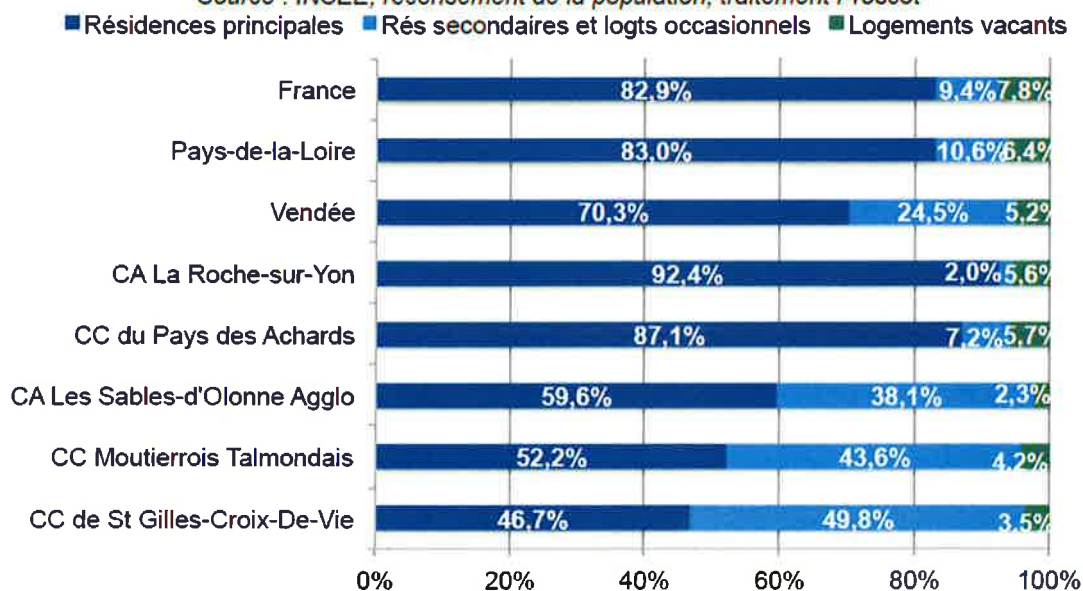
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



L'attrait du littoral atlantique se vérifie pour Les Sables d'Olonne Agglomération, et les territoires du Nord de la CC de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et du Sud de la CC Moutierrois-Talmondais, avec une part élevée des résidences secondaires. Le très faible poids de la vacance (2,3% sur Les Sables d'Olonne Agglomération) souligne la pression sur le marché du logement due à la fois à l'attractivité touristique et résidentielle.

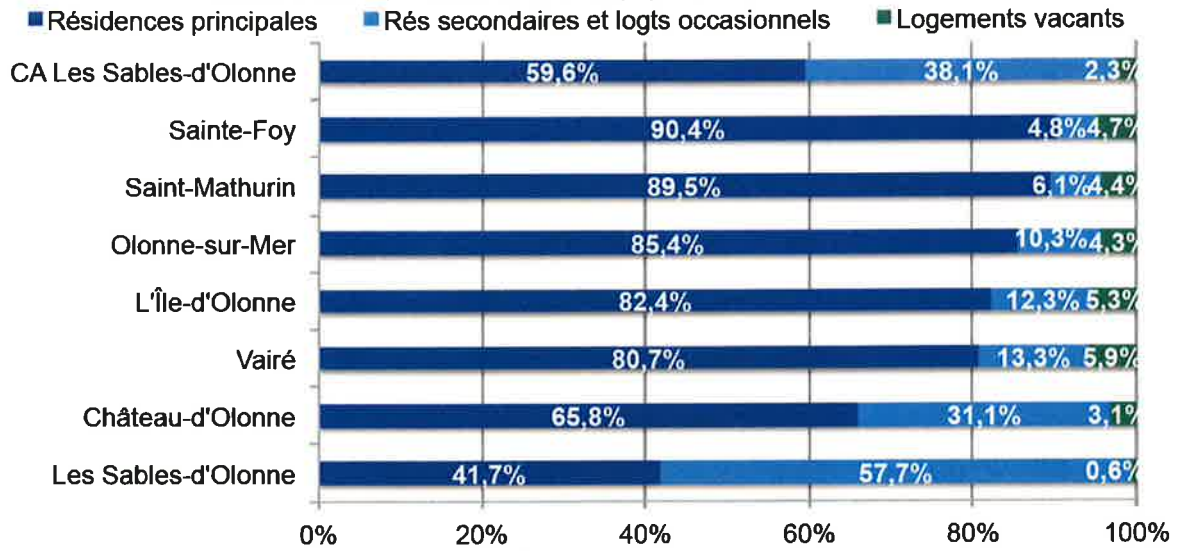
Typologie du parc de logements en 2013

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Typologie du parc de logements en 2013

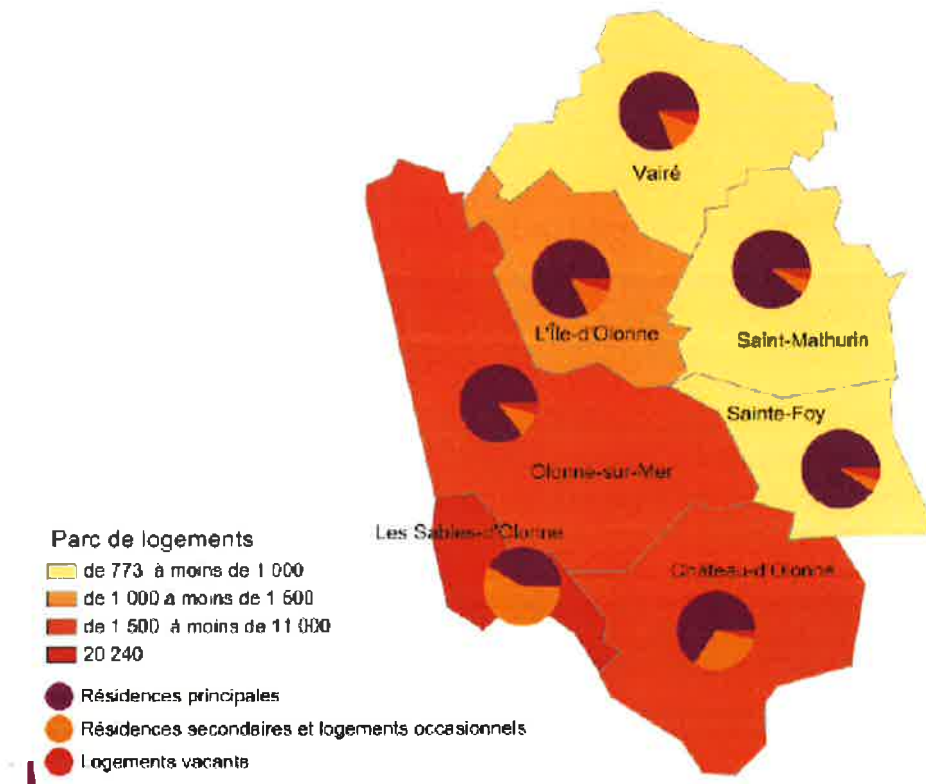
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Le poids important des résidences secondaires (38%) est stable depuis les années 1990. Il s'est constitué historiquement au côté de l'offre de résidences principales.

Les typologies de logements dans les communes des Sables-d'Olonne Agglomération en 2013

Source : INSEE, traitement ADILE85 (observatoire du logement)

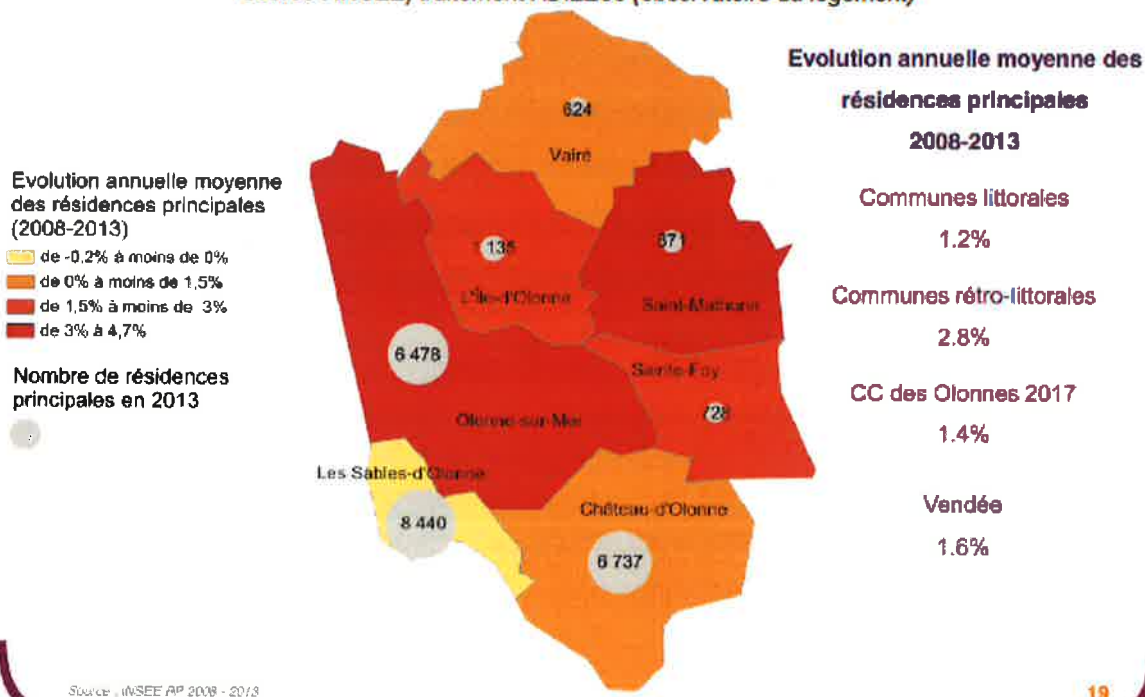


Les résidences principales

Entre 2008 et 2013, la croissance du nombre de résidences principales à l'échelle des Sables d'Olonne Agglomération est ressentie sur toutes les communes, à l'exception des Sables d'Olonne en lien avec la contraction de sa population municipale.

La croissance de résidences principales a été plus soutenue dans la partie rétro-littorale, ainsi que sur la commune d'Olonne-sur-Mer.

Evolution des résidences principales dans Les Sables-d'Olonne Agglomération de 2008 à 2013
Source : INSEE, traitement ADILE85 (observatoire du logement)



Les résidences secondaires

Le volume de résidences secondaires est principalement concentré sur Les Sables d'Olonne (72% du total des Sables d'Olonne Agglomération). L'évolution positive des résidences secondaires sur la période 2008-2013 est principalement ressentie sur le Château d'Olonne et Les Sables d'Olonne.

Le poids important des résidences secondaires est à apprécier au regard du phénomène de résidentialisation, où des ménages s'installent sur de longues durées dans leur résidence secondaire, au point d'être davantage dans une logique de bi-résidence.

Évolution comparative des résidences secondaires et logements occasionnels entre 2008 et 2013 dans les communes du SCOT

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Territoires	2008		2013		Variation 2008-2013	TCAM 2008-2013
	nbr	% parc	nbr	% parc		
Château-d'Olonne	2 917	30,4%	3 182	31,1%	265	1,8%
L'Île-d'Olonne	182	14,3%	170	12,3%	-13	-1,4%
Olonne-sur-Mer	819	12,3%	785	10,3%	-34	-0,8%
Les Sables-d'Olonne	10 989	55,3%	11 670	57,7%	681	1,2%
Sainte-Foy	44	6,3%	39	4,8%	-5	-2,4%
Saint-Mathurin	52	6,6%	59	6,1%	7	2,6%
Vairé	184	23,1%	103	13,3%	-81	-10,9%
CA Les Sables-d'Olonne Agglo	15 187	38,3%	16 008	38,1%	821	1,1%

Les logements vacants

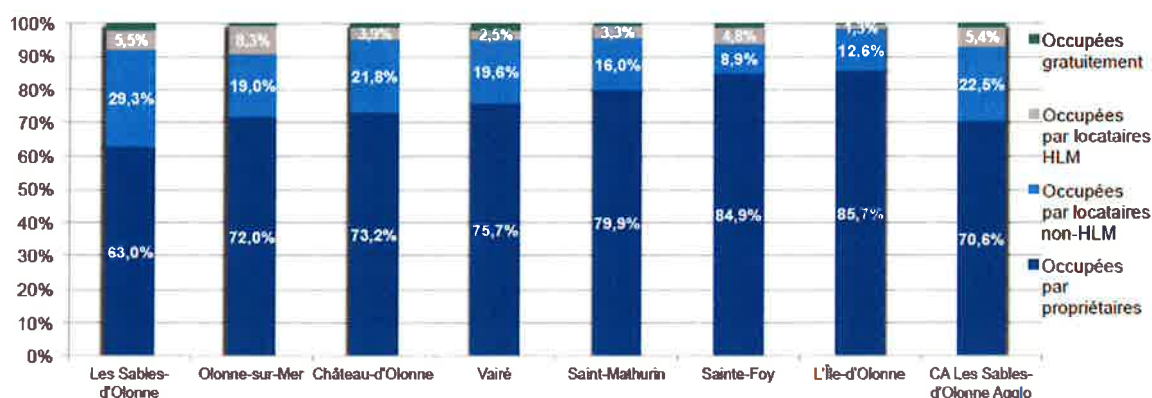
La très faible vacance des logements (2,3% du parc, par rapport aux 5,2% en Vendée et 7,8% en France) est même quasi-nulle aux Sables d'Olonne (0,6%), et elle reste modérée pour les communes avec les taux les plus élevés : 5,9% à Vairé et 5,3% à l'Île d'Olonne (France à 7,8%, région à 6,4% et Vendée à 5,2%). Elle reflète la forte attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Le mode d'occupation des logements

Si le mode d'occupation du logement principal est le statut de propriétaires (73%), Les Sables d'Olonne Agglomération se distingue par une proportion importante de locataires (hors parc HLM). En revanche, la part du parc locatif social apparaît inférieure (6%) par rapport à la moyenne départementale (6%) et au regard de l'autre collectivité ayant statut d'agglomération (CA La Roche-sur-Yon, 13%).

Modes d'occupations des résidences principales en 2013

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



La forme des logements

Le parc de résidences principales est dominé par la maison (67% à l'échelle des Sables d'Olonne Agglomération). La proportion élevée d'appartements, et leur plus forte croissance que celle des maisons entre 2008 et 2013, révèle la densité des formes de logements dans le cœur d'agglomération. Ainsi la part des appartements apparaît plus élevée aux Sables d'Olonne (53%) et dans une moindre mesure au Château d'Olonne (22%). La ville d'Olonne-sur-Mer engage un travail ciblé sur la création d'offre de logements en appartements au travers d'une modification de son PLU pour identifier le long des avenues F. Mitterrand et de Gaulle des secteurs dédiés aux hautes constructions résidentielles.

Composition du parc de résidences principales en 2013

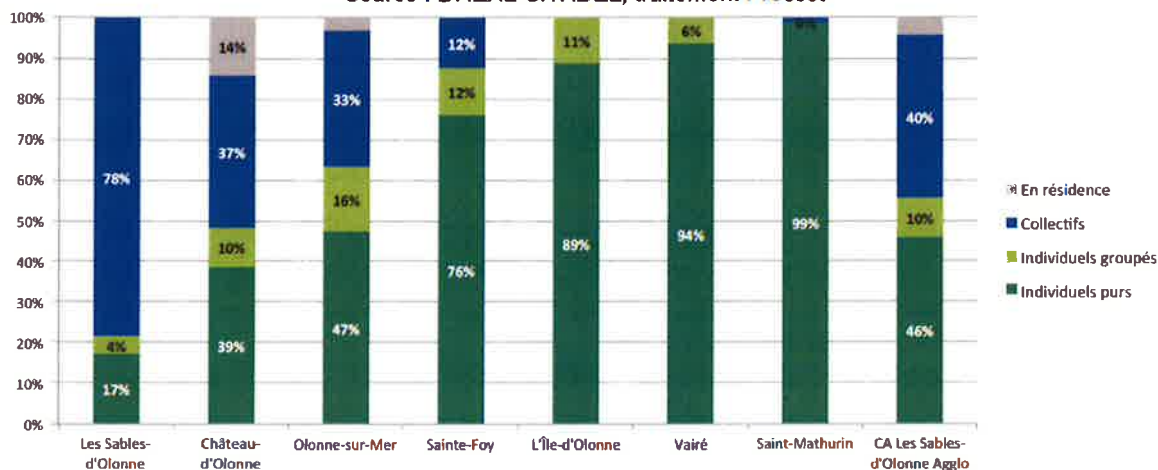
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Indicateurs	Total Maisons et Appartements	Dont Maisons		Dont Appartements		Evolution 2008-2013	
		Nb	%	Nb	%	Appt	Maison
						Nb	Nb
Château-d'Olonne	10 204	7 994	78,3%	2 210	21,7%	7994	25
L'Île-d'Olonne	1 376	1 372	99,6%	5	0,4%	1371	58
Olonne-sur-Mer	7 560	6 675	88,3%	884	11,7%	6675	95
Les Sables-d'Olonne	20 138	9 549	47,4%	10 589	52,6%	9549	3
Sainte-Foy	803	778	96,9%	25	3,1%	778	91
Saint-Mathurin	973	966	99,3%	7	0,7%	966	197
Vairé	769	748	97,2%	22	2,8%	748	87
CA Les Sables-d'Olonne Agglo	41 823	28 081	67,1%	13 742	32,9%	28 081	38

La dynamique de la construction sur la période récente confirme cette spécificité sur le littoral d'une production importante de logements collectifs pour Les Sables d'Olonne Agglomération par rapport aux autres intercommunalités et même à l'agglomération de La Roche-sur-Yon. Cette caractéristique se vérifie principalement sur Les Sables d'Olonne, commune qui ne dispose que de très peu de foncier disponible pour une offre de logements individuels, et dans une moindre mesure sur Olonne-sur-Mer et Le Château d'Olonne.

Type de logements commencés entre 2008 et 2013

Source : DREAL-SITADEL, traitement Proscot



*Définition SITADEL des logements en résidence : des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques. Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées,
- les résidences pour étudiants,
- les résidences de tourisme,

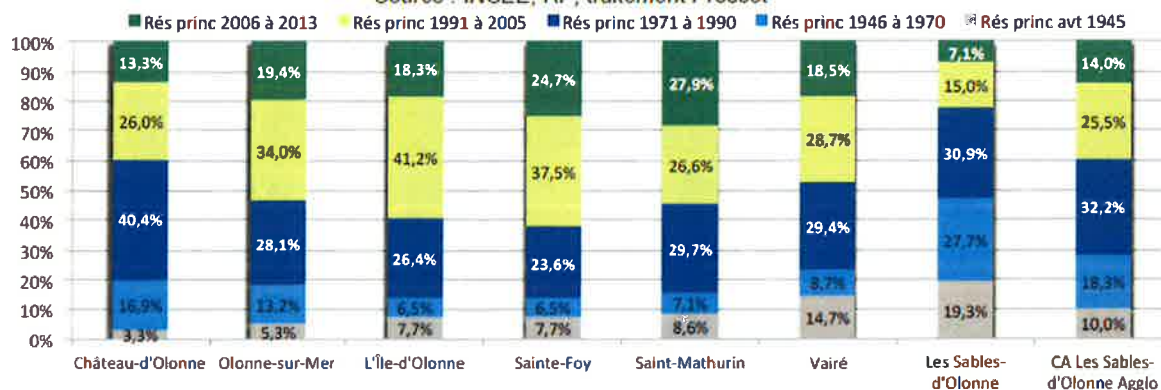
- les résidences hôtelières à vocation sociale,
- les résidences sociales,
- les résidences pour personnes handicapées.

L'ancienneté du parc de logements

Plus de la moitié du parc de logements a été construit avant 1990 (61%). Cette caractéristique est partagée avec la CA de La Roche-sur-Yon, alors que les territoires voisins ont un parc plus récent. Au sein des Sables d'Olonne Agglomération, **Les Sables d'Olonne et le Château d'Olonne sont les deux communes qui affichent un parc de logements plus ancien.** A l'inverse, les communes rétro-littorales ont une proportion de logements récents plus importante, notamment Saint-Mathurin et Sainte-Foy (un quart de leur parc a été créé depuis 2006).

Période de construction des résidences principales - 2013

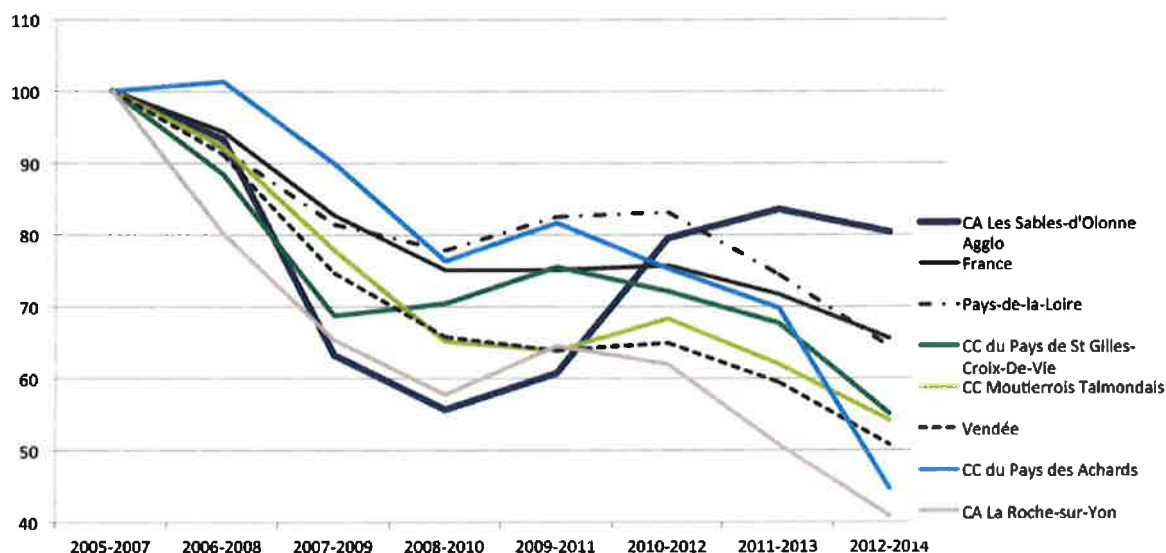
Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Le rythme de construction de logements

L'évolution du parc de logements lors de la dernière décennie a été marquée par la crise économique, qui a ralenti la construction dès 2007-2008. La reprise amorcée en 2009-2010 a été freinée sur les territoires voisins et de référence (Vendée, région, France) alors que **Les Sables d'Olonne Agglomération a vu son rythme de construction repartir à la hausse, avec néanmoins un léger fléchissement ces dernières années.**

Evolution du nombre de logements commencés de 2005 à 2014
(moyenne triennale, base 100 en 2005-2007)
Source : DREAL-SITADEL, traitement Proscot



Le prix de l'immobilier et du foncier

Le prix moyen de l'immobilier des communes souligne la pression immobilière liée à l'attractivité littorale, avec des niveaux élevés pour les communes des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne. Le secteur rétro-littoral enregistre également des niveaux de prix pour les biens immobiliers soutenus. Les prix moyens des terrains à bâtir et des maisons à construire reflètent cette pression immobilière et foncière sur le littoral, où la CC des Olonnes (périmètre EPCI de 2014) affiche les prix les plus élevés (près de 160€/m² des lots à bâtir et environ 148 400€ les maisons projetées hors coût du terrain). La tendance de 2008 à 2014 est à une augmentation de cette pression immobilière à un rythme plus élevé que dans les secteurs rétro-littoraux (stabilisation des prix au mètre carré sur la CC du Pays des Achards et la CA de La Roche-sur-Yon).

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Dynamique de la construction avec le soutien d'opérateurs privés pour la production de logements accessibles et de locatifs aidés (inscrits dans le zonage Duflot)</p> <p>Une production de logements répondant aux objectifs de densité du SCoT de 2008 grâce à une diminution de la taille des lots et un développement de l'offre collective</p> <p>Des solutions d'habitat pour les jeunes coordonnées à l'échelle du cœur d'agglomération et intégrant les besoins liés aux activités saisonnières</p>	<p>Recul du nombre de résidences principales (RP) sur Les Sables d'Olonne au profit des résidences secondaires (RS) qui masque un phénomène non maîtrisé de résidentialisation (passage progressif de RS en RP)</p> <p>Pression immobilière dans le cœur d'agglomération limitant la capacité d'accès à la propriété pour les jeunes ménages</p> <p>Une problématique des grands rassemblements des gens du voyage à intégrer par la sélection de terrains.</p>
DEFI	
<p>Le parcours résidentiel à fluidifier entre le parc locatif et l'accès à la propriété au travers d'une extension de la réflexion sur l'habitat, concentrée initialement à la CC des Olonnes (avec le PLH et réuni dans le même zonage Duflot) et demandant d'intégrer les communes rétro-littorales des Sables d'Olonne Agglomération (situées en dehors du zonage Duflot).</p> <p>La maîtrise du renouvellement urbain, engagé dans le cœur d'agglomération par des opérateurs privés (promoteurs et bailleurs) et plus ponctuellement en rétro-littoral, avec une approche globale nécessaire sur les formes urbaines (mixité et densification du bâti), les économies d'énergies, la valorisation patrimoniale de l'existant...</p> <p>Une offre importante et diversifiée de logements collectifs et services dédiée aux personnes âgées qui est appelée à faire face à un fort accroissement démographique de ce public dépendant ayant différents niveaux de ressources. Une réflexion à étendre sur les enjeux du maintien à domicile des personnes âgées (coordination des services, solutions de mobilité, domotique...).</p>	

Source : Diagnostic SCOT LSOA, Proscot 2017

3. DEUX NOUVEAUX OUTILS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES POUR REDYNAMISER LES POLITIQUES LOCALES ET S'OUVRIRE DAVANTAGE A L'EXOGENE.

Pour développer l'activité économique comme le tourisme, les Sables d'Olonne Agglomération s'est dotée de deux outils stratégiques dans sa politique de dynamisation du territoire et d'ouverture de l'exogène.

a) LES SABLES D'OLONNE DEVELOPPEMENT

Objet

La société a pour objet, dans l'intérêt général du bassin économique de l'agglomération des Sables d'Olonne :

- La coordination et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique durable du territoire, dans le respect des politiques définies par les collectivités territoriales ;
- L'expertise sur les projets économiques structurants ;
- La promotion de l'offre territoriale auprès des milieux d'affaires et des porteurs de projets ;
- La prospection, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs dans une logique de guichet unique, en coordination avec les acteurs institutionnels et privés concernés,
- La gestion de services communs aux entreprises.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes les actions nécessaires dans le cadre d'études, de conseils et d'ingénierie des projets permettant le renforcement de l'attractivité du territoire et l'enrichissement du tissu économique.

De manière non exhaustive, la société pourra ainsi se consacrer aux projets suivants : intelligence économique, préconisations en matière d'immobilier d'entreprise, développement de l'offre de formation, accompagnement des cadres nouvellement implantés, évènementiel d'entreprise, gestion d'équipements ... Les interventions de la société seront toujours organisées en complémentarité avec les autres organismes de développement économique intervenant sur le bassin, en fonction des compétences des différents intervenants.

A cet effet, la société pourra exercer les activités visées ci-dessus tant pour son propre compte que pour le compte de tiers. Elle pourra en particulier exercer ces missions dans le cadre de conventions et contrats conclus notamment avec les collectivités publiques ou des entreprises industrielles, commerciales ou prestataires de services.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'ensemble de ces activités s'exerce dans le respect des règles communautaires et nationales.

Missions

La SEM aura donc une triple mission :

- Guichet unique
- Gestion de la pépinière d'entreprises
- Et agence de développement

b) DESTINATION LES SABLES D'OLONNE

Objet et missions

La SPL a pour objet, pour le compte exclusif et sur le seul territoire de ses actionnaires, d'une part, une mission principale d'office de tourisme pour le compte du groupement de communes, et d'autre part des missions complémentaires pour tout ou partie de ses membres qui souhaiteraient les lui confier dans le cadre d'une convention spécifique.

3.1 En tant qu'office de tourisme, la SPL a pour objet la promotion et le développement de l'économie touristique ainsi que l'accueil et l'information des touristes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.

Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être chargé, par le conseil communautaire ou par les conseils municipaux, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

L'office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du code du tourisme.

Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Pour la réalisation de son objet social, la SPL conclut avec ses actionnaires différents types de conventions telles qu'elles sont définies au règlement intérieur complétant les présents statuts.

3.2 Pour ce qui est de ses missions complémentaires, la SPL a pour objet :

- l'animation événementielle
- l'aménagement et l'entretien des équipements à vocation touristique
- l'exploitation d'équipements à vocation touristique

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2018 -2022

Pour engager ce schéma et comprendre les grandes orientations, il est important d'opérer une analyse en deux temps. Tout d'abord, il faut apprécier et sérier les enjeux liés aux actions plus classiques mais pour autant indispensables au développement économique du territoire. Ensuite, une approche contextuelle permettra synthétiquement de définir les actions plus innovantes liées aux caractéristiques originales comme façonnées du territoire. De ces deux approches complémentaires se définira très concrètement un schéma opérationnel de développement économique pour les années 2018 à 2022.

Les rapports d'activités de la SEM les Sables d'Olonne Développement ainsi que les réunions d'échanges avec les entreprises du territoire comme les partenaires institutionnels du développement territorial et les orientations politiques des élus de la Communauté d'agglomération, permettront d'apprécier et d'enrichir le plan d'actions de la SEM.

1. LES FONDAMENTAUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SABLAIS A ENGAGER

Ces fondamentaux du développement économique peuvent être appréciés comme des fonctions régaliennes de l'action économique. En premier lieu, pour tout territoire, il s'agit de constituer une offre foncière économique tournée vers le développement des entreprises locales mais aussi vers l'exogène pour permettre à des entreprises extérieures au territoire de s'implanter.

Dans second temps, il importe que le territoire soit en capacité de répondre à l'écosystème des entreprises et des salariés en mettant tout en œuvre pour favoriser leur montée en compétence.

Le soutien aux filières existantes est aussi une approche très classique du développement en prenant en compte des outils fortement représentés sur le territoire et dont l'enjeu revêt du sens au regard de l'action économique. L'outil commercial, qui représente 70% des emplois marchands, est un secteur clé. Il en est de même pour l'activité portuaire dont tous les métiers sont représentés. Le tourisme d'affaires est une action sensible car le territoire est doté des infrastructures tant d'accueil de congrès que d'hôtels mais il s'agit là de mettre un accent plus marqué sur le tourisme d'affaires.

a) CREER UNE OFFRE FONCIERE DIVERSIFIEE

C'est l'enjeu premier du développement économique, car sans la ressource foncière, le territoire est condamné à voir partir certaines activités et à ne pas pouvoir s'ouvrir sur l'exogène.

i. Contexte

Le territoire des Sables d'Olonne Agglomération souffre d'une carence de terrains permettant d'assurer son développement économique. Cette difficulté est d'autant plus marquée qu'elle touche principalement le secteur tertiaire et le secteur industriel. Pour ce dernier, l'effet miroir de la zone d'activités des Achards à la Mothe Achard est significatif.

Une grande partie d'entreprises sablaises se sont délocalisées sur ce secteur puisqu'il leur était impossible de trouver des parcelles leur permettant d'assurer leur expansion aux Sables d'Olonne Agglomération.

Deux grandes zones d'activités ont été pressenties pour pallier cette carence de foncier. Cependant les décisions juridiques et techniques pour accélérer leur ouverture et leur opérationnalité n'ont pu être lancées que sous cette mandature.

ii. Enjeux

Conformément au diagnostic foncier validé en Comité exécutif de la SEM et en Commission économie, l'enjeu premier de l'action économique réside dans la capacité du territoire à se doter d'une offre foncière à vocation économique diversifiée. Aucune piste d'action n'est exclue, même si l'accent est mis sur le tertiaire et sur l'industriel.

iii. Pistes d'actions

⇒ Créer 3 grands parcs d'activités qui permettent au territoire d'assurer à moyen et long terme son développement tertiaire et industriel

o Le parc de la Vannerie

Des simulations pour accroître les surfaces cessibles et mieux répondre à la fluidité de la desserte routière :

Zac 1 de la Vannerie Scénario 1:

une densification sur les zones humides centrales et lien NORD/SUD

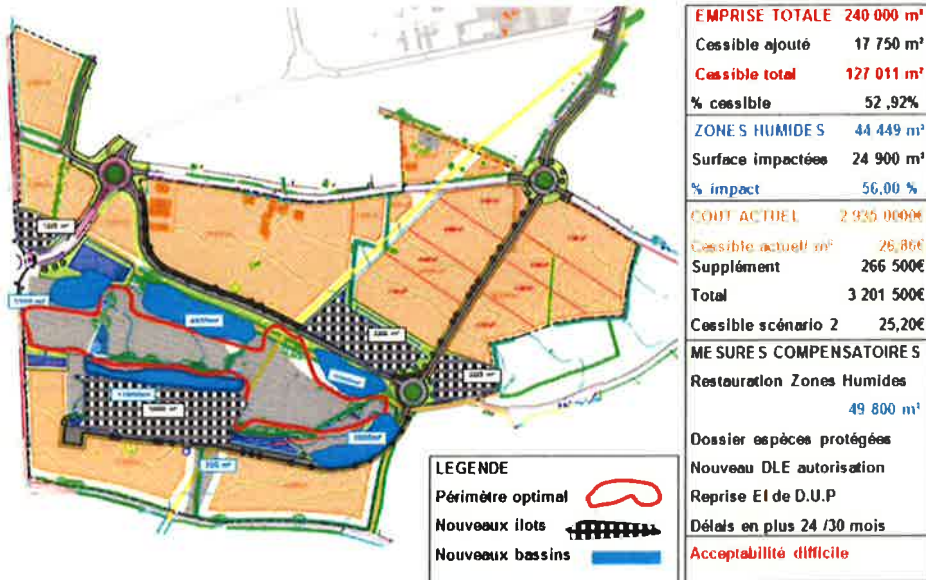
Plan de composition scénario N° 1



Zac 1 de la Vannerie Scénario 2:

Un transfert des bassins vers la zone humide et une densification de l'îlot SUD

Plan de composition N° 2



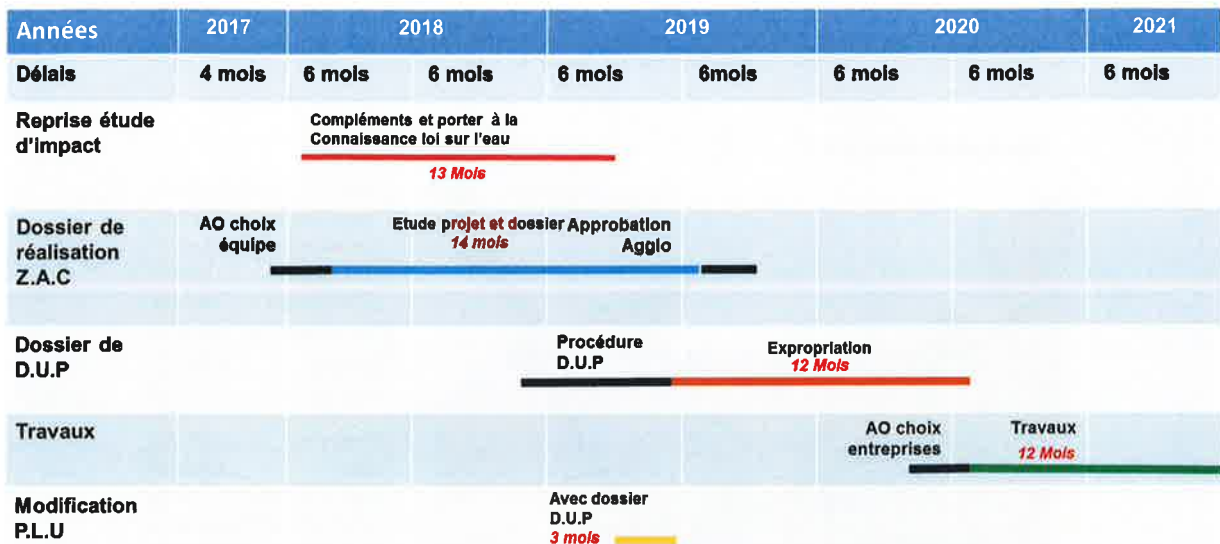
Un choix répondant aux améliorations pressenties mais un calendrier un peu plus défavorable

Zac 1 de la Vannerie Scénario 3:

Schéma proposé

Plan de composition N° 3





- **Le parc d'activités les Sables d'Olonne Sud (Vendéopole)**

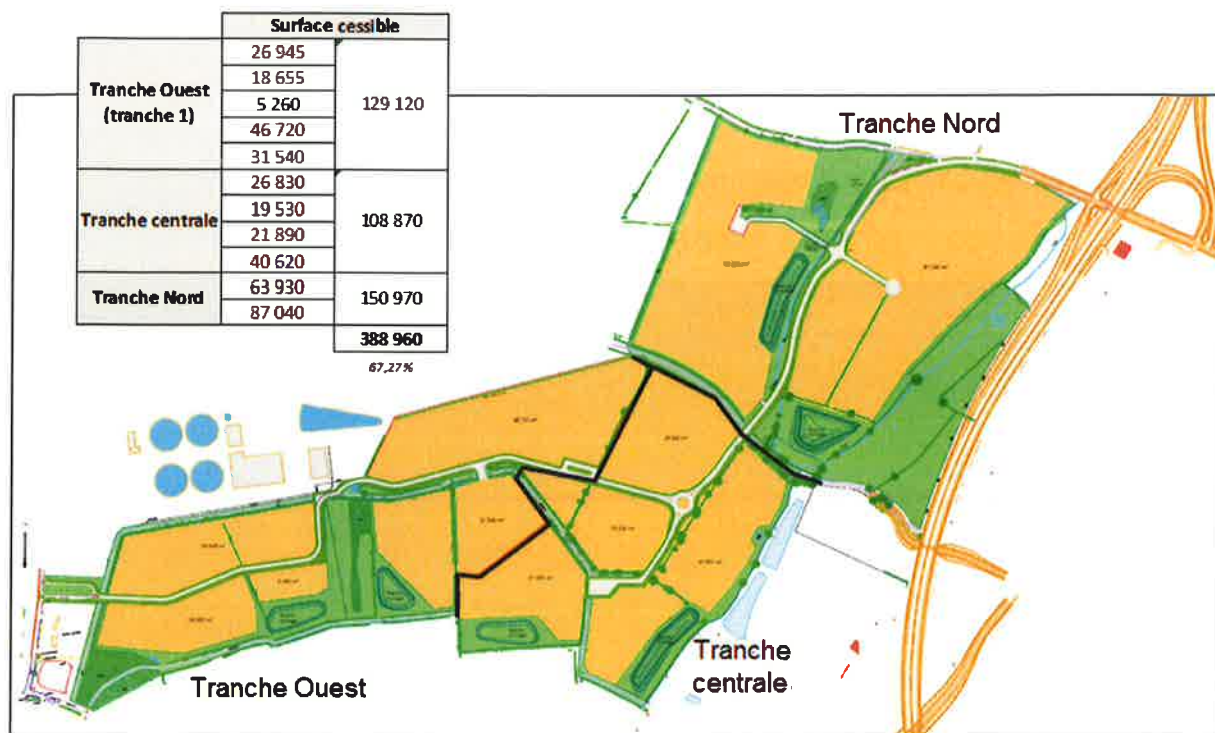
Le parc d'activités les Sables d'Olonne Sud est un parc offrant de grandes parcelles et sa vocation industrielle est pressentie. Parmi ses atouts figurent la maîtrise foncière et la voirie de desserte réalisée à 70 %.

Une desserte exceptionnelle au sud du territoire.

Plan de situation



Une découpe en grandes parcelles propices aux activités de production



Planning prévisionnel de la réalisation de la voirie

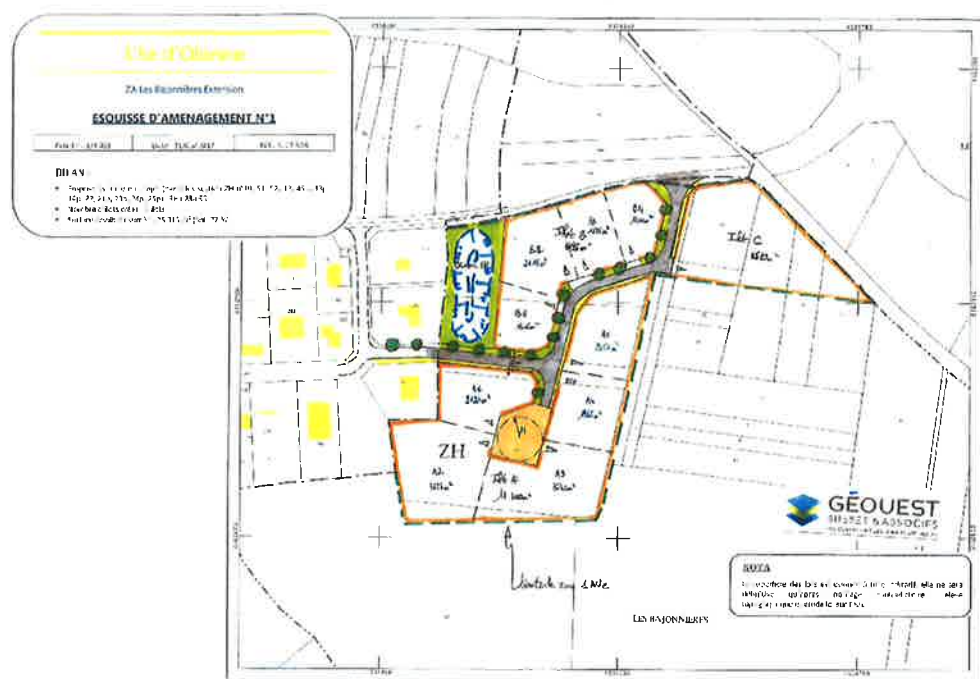
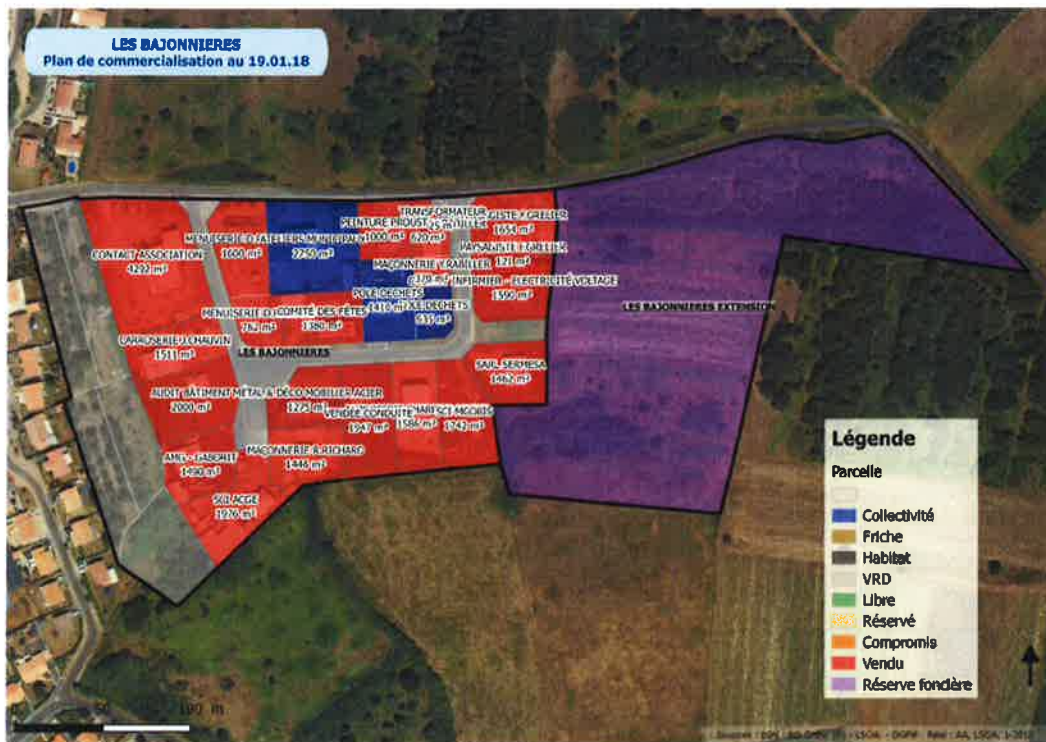
Principales Phases	2017				2018												
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Déclaration Loi sur l'Eau																	
Etude																	
Dépôt du DLE en Préfecture																	
Instruction Police de l'Eau																	
Autorisation Loi sur l'Eau																	
Travaux voie principale																	
Montage du DCE																	
Consultation des entreprises																	
Attribution du marché																	
Travaux voie principale																	

○ **Le futur parc d'activités de Saint Mathurin**

Inscrit au futur SCOT de l'agglomération, ce parc sera embranché sur la 4 voies qui relie l'agglomération à la Roche-sur-Yon, Nantes et Angers.

⇒ Favoriser l'extension des zones artisanales

Les Bajonnières à L'Ile d'Olonne



Les Biottières à St Mathurin



L'Épinette à Ste Foy



La Combe à Vairé



⇒ Redynamiser les zones d'activités historiques et améliorer leur traitement paysager

Un travail reste à mener dans la signalétique et l'amélioration paysagère des parcs historiques

⇒ Mettre en avant les îlots remarquables

iv. Synthèse : Premier Bilan 2017

Bilan des cessions et réservations

Ventes (acte signé)

	Acquéreur	Parcelle	Superficie vendue	Prix HT	Date de signature de l'acte de vente
Parc Actilonne	SCI WCM IMMOBILIER (CHOCOLATIER VALLEE)	BE310	2 550 m ²	140 250 € (55 € HT/m ²)	29.09.2017
	SCI TITRUX (entreprise TITOK)	BE311 (délaissé de voirie)	171 m ²	3 127,59 € (18,29 € HT/m ²)	14.11.2017
Pôle NUMERIMER	SCI CEMALOC (entreprise MA GESTION LOCATIVE)	ZA68	3 105 m ²	139 725 € (45 € HT/m ²)	25.10.2017
TOTAL			5 826 m²	283 102,59 €	

Compromis en cours

	Acquéreur	Parcelle	Superficie vendue	Prix HT
Parc Actilonne	SCI TITRUX (entreprise TITOK)	BE167 (délaissé parcellaire)	720 m ²	13 168,80 € (18,29 € HT/m ²)
Pôle NUMERIMER	DUOT PROMOTION (Groupe DURET)	ZA70(p)	3 080 m ²	138 600 € (45 € HT/m ²)
	SCI SATIMMO (entreprise REZOCEAN)	ZA70(p)	56 m ²	2 520 € (45 € HT/m ²)
ZA Plesses Sud	SCI AUREMA (entreprise KLEIN))	AO199	67 m ²	1 005 € (15 € HT/m ²)
	MACHERY	AP170(p)	9 906 m ²	148 590 € (15 € HT/m ²)
	M. JALIER (entreprise INOV'BOIS)	AO197	3 000 m ²	45 000 € (15 € HT/m ²)
	M. JOUSSEMET et M. POIGNANT (entreprise LIGNE CARREE)	AO198 (p)	2 187 m ²	32 805 € (15 € HT/m ²)
	M. ROEDEL (entreprise MANOIR ET TRADITIONS)	AP170(p)	2 000 m ² (en attente DA)	30 000 € (15 € HT/m ²)
	TRANSPORTS BERNARD	AO183	4 774 m ²	71 610 € (15 € HT/m ²)
ZA Biottières	M. HERBRETEAU (entreprise HERBRETEAU)	AE108 et AE100(p)	1 502 m ²	22 530 € (15 € HT/m ²)
TOTAL			27 292 m²	434 218.80 €

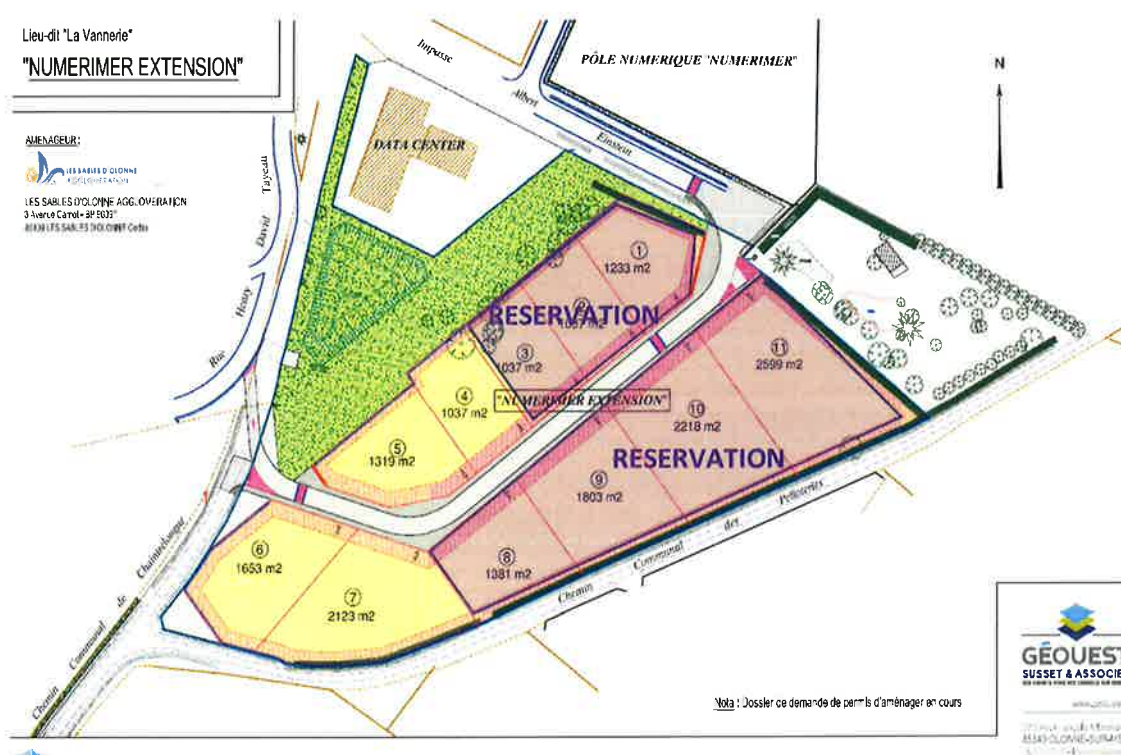
Réervations

	Acquéreur	Parcelle	Superficie vendue	Prix HT
ZA Plesses Sud	Entreprise SETIN	AO196(p)	8 191 m ²	(15 € HT/m ²)
	Vendée Energie	BEAO198(p)	10 960 m ²	(15 € HT/m ²)
Pôle NUMERIMER	Entreprise CINQPOINTZERO	ZA70(p)	2 415 m ²	108 675 € (45 € HT/m ²)
Extension NUMERIMER			11 308 m ²	
ZA Biotières	S.S.M.T.P.	AE106	20 000 m ²	100 000 €
TOTAL			42 874 m²	

Il n'y a plus de terrains disponibles sur Actilonne, ni sur Numérimér 1.

Vers un assèchement de terrains attractifs :

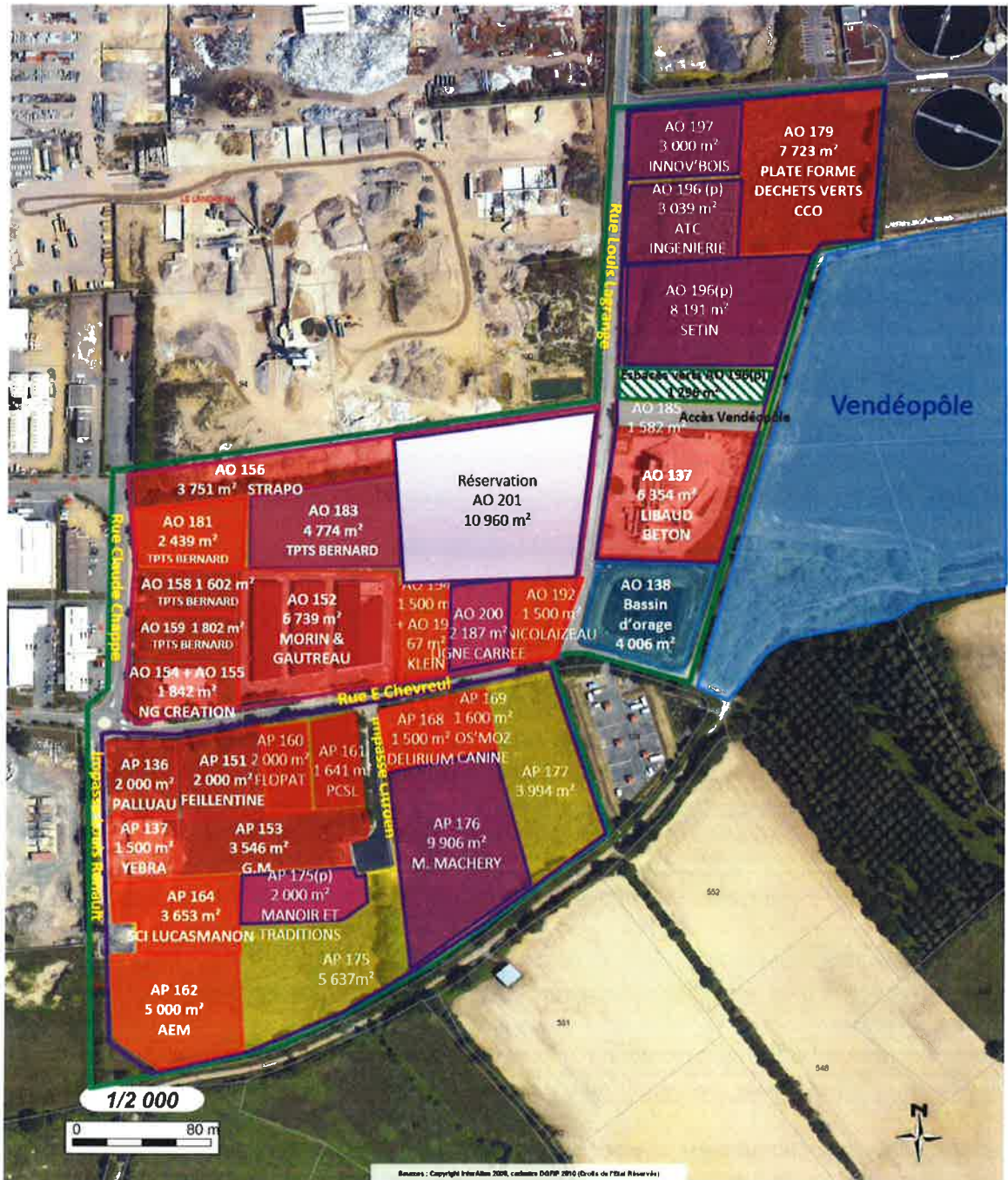
Numérimér (65 % de l'extension sont déjà réservés)



EXTENSION ZONE D'ACTIVITES LES PLESSES SUD (Château d'Olonne)

- Périmètre de la zone
- Terrains vendus (actes signés) **PRIX: 15 € HT/m²**
- Périmètre d'un îlot
- Terrains disponibles (découpage à la demande)
- Compromis ou négoc en cours

17.01.2018



b) ACCOMPAGNER LA CREATION ET SOUTENIR L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER A VOCATION ECONOMIQUE

i. Contexte

La création d'activités sur le territoire est un enjeu majeur. Au-delà des startups et entreprises innovantes, à l'appui des outils tels que la pépinière, le village d'entreprises et le village nautique, l'agglomération entend accompagner concrètement la création d'activités. Des soutiens logistiques et des appuis techniques sont mis à disposition et des aides spécifiques à la création et l'innovation sont octroyées.

Par ailleurs, l'agglomération en se dotant d'un dispositif d'aides à l'immobilier à vocation économique entend soutenir l'investissement productif de richesses et créateur d'emplois.

ii. Enjeux

Accompagner les créateurs permet de les doter du maximum de chance pour que leur activité perdure. A cet effet, la SEM collabore activement avec Initiative Vendée Centre Océan et Réseau Entreprendre Vendée. Des premières approches sont engagées auprès de fonds spécialisés dans le soutien à la croissance d'activités.

iii. Pistes d'actions

o *IVCO – Initiative Vendée Centre Océan*

Un bilan en forte croissance d'IVCO marque l'attrait du dispositif pour les créateurs d'activités.

Les Sables d'Olonne Agglomération soutient le développement économique local par l'appui à l'entrepreneuriat. Elle est notamment partenaire d'Initiative Vendée Centre Océan (IVCO), association avec laquelle l'agglomération a renforcé son partenariat depuis 2016.

Initiative France est le 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise. Elle fédère 222 plateformes locales qui couvrent tout le territoire français.

L'association intervient par le biais de 3 volets :

- l'octroi d'un prêt d'honneur personnel sans garantie et sans intérêt attribué au porteur de projet,
- le suivi technique assuré par l'animateur de la plateforme,
- et le parrainage assuré par un chef d'entreprise ou cadre dirigeant du territoire.

Le pays des Olonnes est couvert par Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) depuis avril 2007 (3 communes de l'ex Communauté de Communes des Olonnes). En 2017, le périmètre s'est élargi aux 4 nouvelles communes de l'agglomération.

Le fonds d'intervention d'IVCO est alimenté par des crédits de la Caisse de Dépôt et Consignations, du Conseil Régional, d'entreprises, de banques et des collectivités locales.

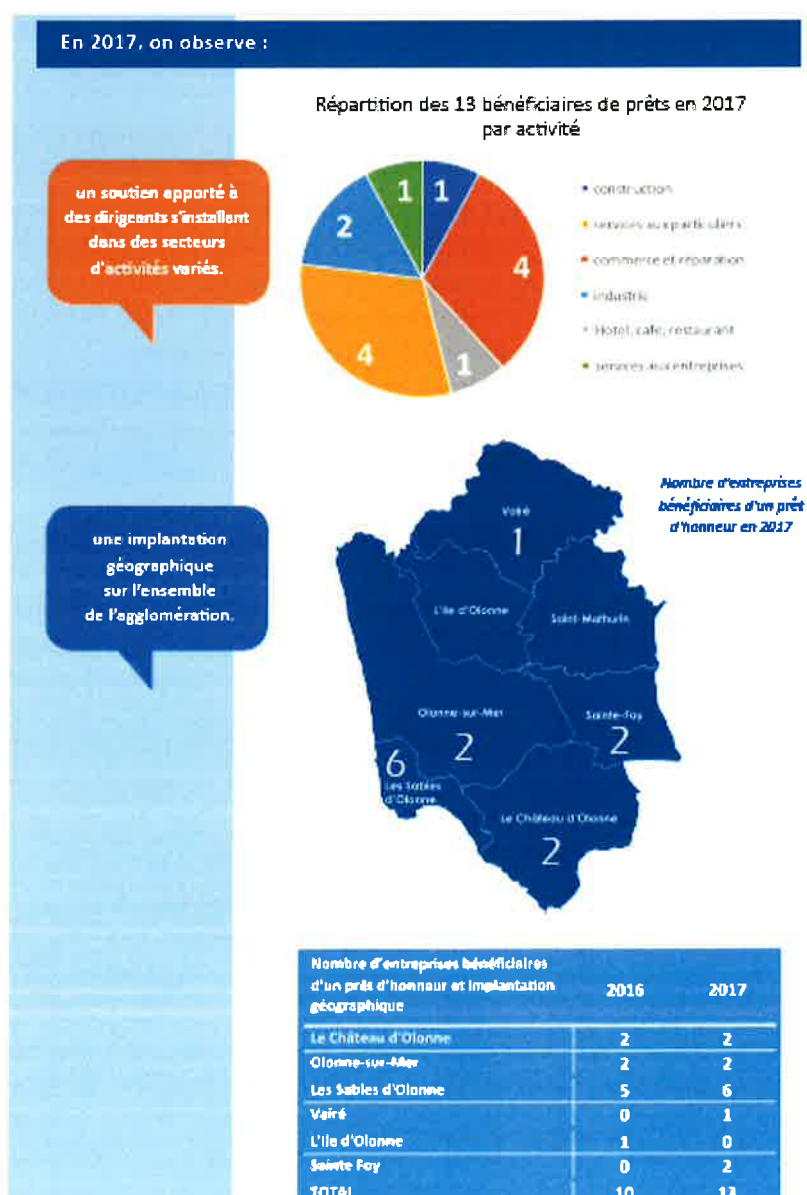
L'ex Communauté de Communes des Olonnes a versé 90 000 € pour abonder le fonds de prêt. Une subvention de fonctionnement est également attribuée chaque année à l'association.

L'apport de l'agglomération :

Subvention de fonctionnement CAO allouée à IVCO

	2007 à 2015 (chaque année)	2016	2017	Proposition 2018 <i>Commission Subventions</i>
Animation	7 500 €	7 500 €	10 000 €	14 000 €
Accompagnement	0 €	6 000 €	15 000 €	22 400 €
TOTAL	7 500 €	13 500 €	25 000 €	36 400 €

Le bilan 2017



- *Une action soutenue du Réseau Entreprendre pour aider les entreprises créatrices d'Emploi*

Créée le 16 février 2006, Réseau Entreprendre Vendée (REV) est une association de chefs d'entreprise et de dirigeants qui s'engagent bénévolement pour accompagner des créateurs et des repreneurs en Vendée. L'Agglomération des Sables d'Olonne a tissé un partenariat fort avec REV, qui accompagne financièrement et humainement les projets de création et de reprise. L'association peut octroyer un prêt d'honneur allant de 15 000 à 50 000 €. Sont éligibles les projets à fort potentiel de développement qui nécessiteront l'embauche d'au moins 5 salariés dans les trois années qui suivent son lancement. Une fois lauréat, le créateur-repreneur bénéficie d'un accompagnement humain pendant au moins de 2 ans par un chef d'entreprise de REV. Son accompagnateur lui fait bénéficier de son expérience et de son réseau. Pendant cette période, il peut échanger sur des points stratégiques de son développement mais également sur des sujets comme le management. En plus de ce suivi personnalisé, des clubs de lauréats sont organisés.

- *Un dispositif d'aides à l'immobilier pour favoriser l'investissement et la croissance sur le territoire (Cf Règlement en annexe 1)*

Présentation

Pour accompagner l'implantation de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire, comme le développement d'activités existantes, et pour soutenir notamment l'emploi, la Communauté d'agglomération dispose de deux types de prérogatives pour exercer cette compétence :

- Le premier dispositif permet de soutenir les projets portés par des entreprises de tout secteur économique, à l'exception de l'agriculture, de la pêche et du commerce de détail. Le montant de cette aide est plafonné par la loi à 200 000 € (règle des minimis), sur 3 exercices fiscaux, par entreprise ou groupement d'entreprises.
- Le second dispositif dérogatoire à la règle de minimis concerne les entreprises et les projets liés aux filières innovantes avec notamment le numérique, la robotique ou les filières porteuses liées à la croissance bleue.

Le second dispositif est encadré par le SRDEII et qu'il implique nécessairement un conventionnement entre le territoire et la Région Pays de la Loire, et il fera l'objet d'un examen au cas par cas avec approbation de la convention en conseil communautaire. En revanche, le premier dispositif, est de la pleine compétence de la Communauté d'agglomération car la Région Pays de la Loire, à l'instar de la plupart des Régions, n'a pas souhaité s'engager sur les aides à l'investissement immobilier économique.

Cette aide à l'investissement à l'immobilier économique n'étant pas soumis à l'accord préalable de la Région, il importe d'en définir les critères cadres de sa mise en œuvre. Ces critères d'appréciation sont les suivants :

- La qualité du projet et son plan de financement global
- Le montant de l'investissement et la taille de l'entreprise
- Le nombre d'emplois créés

Tableau des aides

Le montant de l'aide est corrélé à la taille de l'entreprise au sens communautaire et au montant de l'investissement.

Catégorie d'entreprise (au sens communautaire)	MICRO	PETITE	MOYENNE
Création d'emplois	Création de 5 CDI à temps plein sous 5 ans Maintien sur 5 ans	Création de 10 CDI à temps plein sous 5 ans Maintien sur 5 ans	Création de 20 CDI à temps plein sous 3 ans Maintien sur 5 ans
Nature des travaux	immobilier et investissement productif (en complément du programme immobilier) y compris l'informatique quand elle est liée à la production : - acquisition du foncier, construction, réhabilitation ou extension du bâtiment, honoraires (l'autoconstruction est exclue) - équipement productif y compris l'informatique lorsqu'elle est liée à la production		
Plancher	Le montant minimum du programme immobilier (hors équipement productif) est fixé à :		
	500 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Montant de l'aide à l'investissement	Jusqu'à 200 000 €		
Taux d'intervention	Jusqu'à 30 %	Jusqu'à 20 %	Jusqu'à 10 %
Cas du portage immobilier par une autre entreprise	- Etre une entreprise liée à l'entreprise exploitante au sens «européen »* Ou - la société d'exploitation détient au moins 51 % des parts de la SCI		

- ✓ les microentreprises sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros,
- ✓ les petites entreprises sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros,
- ✓ les entreprises de taille moyenne sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et soit ont un chiffre d'affaires annuel qui ne dépasse pas 50 millions d'euros, soit un bilan annuel qui n'excède pas 43 millions d'euros.

* Deux entreprises ou plus sont liées lorsqu'elles entretiennent l'une des relations suivantes :

- une entreprise détient la majorité des droits de vote des actionnaires ou des associés d'une autre entreprise ;
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou d'une clause des statuts de celle-ci ;
- une entreprise est en mesure, en vertu d'un accord, de contrôler seule la majorité des droits de vote des actionnaires ou des associés d'une autre entreprise.

La filiale détenue à 100 % est un exemple typique d'entreprise liée.

c) DOTER LE TERRITOIRE DES OUTILS FAVORISANT LA MONTEE EN COMPETENCE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

i. Contexte

La reprise économique accentue les tensions sur le marché de l'emploi. Les recrutements s'avèrent difficiles mais cela ne doit pas masquer le déficit d'attractivité de certains métiers et la nécessité d'engager aux côtés des acteurs économiques, une démarche proactive en faveur de la formation de proximité pour l'emploi de proximité.

ii. Enjeux

La mobilité est un frein à l'emploi comme au recrutement. Ce constat partagé nationalement oblige tout territoire à se doter des outils permettant non seulement un retour à l'emploi vers les métiers en tension sur notre territoire mais aussi des formations continues favorisant la montée en compétence des salariés.

Cela passe par la venue de centres de formation, d'écoles, d'antennes universitaires, par la mise en place de formations en partenariat avec les OPCA et la Région ou bien par des actions concertées à l'échelle de filières comme le nautisme, la restauration ou le bâtiment.

iii. Pistes d'actions

- *Asseoir et renforcer la dynamique de l'ESAIP au sein du futur Centre Numérimier*

Accompagner la transition numérique, doter les entreprises d'une sécurisation de leurs données informatiques et disposer de développeurs en capacité de répondre à leurs projets, tels sont les principaux enjeux de l'ESAIP.

Au sein du futur Centre Numérimier, l'ESAIP va investir un étage pour les enseignements, mais aussi développer un laboratoire et un incubateur à Start-up. La venue du laboratoire de l'entreprise Kara Technology est liée à la nouvelle dimension ainsi proposée par le territoire à cette grande école d'Ingénieur.

(Cf. en annexe 2 présentation de l'ESAIP)

- *Favoriser la venue de formations en exogène*

Pour renforcer le tissu local, la SEM mène un travail de longue haleine pour attirer de nouvelles formations :

- **Un centre de formation et d'habilitations aux métiers Off-shore : Altifort**
Les discussions très avancées permettent d'entrevoir la possibilité d'accueillir en septembre un centre international de formation. Altifort a choisi les Sables d'Olonne pour que les formations de 4 à 5 jours soient dispensées à l'école des pêches.
(Cf. plaquette de présentation en annexe 3)
Ce centre accueillera des publics de l'Europe entière qui séjourneront sur notre territoire principalement pendant la basse saison dans des hôtels de haut standing.

- **In'Tech** a souhaité s'implanter sur le territoire : Un campus de 200 étudiants

Présentation de l'IN'TECH

Pour répondre à la stratégie du territoire, qui ambitionne un positionnement fort sur le numérique, In'tech propose d'ouvrir un campus pour former des experts en ingénierie du logiciel et des experts en systèmes et réseaux de niveau master 2. Le groupe In'tech sud, situé à Agen, fait partie du groupe ESIEA (Ecole d'ingénieurs du numérique fondée en 1958).

Cette résonance directe avec la politique du territoire sera d'autant plus forte que cette école propose une pédagogie de projets pour mieux intégrer le futur ingénieur dans l'entreprise. Cette formation permet de capter un public à 80% issu du département dans lequel le campus s'est implanté et près de 70% des jeunes formés restent pour exercer sur le territoire (18% de ces jeunes ingénieurs créent leur propre entreprise).

Un calendrier contraint pour favoriser une implantation optimale

2017 : prise de décision par le territoire d'accompagner la venue d'In'tech

2018/2019 : Création d'un poste de responsable du campus des Sables d'Olonne et d'une assistante pour préparer la rentrée en septembre 2019. Les 2 équivalents TP sont recrutés et rémunérés par In'tech. Leur prise de fonction en amont ou concomitamment à l'ouverture de la structure justifie l'avance remboursable.

2018/2019 : plan de communication large pour recruter les futurs étudiants

- Octobre 2018 : journée des grandes écoles à Nantes
- Novembre 2018 : salon des étudiants à Nantes
- Novembre 2018 : Studyrama à La Roche-sur-Yon
- Novembre 2018 : Studyrama à La Rochelle
- Janvier 2019 : Studyrama Nantes et Poitiers
- Ensuite présence sur forum et dans les lycées du territoire

L'objectif affiché est d'accueillir entre 150 et 200 étudiants, la vision minimaliste des différentes rentrées est la suivante :

- | | |
|------------------|--------------|
| - Septembre 2019 | 15 étudiants |
| - Mars 2020 | 8 étudiants |
| - Septembre 2020 | 20 étudiants |
| - Mars 2021 | 8 étudiants |
| - Septembre 2021 | 25 étudiants |
| - Mars 2022 | 8 étudiants |

Un important travail est mené auprès des lycées de l'agglomération et du département pour attirer ces étudiants. Mais, il faut aussi noter que cette pédagogie de projets implique un important travail auprès des entreprises (au sens large entreprises privées, secteur hospitalier, secteur associatif, collectivités territoriales...) pour qu'elles adhèrent au process de l'école. Enfin un campus In'tech c'est 200 à 220 étudiants.

Un accompagnement « effet levier » de l'agglomération

Mise à disposition d'un site dédié (400 m² au départ pour 1 000 m² en rythme de croisière, sous 2 à 3 ans). Les surfaces s'entendent en m² de bâtiment avec un loyer pris en charge par In'tech. Là encore, la structure a besoin de l'avance remboursable avant d'atteindre son seuil d'équilibre.

Une avance remboursable de 180 000 € répartie sur 3 exercices.

Cette avance serait remboursée en 5 ans à partir de 2021 (cela correspond à l'intégration d'une centaine d'étudiants).

Les atouts et les points forts de la venue d'In'tech

- Une forte attente des entreprises du territoire relayée par EDO avec, en point d'orgue, Zéphyr, Showroom Privé et Codes Rousseau.
- Un outil complémentaire au développement de l'ESAIP sur le territoire
- Une pédagogie de projets (seulement 25% de cours magistraux) qui répond au développement local en mettant l'étudiant en rapport avec l'entreprise locale
- Une réussite avérée dans les territoires similaires au notre : Agen, Dax, Béziers...
- Un parcours ouvert à tout type d'étudiant, grâce à une pédagogie « bâtie pour accompagner chaque étudiant dans sa construction »
- Une école d'ingénieurs à l'échelle du territoire
- Un outil indispensable au développement du numérique sur le territoire et à la formation des jeunes du territoire aux métiers de demain.

▪ **Une Ecole de Commis de cuisine sur le territoire Sables d'Olonne Agglomération**

Concept de création d'une école de commis de cuisine

La première école Cuisine Mode d'emploi s'est ouverte dans le 20^{ème} arrondissement de Paris pour répondre à un double constat :

- Taux de chômage élevé (180 000 postes non pourvus en France)
- Des besoins de formation adaptés à un public éloigné de l'emploi et de l'école
- Des emplois non pourvus dans le secteur du CHR (Café Hôtellerie et Restauration)

Aujourd'hui les postes vacants en CHR sont estimés à 180 000.

L'Ecole s'est fondée sur différents principes :

- ⇒ La gratuité, même si le coût individuel de la formation est de 4 500 € par apprenant
- ⇒ L'obtention d'un Diplôme professionnel : le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)

3 types de métiers sont enseignés :

- ⇒ Commis de Cuisine (aujourd'hui une spécialisation traiteur produit de la mer peut être dispensée).
Cette formation de commis de cuisine repose sur l'apprentissage de 80 gestes alimentaires du patrimoine culinaire français.
- ⇒ Commis de Boulangerie
- ⇒ Serveur

Les écoles

Ouvertes : Paris (20^{ème}), Villeneuve Roubaix, Besançon, Marseille et Grigny.

En cours d'ouverture : Clichy sous-bois (Cuisine + Cuisine nomade) et Dijon (Formation + point de vente pour la boulangerie)

En 2018 sont annoncées des écoles à : Marcq en Baroeul, Tours, Bordeaux et Toulouse

A prévoir : Lyon, Rennes et Montpellier

Les différents coûts

En termes d'investissement

Mise aux normes du site : 250 000 €

Achat de matériels + Divers : 150 000 €

Soit un coût global moyen d'environ 400 000 €

Généralement le financement public n'excède pas 20 % et le bâtiment mis à disposition selon les villes fait l'objet d'un loyer.

En termes de fonctionnement

Un site emploie 4 formateurs et un responsable de site pour 5 groupes par an de 8 à 12 personnes

Le coût annuel est de 250 000 € et la part de financement public n'excède pas 20%

Quels sont les besoins en recrutement dans le secteur CHR sur le territoire de l'agglomération ?

Les besoins en recrutement sur l'Agglomération des Sables d'Olonne dans le secteur CHR sur la période octobre 2016-septembre 2017 sont les suivants (source : données de l'Observatoire de l'emploi de la région Pays de la Loire, 30.09.2017) :

Personnel de cuisine	161 postes
Services en restauration	123 postes
Personnel polyvalent en restauration	65 postes
Plonge en restauration	61 postes
Café, bar, brasserie	57 postes
TOTAL	467 postes

Quelle valeur ajoutée de Cuisine Mode d'Emploi(s) sur le territoire de l'agglomération ?

Une réussite exemplaire de la formation de commis de cuisine

⇒ 92% de retour à l'emploi dans les 2 mois qui précèdent la formation

⇒ 80% de maintien dans l'emploi de commis de cuisine et les métiers de la restauration après 3 ans

Une réponse unique et opérationnelle sur les métiers en tension du C.H.R. (Café Hôtellerie Restauration) avec un coût limité pour la collectivité.

La mise à l'emploi d'un public éloigné de l'emploi et de proximité

Synthèse concernant l'école Cuisine Mode d'Emploi(s)

- Cuisine Mode d'Emploi(s) est intéressée pour venir sur le territoire, mais il faut caractériser la demande du CHR et les potentialités en termes d'emplois.
- Il importe de proposer un site et une ouverture peut être programmée
- Les coûts pour la collectivité sont limités à 20% sur investissement et fonctionnement. Il appartient de solliciter les partenaires publics Etat et Région notamment.
- Une solution peut être envisagée avec un restaurateur autour du port pour ouvrir l'Ecole aux produits de la mer (marché de gros)

iv. Synthèse

⇒ Des pistes avérées

- Altifort : Un centre de formations spécialisées sur les habilitations off-shore
- L'ESAIP : Une antenne au cœur du pôle Numérimier

⇒ Des contacts avancés

- In'tech : accord potentiel pour une ouverture en septembre 2019
- Ecole Thierry Marx : une possibilité pour répondre aux tensions du CHR

⇒ Des approches prometteuses

- Sport Etudes Academy intéressée par une implantation autour du pôle équestre de Sainte Foy
- Un renforcement des formations des métiers du bâtiment sur le territoire
- Actual : une première agence d'intérim social en Vendée

d) DEFINIR LA COMPETENCE COMMERCIALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

i. Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales" est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes/d'agglomération dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Cette compétence n'a pas de définition légale ou officielle mais elle comprend notamment :

- le soutien, l'organisation et la promotion d'événements et d'animations à vocation commerciale (foires, salons, marchés à thèmes),
- le soutien, le maintien, le développement et la création dans la commune de commerces de proximité ou de première nécessité et les études de faisabilité.
- le montage, l'animation et le suivi de tous dispositifs en faveur du commerce, ou encore l'encouragement pour la mise en place d'une dynamique d'animation commerciale collective du commerce local et les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce.
- l'observation des dynamiques commerciales, l'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial, l'élaboration d'une stratégie en matière de restructuration ou modernisation des zones commerciales.

Toutefois, en matière de soutien aux activités commerciales, la loi a maintenu un principe de subsidiarité entre communes et communautés. Dans ce domaine, **les interventions intercommunales sont conditionnées à la référence à un intérêt communautaire. Il s'agit, autrement dit, de préciser quelles actions relèvent du niveau intercommunal et lesquelles sont de la responsabilité des communes.**

L'appréciation se fera donc au cas par cas, en tenant compte de la définition de l'intérêt communautaire retenue par l'EPCI et de l'action concernée.

- Si les politiques locales du commerce et le soutien des activités commerciales s'inscrivent dans la définition de l'intérêt communautaire, il y aura transfert obligatoire des actions à l'EPCI.

- Si les politiques locales du commerce et le soutien des activités commerciales ne s'inscrivent pas dans la définition de l'intérêt communautaire, la commune pourra conserver sa compétence au titre de la clause de compétence générale.

En maintenant la notion d'intérêt communautaire, la loi NOTRE préserve la capacité des communes à intervenir notamment en matière d'animation du centre-ville, de sauvegarde des derniers commerces et d'intervention sur les baux commerciaux.

ii. Pistes d'actions

Un enjeu fort serait la création d'un office de Commerce pour créer une instance dynamique qui puisse synthétiser les attentes notamment pour les commerces de centres-villes.

Trouver le juste curseur entre l'agglomération et les villes pour bien partager cette prise de compétence.

e) FEDERER LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA SEM

i. Contexte

La SEM devient progressivement un outil centralisateur auprès des investisseurs comme des entreprises du territoire.

Son rôle fédérateur doit se renforcer au travers d'actions concrètes et opérationnelles qui servent les intérêts des décideurs économiques

ii. Pistes d'actions

- o *Poursuivre les ateliers conférence entreprises (ACE)*

La mise en place de rendez-vous récurrents fait partie des objectifs de la SEM d'une part, pour favoriser la montée en compétence des entreprises du territoire, d'autre part, pour créer une dynamique autour de la SEM afin que les entreprises se l'approprient comme un outil opératif.

La formule assez classique du petit déjeuner avec conférencier semble rencontrer de moins en moins d'intérêt auprès de chefs d'entreprise et les raisons en sont diverses :

- Récurrence de sujets
- Chaque structure programme son cycle de conférences sans tenir compte des autres conférences déjà programmées
- Epuisement des intervenants et coût élevé si l'on veut recourir à une personnalité ou un expert
- Enfin, et c'est peut-être la principale cause, le chef d'entreprise ne trouve pas dans cette approche trop généraliste un intérêt suffisant pour se déplacer et pour rendre ce temps passé utile à son entreprise

Le but de ces rencontres doit être extrêmement pratique. L'objectif est de coller à la réalité de l'entreprise et elle doit permettre d'aboutir à des réponses très concrètes pour le territoire comme pour les entreprises. Le temps passé doit être générateur d'une plus-value objective, donc quantifiable, pour l'entreprise comme pour la SEM. Comme le souligne dans son mail Pascal Danès, une telle démarche a le « double intérêt de permettre aux entreprises de mesurer l'action et l'efficacité de la SEM, et de garder un lien opérationnel et concret pour mieux ajuster et adapter la politique économique locale ».

L'approche se ferait en 3 temps :

- Définition d'un sujet propre aux entreprises du territoire avec un premier travail en atelier avec 4 ou 5 acteurs économiques clés (à 80% des chefs d'entreprises)
 - Mise en place d'une expertise avec un plan d'action avec une illustration concrète par une entreprise du territoire
 - Un an après, mise en place d'un atelier évaluation de l'action engagée avec les différents correctifs à apporter et si échec annulation de l'action
-
- *Créer un premier salon du maillage des entreprises du territoires*
 - *Créer et favoriser des échanges autour des problématiques communes (emploi, formation, innovations, salons à l'international...)*

2. LES ACTIONS ET LES ORIENTATIONS PLUS INNOVANTES QUI POSITIONNENT LE TERRITOIRE A MOYEN ET LONG TERME

a) LA CREATION D'UN CLUSTER NAUTIQUE AVEC POUR TETE DE PONT REGIONALE LES SABLES D'OLONNE

i. Contexte

La Région pays de la Loire lance en 2018 une grande étude sur le maritime. L'objet même est notamment de permettre à la collectivité d'engager des actions de soutien auprès des filières navales comme nautiques. Pour notre territoire, une telle démarche viendrait soutenir l'action engagée autour du lycée Tabarly « cluster » des métiers du nautisme et autour des entreprises qui développent des compétences autour du nautisme.

ii. Enjeux

- *Tabarly un cluster des métiers au cœur d'une filière en tension (Cf annexe 4 « Campus des métiers et des qualifications du Nautisme des Pays de la Loire »)*

La labellisation campus nautisme est un **enjeu fort et emblématique des grands fleurons de l'industrie nautique Française qui sont très fortement représentés en Région Pays de la Loire**. En Vendée, l'économie est largement tournée vers la mer. Quant aux Sables d'Olonne, l'agglomération entend assoir sa **vitalité économique sur la croissance bleue en liant le nautisme au digital**.

Un article récent des Echos fait apparaître que le **poids économique de la filière nautique** a été revu à la hausse et qu'il est estimé à **8 Milliards d'euros**. Il est vrai que la France est le leader mondial de la voile, 4^{ème} producteur de bateaux à moteur. Le nautisme, c'est 5 100 entreprises et 40 000 salariés. Le marché, après avoir subi la crise de 2008, est redevenu porteur et les perspectives de développement sont d'autant plus prometteuses que la filière sera en capacité d'intégrer la dimension digitale dans le bateau de demain.

La Vendée est un **pôle majeur du nautisme avec 50% des salariés du nautisme qui travaillent dans ce département**. Avec 27.8% de la valeur ajoutée produite, c'est le secteur qui se place au **premier de l'industrie vendéenne**.

Premier port de plaisance de Vendée, l'agglomération des Sables est le partenaire incontournable du nautisme et son image de marque liée au Vendée Globe ne fait que grossier son attractivité. Le port des Sables rassemble toutes les activités portuaires : la Pêche, le Commerce, la Construction et la Réparation Navale et la plaisance. Ainsi, le lycée Tabarly, accompagné du centre de Formation des Métiers de la Mer, vient compléter la spécialisation de l'agglomération sablaise côté mer.

Le Campus nautique : C'est adosser un Cluster des métiers à un Cluster du nautisme

Un des enjeux premiers du campus nautique est de relever les défis d'une filière qui, malgré son excellente image de marque, n'est pas assez attractive et nécessite de renforcer son appareil de formation pour favoriser la montée en compétence des entreprises et des salariés.

- *Le nautisme : le poids d'un département et la force de la tête de pont sablaise*

FRANCE : CHIFFRES ET TENDANCES CLES

- Leader mondial de la voile et de la glisse
- 4^e producteur de bateaux à moteur (un secteur en croissance)
- 4,26 Md€ de CA global (industrie et services nautiques en France)
- 5 100 entreprises et près de 40 000 salariés
- 45 000 bateaux produits pour un CA de 739 M€
- 72 % de la production exportée (Amérique, Asie, Moyen-Orient puis UE hors France)
- Des évolutions majeures au cours des dernières décennies
- La concurrence de gros chantiers étrangers sur les marchés moyen de gamme
- La crise économique de 2008 a entraîné la perte de 50 % de CA et nombreux dépôts de bilan
- Un marché européen (marché principal) durablement affecté
- Des marchés émergents (Chine, Amérique du Sud...) encore peu développés
- Un défi pour la filière : les nouveaux usages du numérique

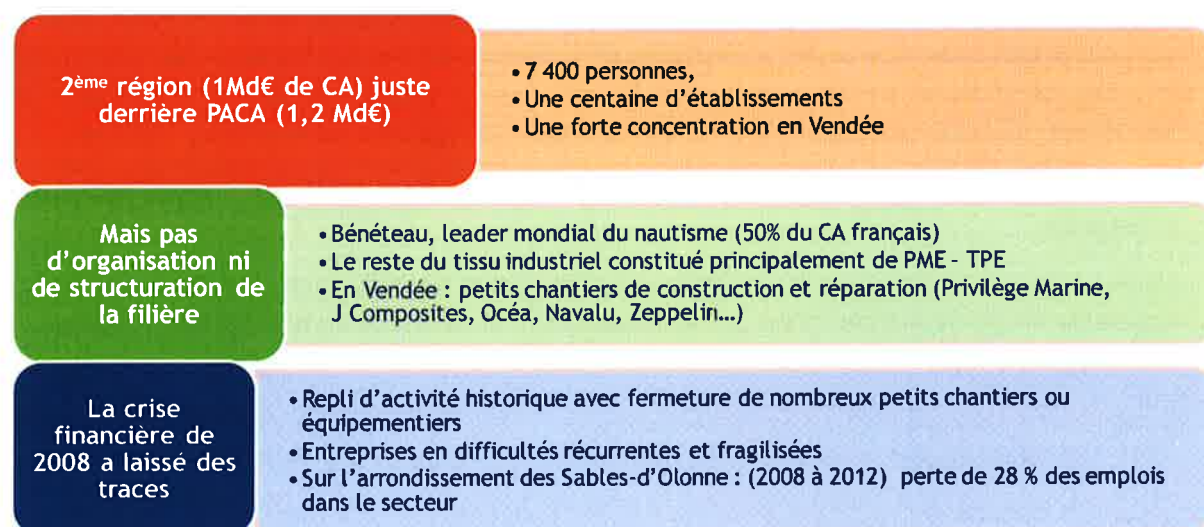
Source : FIN, 2013-2014

LES PAYS-DE-LA-LOIRE AU SECOND RANG

Avec 1 Md € de chiffre d'affaires dans le secteur du nautisme plaisancier, la région Pays de la Loire :

- est la 2^{ème} région française au niveau économique, et compte pour 18,3% du chiffre d'affaires national de la filière.
- représente 7 400 emplois, soit 16,8 % des effectifs nationaux, avec une centaine d'établissements répartis sur les deux départements littoraux : la Vendée et la Loire-Atlantique.

La crise de 2008-2012 a fragilisé les bassins d'emploi du littoral avec un repli d'activité qui s'est traduit notamment par la fermeture de nombreux petits chantiers ou équipementiers. A titre d'illustration, la baisse du nombre d'emplois aux Sables d'Olonne a été de 28% dans le secteur de la construction de navire de plaisance.



Sources :

Communiqué de presse Filière du nautisme-plaisance en Pays de la Loire Comité de l'Administration Régionale le 19 octobre 2016

La filière nautisme-plaisance en Pays de la Loire (partie amont), diagnostic, orientations stratégiques & pistes d'actions 27.10.2016, Direccte Pays de la Loire

LA VENDEE, UN POLE MAJEUR :

Sous l'impulsion des grands constructeurs de bateaux de plaisance implantés sur le territoire, la Vendée s'impose aujourd'hui comme le principal pôle de l'industrie nautique au niveau mondial.

Cette industrie a les particularités suivantes :

- une activité fortement tournée vers la fabrication de bateaux de plaisance (30,6 % des établissements et 91,3 % des salariés),
- une évolution radicale des modes de production au service de la productivité,
- une main d'oeuvre nombreuse et qualifiée (l'automatisation est assez peu développée),
- un secteur qui se place au premier rang de l'industrie vendéenne en matière d'effort d'investissement (27,8 % de la valeur ajoutée),
- 286 931 milliers d'euros d'exportations en 2014, 51% de son chiffre d'affaires émanant de l'exportation.



Source : Journal de la Vendée novembre 2013, n°187

LE POIDS DE LA FILIERE SUR L'AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE :

Avec ses équipements le plaçant 1^{er} pôle de plaisance vendéen et l'image médiatique portée par le Vendée Globe, un pôle nautique assez complet s'est constitué autour de la construction et de la réparation navale.

Conception

Intervenants en phase amont du processus de fabrication : bureaux d'études, architectes navals.

- **Chopin Ingénierie**, www.chopinconcept.com ;
- **Gwen Marine Service**, www.gwenmarinevolvopenta.com ;
- **YCEOO**, www.yceoo.fr.

Construction / préparation / intégration / réparation

Constructeurs de bateaux ou navires, préparateurs, intégrateurs, réparateurs.

- **ACA Marine** ;
- **Alubat**, www.alubat.com ;

- **ARN - Atlantique Réparations Navales** (réparation navale : coque, armement, tuyautage, mécanique. L'un des spécialistes nationaux de la senne danoise) ;
- **Atelier Lefebvre** (chaudronnerie, acier, mécanique) ;
- **BJ Nautique** (réparation et maintenance nautique) ;
- **Groupement Naval Atlantique** (mécanique, hydraulique), [site web](#) ;
- **JB Composites**, www.jbcomposites.com ;
- **Lifting Boat** (réparation, rénovation ou personnalisation de bateaux neufs, stratification), www.liftingboat.com ;
- **Marine Alu Concept** (fabrication de coques open ou cabines en aluminium insubmersibles et transportables, classées en navigation hauturière), www.marinealuconcept.com ;
- **Massif Marine**, www.massif-marine.fr ;
- **Océa**, www.ocea.fr ;
- **Picard Peinture** (peinture) ;
- **Privilège Marine**, www.privilege-marine.com ;
- **Prototypes Composites Solutions** (fabrication de prototypes et de petites séries en matériaux composites hautes performances, fabrication de pièces en carbone, fabrication de pièces composites, découpe de mousse au fil chaud...), www.prototypes-composites-solutions.fr ;
- **Sailing Atlantic Services** (préparation et équipement de bateaux neufs), www.sailing-atlantic.com,
- **Yacht Care Services** (réparations polyester, préparation de navires voile et moteur, carénage et antifouling, rénovation et pose de ponts teck), www.yachtcareservices.com ;

Fabrication / installation / vente / maintenance d'équipements embarqués ou d'élément de structure

Concepteurs, producteurs, préparateurs, installateurs et/ou négociants de sous-ensembles et équipements embarqués. Leurs produits seront intégrés à la structure (bateau) créée.

- **ACTS Sertissages Câbles** (sertissages normalisés en diamètre et longueur, gréements, filières...), www.acts-sertissages-cables.fr ;
- **Agiltech** (spécialiste de la géolocalisation métier et gestion de flotte par géolocalisation, solutions intelligentes et sur-mesure de suivi de bateaux, distributeur des balises satellite SPOT), www.agiltech.fr ;
- **Ateliers Lefebvre** (fabrication de machines et équipements, moteurs et turbines/distributeur) ;
- **Charl'inox** (fabrication de pièces inox pour le nautisme, rénovation de pièces anciennes de bateaux, fabrication de supports de panneaux solaires ou éolienne) ;
- **ECCS** (électricité marine), www.eccs.fr ;
- **Electronique du littoral** ;
- **ENOA Marine** (négoce de pièces détachées pour moteurs marins), www.enoa-marine.com ;
- **Eric Marine** (entretien, hivernage, préparation, mise à l'eau, travaux polyester, électricité, électronique), www.ericmarine.com ;
- **Le Gall** (électricité marine) ;
- **Gwen Marine Service** (entretien, réparation, vente de moteur de plaisance), www.gwenmarinevolvopenta.com ;
- **Groupeement Naval Atlantique** (mécanique, hydraulique), www.yachtcareservices.com ;
- **Littoral Concept Développement** (import-export de moteurs de bateaux hors-bord et accessoires) ;
- **Massif Marine**, www.massif-marine.fr ;
- **Prototypes Composites Solutions** (fabrication de prototypes et de petites séries en matériaux composites hautes performances, fabrication de pièces en carbone, fabrication de pièces composites, découpe de mousse au fil chaud...), www.prototypes-composites-solutions.fr ;

- **Robin Marine** (vente, installation et maintenance de matériel électronique et informatique pour la navigation maritime), www.robinmarine.fr ;
- **Ruchaud** (sellerie), www.ruchaud.com ;
- **SN Sablaise Nautique** (achat, vente, équipement, entretien), www.sablaise-nautique.com ;
- **Sailing Atlantic Services** (préparation et équipements des bateaux neufs : transport, mise à l'eau...), www.sailing-atlantic.com ;
- **Sovem** (vente, réparation de moteurs de bateaux) ;
- **Voilerie des Olonnes** ;
- **Voilerie Tarot**, www.voilerie-tarot.fr;

Commercialisation

Vendeurs, loueurs de bateaux et de matériels pour sports nautiques.

- **Castel Motor Diffusion** ;
- **Cathyacht International**, www.cathyacht.com ;
- **Eric Marine**, www.ericmarine.com ;
- **Espace Mer Sailing e-Vents** (location de bateaux de régate), www.ems-events.fr ;
- **Institut Sport Océan**, www.institutsportsoccean.com ;
- **Jet Explorer**, www.jet-explorer.com ;
- **Massif Marine**, www.massif-marine.fr ;
- **Océano Sports**, www.oceano-sports.com ;
- **Promocéan**, www.promocean.com ;
- **SN Sablaise Nautique** (achat, vente, équipement, entretien), www.sablaise-nautique.com ;
- **Royal Nautisme** ;
- **Scoot-Wave** (location de jet-skis), www.scoot-wave.fr ;
- **Vents des Océans**.

Autres Services

Services portuaires, bateaux écoles, assurances, financement, promenades en mer, hivernage...

- **Agence Maritime P. Lambot** (courtage, consignation, affrètement, vente et achat de navires), www.maritime-lambot.com ;
- **April Marine** (assurance plaisance et financement de bateau), www.aprilmarine.fr ;
- **Atlantique Scaphandre** (travaux sous-marins), www.atlantique-scaphandre.fr ;
- **Bateau Ecole Jacky**, www.bateau-ecole-jacky-lessables.com ;
- **Bateau Ecole Navimer**, www.bateau-ecole-navimer.com ;
- **Bateau Ecole Nicoleau**, www.bateau-ecole-nicoleau.com ;
- **Espace Mer** (manutention, Travelift 30 tonnes, zone de carénage quai Albert Prouteau),
- **PAJAROLA** (transport maritime de marchandises entre Les Sables d'Olonne et l'Île d'Yeu), www.pajarola-sables-olonne.fr ;
- **SEM SAEMSO** (gestion des anneaux Port Olona), www.portolona.fr ;
- **Sogam** (affrètement, manutention portuaire) ;
- **SOFRICA** (Groupe Tesson : logistique frigorifique), www.tesson.fr ;

iii. Pistes d'actions

Une association qui prépare les entreprises à s'adosser à la démarche cluster ;

Une approche plus globalisatrice de l'activité autour des entreprises, du lycée Tabarly et du pôle course au large

b) UNE FILIERE NUMERIQUE AUTOUR DU CONCEPT NUMERIMER ET DE LA CROISSANCE BLEUE

i. Contexte

- *Un concept Numérimmer élargi*

Numérimmer est un **concept simple et efficace** : **dédier un parc d'activités aux activités liées au numérique et implanter des activités innovantes au bord de la mer**. C'est aussi, mettre en valeur le cadre de vie exceptionnel de notre territoire pour des **entreprises dont l'écosystème est étroitement lié à la qualité de vie** proposée à leurs salariés.

Numérimmer est donc bien la contraction de « **numérique à la mer** ». Mais Numérimmer c'est aujourd'hui aussi le **numérique de la mer** La venue du premier bateau connecté en est l'exemple même

Un Centre Numérimmer au cœur des enjeux clés de notre territoire

Le centre Numérimmer s'est 1 000 m² de bureaux et des espaces tertiaires sur 3 niveaux. Il ouvrira ses portes à **la rentrée 2018**.

Au RDC un espace de Coworking (ouvert sur le campus)

Au premier étage une pépinière avec des salles de réunion

Au second étage des salles de formation pour accueillir notamment l'ESAIP

ii. Enjeux

Créer une double dynamique autour du numérique et du numérique de la mer

iii. Pistes d'actions

La venue du bateau connecté et du laboratoire de la startup Kara Technology

D'autres activités à capitaliser autour de l'ESAIP

iv. Synthèse : Premier Bilan 2017

Un accord quadripartite avec la Région qui fédère 4 décideurs en tant qu'acteurs du numérique

Une volonté d'asseoir l'ESAIP sur le territoire

Une seconde école de développeurs pour asseoir les projets sur le numérique dans les entreprises du territoire et soutenir plus concrètement la transition numérique

3. UN PLAN D' ACTIONS SYNTHETIQUES DE LA SEM AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES

a) UNE ACTION ECONOMIQUE PORTEE PAR LES ENTREPRISES ET L'ENSEMBLE DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

i. Enjeux

Consolider la SEM en qualité de Guichet Unique

Renforcer les actions communes entre EDO, Les Plesses Sud et la SEM

Placer la SEM au cœur des dispositifs Régionaux et renforcer les partenariats économiques

ii. Préconisations

Poursuite des « Atelier Conférence Entreprises » sur :

- L'accueil VIP
- Le maillage et le jumelage économique
- La transition numérique

Développer les relations partenariales avec les acteurs institutionnels du développement (Région, CCI ...)

Renforcer les liens avec les entreprises du territoire et leurs association représentatives

b) UNE POLITIQUE FONCIERE A VOCATION ECONOMIQUE DIVERSIFIEE OUVERTE SUR L'EXOGENE

i. Enjeux

Proposer une offre foncière attractive

Mener une prospection active

Créer une communication proactive

ii. Préconisations

Préparer et proposer l'offre foncière sur le Parc d'Activités LSO Sud

Renforcer la communication sur Numérim 1 et 2

Poursuivre l'action engagée avec le cabinet Strate pour faire venir des entreprises en exogène

Renforcer l'image économique du territoire avec une refonte du site Web et création d'une mallette virtuelle pour faire de chaque entreprise du territoire un ambassadeur

c) LA CREATION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES A VOCATION ARTISANALE

i. Enjeux

Proposer une offre immobilière en adéquation avec les besoins des artisans

ii. Préconisations

Mener une réflexion sur la création de villages artisanaux dans les zones d'activités des communes rétro-littorales.

d) UNE MONTEE EN COMPETENCE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

i. Enjeux

Développer l'offre de formation sur le territoire

Créer des liens plus actifs entre les entreprises d'un même secteur

Travailler la communication et la formation autour de la transition numérique et la cybersécurité

ii. Préconisations

Favoriser la venue de nouvelles Ecoles :

- In'tech pour former des développeurs informatiques
- Faire venir « Cuisine Mode d'emplois » pour répondre aux attentes du CHR (café, Hôtel, Restaurant)

Travailler avec les lycées, les centres de formation du territoire et les OPCA pour les rapprocher des attentes des entreprises

Favoriser une démarche globale de cluster nautique

Poursuivre et développer la sensibilisation sur les enjeux de la digitalisation à l'appui de l'ESAIP et de l'espace Coworking du centre Numérimer.

e) UN TERRITOIRE DE CREATION ET D'INNOVATION

i. Enjeux

Développer les outils favorisant la création d'entreprise

Asseoir le développement et l'innovation numérique à l'appui de l'ESAIP

Renforcer l'action de la SEM sur le soutien de la création et de la croissance des entreprises

ii. Préconisations

A l'appui d'IVCO et de Réseau Entreprendre Vendée soutenir activement la création d'entreprises sur le territoire et poursuivre un suivi actif.

Créer des liens avec les financeurs de type Vendée up ou ABAB

Créer un incubateur numérique en partenariat avec l'ESAIP

Poursuivre les RDV et visites d'entreprises pour rester à l'écoute

Passer un partenariat avec l'association NINA pour accompagner les entreprises issues du numérique et animer l'espace de Coworking du centre Numérimer.

f) UNE AGGLOMERATION ECONOMIQUEMENT IDENTIFIEE SOUS LA MARQUE LES SABLES D'OLONNE

i. Enjeux

Renforcer l'image économique du territoire en montrant des facettes autres que le seul impact touristique

Se servir de l'image de marque pour attirer des entreprises qui souhaitent proposer une véritable qualité de vie aux entreprises

Créer un site web plus en rapport avec la dynamique économique vendéenne

ii. Préconisations

Créer une communication économique

Valoriser le cadre de vie et l'Eco système de l'agglomération

Communiquer sur les réussites économiques du territoire

CONCLUSION

Un double positionnement durable du territoire sur l'Arc Atlantique et au sein de la Région Pays de la Loire

La réussite du projet économique du territoire repose sur sa capacité à poursuivre son renforcement côté mer et s'ouvrir côté terre aux industries et au tertiaire. Faire des Sables d'Olonne Agglomération une tête de pont du futur cluster nautique régional est un enjeu majeur en termes de communication comme de reconnaissance de la qualité des entreprises qui travaillent sur la croissance bleue.

Ce double positionnement est une force pour le territoire qui présente ainsi une économie riche et diversifiée. Reste que la compétition est forte sur l'Arc Atlantique avec des agglomérations comme celle de Lorient et de La Rochelle. Côté terre, il appartient au territoire de trouver une complémentarité avec l'agglomération de la Roche-sur-Yon et des points d'accroches plus dynamiques avec les entreprises qui souhaiteraient ne pas intégrer la métropole Nantaise.



ANNEXES



ANNEXE 1



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ENTREPRISES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE

Les élus de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne ont souhaité instaurer un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement local, de renforcer son attractivité, d'offrir des conditions d'accueil favorables et ainsi de favoriser la création d'emplois.

Le présent règlement a pour objectif de fixer les modalités d'attribution et de versement de ces aides.

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne et notamment en matière économique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne en date du 29 septembre 2017 approuvant le projet de régime d'aides aux entreprises et approuvant le présent règlement ;

Considérant que les aides mises en place dans le cadre de l'article 1511-2 du C.G.C.T doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 107 et 108 du traité ;

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les entreprises et s'inscrivent dans le cadre du règlement de minimis ;

Considérant qu'un dispositif d'aides complémentaires à celui mis en place par le Conseil Régional peut être de nature à soutenir l'économie du territoire de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne.

SOMMAIRE

Article 1 : Champ d'application	page 3
Article 2 : Bénéficiaires	page 3
Article 3 : Conditions générales d'octroi des aides	page 4
Article 4: Aide à l'immobilier d'entreprise	page 4
4.1 Dépenses éligibles	page 4
4.2 Conditions d'octroi de l'aide	page 5
4.3 Montant de l'aide	page 6
4.4 Modalités de versement	page 7
Article 5 : Engagements de l'entreprise	page 7
Article 6 : Relations entre la Communauté d'agglomération et l'entreprise	page 8
Article 7 : Règlement des litiges	page 8

Article 1 : Champ d'application

La Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne décide de mettre en place un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises, destiné à soutenir le développement économique du territoire.

- Les aides directes prennent la forme de subventions,
- Les aides indirectes prennent la forme de réduction de loyer.

Elles sont accordées sur présentation de pièces justificatives et signature d'une convention bipartite.

L'attribution des aides relève d'une décision du conseil communautaire et s'effectue dans la limite des enveloppes budgétaires votées par l'assemblée délibérante.

Concernant les aides directes ne relevant pas de l'immobilier économique, leur attribution est soumise à l'accord formel et préalable de la Région, seule compétente en la matière.

Le présent règlement est applicable tant qu'il n'est pas supprimé ou modifié. Le présent régime d'aides pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en vue de s'adapter au nouveau cadre législatif ou d'améliorer son application.

Article 2 : Bénéficiaires

Peut bénéficier de ces aides :

- toute entreprise immatriculée sur le territoire et qui a ou aura son activité sur le territoire de l'agglomération
OU
- toute entreprise s'étant engagée à transférer son siège social, son activité ou au moins l'immatriculation et l'activité de l'établissement secondaire,
ET
- créant un volume d'emplois significatif sur le territoire.

Les activités suivantes ne sont pas éligibles :

- activités d'intermédiation financière (notamment NAF : Section K - de 6411Z à 6499Z)
- activités immobilières (notamment NAF : Section L - de 6810Z à 6832B)
- activités agricoles et liées à la pêche
- commerces
- professions libérales
- activités saisonnières (bail précaire - immatriculation temporaire)

Article 3 : Conditions générales d'octroi des aides directes

Le présent régime d'aides s'inscrit dans le cadre du règlement de la commission européenne n°1407/2013 en date du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Pour être éligibles à l'aide à l'immobilier d'entreprise visée à l'article 1er, les entreprises doivent en avoir formulé la demande par le biais d'un courrier signé par le dirigeant de l'entreprise et adressé au président de la Communauté d'agglomération.

Des pièces complémentaires pourront être sollicitées afin d'instruire la demande.

Les aides ne sont pas rétroactives. Les courriers de sollicitation d'aides doivent être reçus par la collectivité avant la date de prise de la décision motivant la demande.

Les demandes d'aide sont instruites par la SEM Les Sables d'Olonne Développement et présentées individuellement au Conseil communautaire, selon les modalités définies ci-après et dans la limite du budget alloué annuellement par le Conseil communautaire à ce régime d'aides.

L'entreprise bénéficiaire d'une aide devra faire mentionner sur tous ses supports de communication le logo de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne ou intégrer la mention « avec le soutien financier de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne ».

Les aides accordées feront l'objet d'une délibération et d'une convention entre l'entreprise et la collectivité.

Article 4: Aide à l'immobilier d'entreprise

4.1 Types d'aides et dépenses éligibles

La Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne est susceptible d'accorder :

- a) Aide directe : aide à l'investissement immobilier et productif** (en complément du programme immobilier) réalisé par une entreprise, permettant le développement de son activité sur le territoire de l'agglomération. Dépenses éligibles :
 - ⇒ acquisition du foncier, construction, réhabilitation ou extension du bâtiment, honoraires (l'autoconstruction est exclue)
 - ⇒ équipement productif y compris l'informatique lorsqu'elle est liée à la production

- b) Aide indirecte : aide au loyer**, dans le cas où l'entreprise est locataire d'un bien immobilier économique propriété de l'agglomération sur le territoire de l'agglomération.

4.2 Conditions d'octroi de l'aide

Pour être éligible à cette aide, l'entreprise bénéficiaire doit:

- être une PME au sens communautaire,
- avoir au moins 3 ans d'existence,
- être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- ne pas être en difficulté financière au sens communautaire,
- ne pas pratiquer de politique de versement de dividendes pendant les 2 années qui suivront l'obtention de l'aide,
- ne pas atteindre le montant plafond d'aide publique (règlement de minimis)

Règlement des minimis

De façon générale, aux termes de l'article 107 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, les aides qui faussent ou menacent de fausser la concurrence, en favorisant certaines entreprises ou certaines productions, sont interdites.

Cependant, cette interdiction générale fait l'objet de dérogations.

Le Règlement CE N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (JO L 379 du 28.12.2006, p 5) est règlement d'exemption. Ainsi, la règle de minimis fixe un seuil au-dessous duquel l'aide n'est plus soumise à notification préalable à la Commission Européenne.

Les aides de « minimis » sont des aides financières, fiscales ou sociales attribuées aux entreprises par l'Etat, les collectivités locales ou des organismes publics. Le montant total des aides de minimis octroyées à une même entreprise ne peut excéder 200 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux. Il s'agit de 200 000 € sur les 2 exercices fiscaux précédents et sur l'exercice en cours à une même entreprise et non à un projet. Les aides de minimis se cumulent entre elles et le montant cumulé ne doit pas dépasser les seuils mentionnés ci-dessus.

Les pièces à fournir sont :

- Une lettre d'intention à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne
- Une attestation de régularité en matière de charges fiscales et sociales
- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise répond aux critères définissant une PME au sens communautaire
- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise ne correspond pas à la définition d'entreprise en difficulté au sens communautaire
- Une déclaration sur l'honneur au titre de la règle de minimis (déclaration des aides de minimis déjà perçues (un délai de carence de 3 ans à compter de la date d'attribution de l'aide est appliqué avant que l'entreprise ne puisse présenter une nouvelle demande d'aide à l'immobilier)
- Un extrait d'immatriculation au RCS ou RM
- Tout document que la Communauté d'agglomération jugera utile pour apprécier la faisabilité et la viabilité du projet.

4.3 Montant de l'aide

a) Aide à l'investissement immobilier et productif :

Le montant de l'aide est corrélé à la taille de l'entreprise au sens communautaire et au montant de l'investissement.

Catégorie d'entreprise (au sens communautaire)	MICRO	PETITE	MOYENNE
Création d'emplois	Création de 5 CDI à temps plein sous 5 ans Maintien sur 5 ans	Création de 10 CDI à temps plein sous 5 ans Maintien sur 5 ans	Création de 20 CDI à temps plein sous 3 ans Maintien sur 5 ans
Nature des travaux	immobilier et investissement productif (en complément du programme immobilier) y compris l'informatique quand elle est liée à la production : - acquisition du foncier, construction, réhabilitation ou extension du bâtiment, honoraires (l'autoconstruction est exclue) - équipement productif y compris l'informatique lorsqu'elle est liée à la production		
Plancher	Le montant minimum du programme immobilier (hors équipement productif) est fixé à :		
	500 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Montant de l'aide à l'investissement	Jusqu'à 200 000 €		
Taux d'intervention	Jusqu'à 30 %	Jusqu'à 20 %	Jusqu'à 10 %
Cas du portage immobilier par une autre entreprise	- Etre une entreprise liée à l'entreprise exploitante au sens «européen»* Ou - la société d'exploitation détient au moins 51 % des parts de la SCI		

- ✓ **les microentreprises** sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros,
- ✓ **les petites entreprises** sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros,
- ✓ **les entreprises de taille moyenne** sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et soit ont un chiffre d'affaires annuel qui ne dépasse pas 50 millions d'euros, soit un bilan annuel qui n'excède pas 43 millions d'euros.

* Deux entreprises ou plus sont liées lorsqu'elles entretiennent l'une des relations suivantes:

-une entreprise détient la majorité des droits de vote des actionnaires ou des associés d'une autre entreprise;

-une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;

-une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou d'une clause des statuts de celle-ci;

-une entreprise est en mesure, en vertu d'un accord, de contrôler seule la majorité des droits de vote des actionnaires ou des associés d'une autre entreprise.

La filiale détenue à 100 % est un exemple typique d'entreprise liée.

b) Aide au loyer

La Communauté d'agglomération se réserve le droit d'apprécier le niveau d'intervention au cas par cas, qui se traduira par un rabais sur la valeur vénale hors taxe du local loué.

Une seule catégorie d'entreprise est éligible : la microentreprise (*entreprise qui emploie moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros*).

4.4 Modalités de versement

a) Aide à l'investissement immobilier :

L'aide directe votée par le Conseil communautaire sera versée sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'entreprise et dont elle aura communiqué les références.

La Communauté d'agglomération versera cette aide selon les modalités suivantes :

- 1er versement : 50 % du montant de la subvention accordée sur production d'une attestation de démarrage de l'opération visée,
- Solde : 50 % du montant de la subvention prévue sur production d'un bilan financier d'exécution de l'opération (dépenses, recettes), d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par l'expert-comptable ou commissaire aux comptes de la société, des pièces justificatives et des copies de factures acquittées.

L'aide deviendra tout ou partie caduque si l'entreprise bénéficiaire n'a pas adressé à la Communauté d'agglomération, les documents mentionnés ci-dessus justifiant de l'achèvement de la réalisation de l'opération et de son coût, et permettant le mandatement de son solde, dans un délai de quatre ans à compter de la date de signature de la convention.

L'entreprise devra fournir des liasses URSSAF attestant de la réalité des emplois créés.

b) Aide au loyer

Les modalités de versement de cette aide seront définies au cas par cas et conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'entreprise devra fournir des liasses URSSAF attestant de la réalité des emplois créés.

Article 5 : Engagements de l'entreprise

Par la signature de la convention d'attribution de l'aide avec la Communauté d'agglomération, l'entreprise s'oblige à respecter l'ensemble de la réglementation qui lui est applicable notamment en matière fiscale, comptable et du droit du travail.

En cas de départ de l'entreprise subventionnée du territoire de la Communauté d'agglomération dans un délai de 5 ans, l'entreprise s'engage à reverser l'intégralité des sommes perçues. Le délai précité commence à courir à compter de la date de notification de l'aide.

Article 6 : Relations entre la Communauté d'agglomération et l'entreprise

Toute modification touchant à l'objet ou au montant de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de manquement, par l'une ou l'autre des parties, aux engagements réciproques inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Communauté d'agglomération par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

Article 7 : Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'application du présent règlement intervenu entre les parties, un règlement amiable sera préféré. A défaut, la juridiction compétente sera saisie.



ANNEXE 2

“

LA MOBILITÉ ET LA SÉCURITÉ,
C'EST L'AVENIR DE LA
FILIÈRE NUMÉRIQUE.

Chef de projet **Mobilité** et **Sécurité** du **numérique**

Un parcours par étapes : Bac+3 / Bac+5
en alternance ou programme international

ÉCOLE PRIVÉE RECONNUE PAR L'ÉTAT
WWW.ESAIP.ORG



groupe **esaip**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SUP' ESAIP

ANGERS | BOULOGNE | DIJON
SABLES D'OLONNE | TOULOUSE



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECONNU PAR L'ÉTAT
TITRE CERTIFIÉ DE NIVEAU I, INSCRIT AU REGISTRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

pourquoi CHOISIR SUP'esaip



Expert

Un institut supérieur dédié aux technologies mobiles et à la sécurité numérique sur 5 campus en France et 1 au Maroc.



Relation entreprises

Des entreprises partenaires de renom qui participent aux projets des élèves et à la formation : Infotel, Avanade, Microsoft,...



Emploi assuré

100% des élèves sont en poste à la fin du stage de fin d'études. Le réseau des anciens est disponible pour tous les élèves.



Equipements à la pointe

Des plateaux projets pour le travail en équipe.
Des salles et du matériel dédiés à la mobilité et à la sécurité : tablettes, téléphonie, laboratoires cyber-sécurité et réseaux, ...
Des plateformes d'apprentissage en ligne : Microsoft, Cisco, CEH, ...



Certifications informatiques

Des certifications reconnues par les professionnels : Windows Phone, CEH, CISCO CCNA...



Anglais pro

La maîtrise de l'anglais usuel et professionnel indispensable pour accéder aux postes techniques à responsabilité.



Soutien

Chacun peut être accompagné pour la réalisation de son projet professionnel (coaching pour la progression en langues étrangères, tutorat élève-élève et élève-enseignant dans les matières scientifiques et techniques).



Votre PARCOURS à L'esaip

1 formation par étapes à Bac+3 et Bac+5

2 modes : alternance (école - entreprise) ou initial (filières classique et internationale)

11 à 14 mois d'expérience en entreprise
3 mois en mode projet

3^{ÈME} ANNÉE - M2

CHEF DE PROJET EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (statut salarié)

Sept. à fév. : Alternance 4 semaines à l'esaip / 2 semaines en entreprise*

Mars à août : Alternance 2 semaines à l'esaip / 4 semaines en entreprise*

CHEF DE PROJET, PROGRAMME INTERNATIONAL (statut étudiant)

Sept. à déc. : Formation à l'esaip (4 mois)
Programme anglophone à Angers

Janv. et fév. : Projet annuel en entreprise (1 mois)

Mars à août : Stage de fin d'études en France ou à l'étranger (6 mois)

2^{ÈME} ANNÉE - M1

Sept. à fév. : Alternance 4 semaines à l'esaip / 2 semaines en entreprise*

Mars à août : Alternance 2 semaines à l'esaip / 4 semaines en entreprise*

Sept. à déc. : Formation à l'esaip (4 mois)
Programme anglophone à Angers

Janv. et fév. : Projet annuel en entreprise (1 mois)

Mars à juillet : Stage en entreprise ou Séjour d'études dans une université partenaire anglophone (5 mois)

1^{ÈRE} ANNÉE - L3

BACHELOR EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (statut salarié)

Sept. à fév. : Alternance 4 semaines à l'esaip / 2 semaines en entreprise*

Mars à août : Alternance 2 semaines à l'esaip / 4 semaines en entreprise*

BACHELOR (statut étudiant)

Sept. à janv. : Formation à l'esaip (5 mois)
Fév. : Projet annuel en entreprise inter-promotions (1 mois)

Mars à juillet : Séjour d'études dans un pays anglophone (3 mois) + stage en entreprise (2 mois) ou Stage en entreprise (4 à 5 mois)

L'esaip est un centre certificateur :



Centre équipé d'une plateforme en cyber-sécurité :



* Le rythme d'alternance peut varier sur certains campus pour s'adapter aux besoins des entreprises locales

** Il est proposé aux étudiants issus de filières industrielles (électronique, électrotechnique, CPI, ...) pour leur permettre d'intégrer la formation. Pendant 3 semaines, nous vous proposons un accompagnement en algorithmique, langage C, systèmes d'exploitation et réseaux.

Les enseignements clés

Consultez le détail du programme sur notre site internet www.esaip.org

L3 - Bachelor

Conception et développement logiciel

Modélisation et développement objet (UML, Java, J2EE,...)
Développement Web (HTML5, PHP, XML,...)
Bases de données (Modélisation, MySQL,...)
Développement Android

Réseaux et Systèmes

Réseaux (CISCO CCNA 1 et 2)
Systèmes d'exploitation Linux et Windows
Notions de sécurité informatique

Management de projet

Gestion de projet (planification, cycles de développement,...)
Gestion financière
Anglais et cultures internationales

M1 et M2 - Chef de projet

Développement et bases de données

Programmation mobile (Windows mobile, Android, IOS)
J2EE (Mapping relationnel)
Administration de bases de données (ORACLE)
Développement web et mobilité (développement par composants, WebApp, HTML5, CSS3, techniques d'adaptation mobile...)
Data Mining, Data Warehouse, Big Data

Réseaux et Systèmes

Réseau et mobilité (déploiement, gestion et sécurité d'une infrastructure mobile, CISCO CCNA 3 et 4, ...)
Virtualisation
Chiffrement et VPN
Réseaux mobiles
Sécurité informatique (Certifications CEH & ECSA)

Management de projet

Gestion de projet Agile
Qualité projet (CMMI), ITIL
Gestion des équipes
Gestion des ressources humaines
Gestion financière
Anglais
Management interculturel

L'INSERTION professionnelle

100%

DES DIPLOMÉS SONT EN POSTE
À LA FIN DE LEURS ÉTUDES

34 000 € hors primes

C'EST LE SALAIRE ANNUEL MOYEN
DU 1^{ER} EMPLOI

+ 7%

DE CROISSANCE PAR AN POUR LE
MARCHÉ DE LA MOBILITÉ NUMÉRIQUE
SOIT

11 000 PERSONNES
RECRUTÉES CES 5 PROCHAINES
ANNÉES

Exemples de MÉTIERS

Consultant développement mobile
Chef de projet web
Consultant sécurité informatique
Architecte systèmes & réseaux
Concepteur / développeur objets
Développeur applications mobiles et web
Administrateur bases de données
Administrateur systèmes & réseaux

L'emploi des anciens par SECTEUR D'ACTIVITÉ

Technologies de l'information (services) - **32%**

Industrie des technologies de l'information - **20%**

Sociétés de conseil (SSII) - **10%**

Automobile, naval, ferroviaire - **10%**

Enseignement, État, recherche - **9%**

Finance, Banque - assurance - **4%**

Commerce et distribution - **2%**

Autres secteurs - **13%**



Multiplier les expériences **EN ENTREPRISE**

POUR 100% D'EMPLOI

Des projets par équipe

Qu'est-ce que c'est?

Le projet annuel d'entreprise est un projet fédérateur inter promotions qui permet aux étudiants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de travailler ensemble sur un sujet de grande envergure proposé par une entreprise.

L'objectif en 1^{ère} et 2^{ème} années est de mettre en pratique les compétences techniques acquises lors de votre formation. En 3^{ème} année, vous avez la responsabilité de gestion et de management du projet: équipes, risques, qualité, finances, ...

Le projet annuel en entreprise est une phase importante de préparation pour intégrer le monde de l'entreprise. Il permet de vous mettre en situation professionnelle à temps plein pendant une longue période (1 à 2 mois).

Exemples de projets

Création d'une application Android pour le Zoo La Boissière du Doré afin de permettre au public de consulter et planifier l'organisation de leur journée au parc depuis leur mobile.

Réalisation de l'application « C'Parici » permettant à des utilisateurs de retrouver à partir d'une tablette ou d'un téléphone les principaux monuments de la ville de Paris. Ce projet a été réalisé chez Infotel dans le cadre d'un concours parisien en partenariat avec la mairie de Paris, la RATP et la SNCF.

Audit de sécurité logicielle et réseaux chez V-Technologies à Angers. Etude du système d'information de l'entreprise et des failles de sécurité (matérielles et logicielles). Proposition de solutions de sécurité.

En stages ou en alternance : 11 à 14 mois d'expérience en France ou à l'étranger

Au moins 40% de la formation en entreprise !

Le parcours sous statut étudiant intègre un stage chaque année soit 11 mois sur 3 ans

Le parcours en contrat de professionnalisation alterne en moyenne 50% école / 50% entreprise avec un rythme adapté aux besoins des entreprises et en fonction des étapes pédagogiques.

Exemples de stages

Développement et maintenance d'application sur le système de réponse aux obligations légales (J2EE, Oracle, Qualité logicielle) - Bouygues Telecom – Paris

Création d'un workflow sécurisé de gestion des demandes d'un pare-feu (spécifications techniques et fonctionnelles, réseaux, systèmes d'informations) – Centre national d'études spatiales - Kourou (Guyane)

Assistance du chef de projet pour la mise en oeuvre d'un progiciel immobilier (ERP, Datamining, Business Intelligence) - Sopra – Nantes

Sécurisation d'une flotte mobile d'entreprise sur tablettes et smartphones (sécurité, téléphonie, gestion des risques) – Netxp – Paris

L'INTERNATIONAL pour tous

50% des diplômés travaillent dans une multinationale ou en relation avec des clients ou fournisseurs étrangers

Un campus multiculturel pour tous

Les étudiants peuvent réaliser 1 trimestre et/ou 1 semestre sous forme d'un séjour d'études dans un pays anglophone (à la place du stage en entreprise).

Les alternants bénéficient de cours de cultures internationales, projet culturel, anglais professionnel,...

Un savoir-faire reconnu

Le réseau lasallien est l'un des plus importants réseaux éducatifs mondiaux (1,3 million d'élèves dont 450 000 dans l'enseignement supérieur). L'ancrage international de ce réseau bénéficie aux étudiants grâce à des partenariats durables dans des universités renommées.

UNIVERSITATIS UNIVERSITATIS
La Salle
UNIVERSITATIS

25 ans d'expérience dans la pratique des échanges ERASMUS, l'animation d'un réseau de **plus de 50 universités partenaires**



à l'étranger et l'accueil d'étudiants internationaux, nous ont permis de construire un véritable savoir-faire dans la mobilité internationale étudiante. Sup'esaip s'appuie sur l'expertise et le réseau d'entreprises de l'esaip, école d'ingénieurs, membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

Devenir opérationnel en anglais

Si vous **optez pour la filière internationale**, 100% des cours de 2^{ème} et 3^{ème} années seront en langue anglaise. Cela permet de progresser au quotidien dans votre compréhension et dans l'expression orale et écrite : plus qu'une matière, l'anglais est un outil de travail, une compétence exigée par les entreprises au même titre que la maîtrise des technologies.

Un accompagnement individualisé

Pour la réussite de vos départs à l'étranger, l'esaip met en place un accompagnement dès la rentrée :

- **Renforcement linguistique** en anglais.
- **Organisation de vos séjours d'études** dans nos universités partenaires.
- **Préparation** aux différences culturelles.
- **Accompagnement** pour l'obtention de bourses de mobilité.
- **Aide** pour la recherche de stage en entreprise (offres, rédaction de candidature...)

1, 2... Osez les 3 stages à l'étranger !

Rien de plus efficace pour vous ouvrir à la culture du pays et perfectionner votre niveau de langue !

“ **L'INTERNATIONAL :
DES EXPÉRIENCES
À VIVRE** ”



5 CAMPUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Angers

Campus : Bachelor & Chef de projet programme international ou en alternance

8ème ville étudiante française avec 155 000 habitants dont 48 % de moins de 30 ans.

30 000 étudiants dont 2 000 étrangers (faculté de médecine, pharmacie, plusieurs campus universitaires, 6 grandes écoles d'ingénieurs et de management).

1h de Nantes et le Mans, 1h30 de Rennes et Tours, 1h30 de Paris.

Groupe esaip

18 rue du 8 Mai 1945, 49180 St Barthélemy d'Anjou

Boulogne s/ mer

Campus : Bachelor en alternance

55ème agglomération de France avec ses 135 000 habitants dont 40% de moins de 30 ans, Boulogne sur mer est surtout un pôle économique maritime avec un port ouvert sur l'Europe, située sur la côte d'Opale.

1h de Lille, 2h30 de Paris.

Etablissement St Joseph

26-30 route de Calais, 62280 St Martin Boulogne

Dijon

Campus : Bachelor & Chef de projet (en initial)

18ème ville de France avec 151 000 habitants, Dijon compte 32 000 étudiants qui bénéficient à la fois d'un patrimoine historique riche et d'un tissu industriel dense. Elle a été classée « Ville la plus attractive » par le magazine L'Entreprise.

1h30 de Paris, Lyon et Genève.

Groupe St Joseph

39 rue du Transvaal, 21010 Dijon

Sables d'Olonne

Campus : Bachelor & Chef de projet en alternance

Rendue célèbre grâce au Vendée Globe, les Sables d'Olonne est également une ville dynamique et attractive. Avec une économie essentiellement tournée vers la mer, les Sables d'Olonne innove avec la création d'un pôle numérique appelé « Numerimer » : de quoi renforcer la filière numérique en Vendée dans un cadre idéal!

3h de Paris.

Numérimér

(en partenariat avec le lycée Notre Dame du Roc)

Parc d'activités actilonne, 2 allée Titouan Lamazou, 85340 Olonne sur Mer

Toulouse

Campus : Chef de projet en alternance

4ème ville de France avec 860 000 habitants, Toulouse est aussi la première ville universitaire de province avec ses 100 000 étudiants. C'est une technopole européenne qui regroupe de nombreux instituts de recherche et des industries de pointe : aéronautique, informatique et spatiale.

Institut Limayrac

50 rue Limayrac, 31079 Toulouse



INVESTIR POUR SON AVENIR

L'esaip a développé un partenariat vous ouvrant droit à un taux préférentiel (environ 2%).

Les remboursements commencent jusqu'à 1 an après la fin des études. Le montant du remboursement représente en moyenne 350€/mois.

Contactez l'école pour obtenir les coordonnées de notre banque partenaire.

CANDIDATURE
EN LIGNE



ADMISSIONS

Bac +2

BTS, DUT ou Titre de niveau III en informatique
sur **dossier de candidature** et **entretiens de motivation**

BTS ou DUT industriels (électronique, électrotechnique, CPI, ...)
sur **dossier de candidature** et **entretiens de motivation**
+ stage intensif en informatique

Bac +3 et plus

Licence / Licence professionnelle et plus en informatique
ou Bac +2 avec 3 ans d'expérience professionnelle en informatique.
Admission sur **dossier de candidature** et **entretien de motivation**.

Frais de scolarité en 2015

Statut étudiant - Bachelor : **3 840 €** - Chef de projet : **5 550 € par an**

Statut contrat de professionnalisation/formation continue : pris en charge par l'entreprise - nous contacter

Conseil sur votre orientation et demande de documentation :

02 41 96 65 55 - info@esaip.org

Suivi de votre admission : **admissions@esaip.org**

Angers et Sables d'Olonne - **02 41 96 65 19**

Boulogne - **03 21 99 06 92**

Dijon - **03 80 59 20 40**

Toulouse - **05 61 36 08 08**



SUP'ESAIP est l'Institut en informatique rattaché à l'ESAIP, école d'ingénieurs habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur et membre du réseau La Salle.



www.esaip.org

Groupe **esaip** - 18 Rue du 8 Mai 1945 - CS 80022 - 49 180 Saint-Barthélemy-d'Anjou Cedex - 02 41 96 65 10

ALTI FORT
Training Center

Introduction

Altifort Training Center provides off shore industry with certified training requested by end customers, professionals and/or the local legislation (regarding new or renewal of certificates).



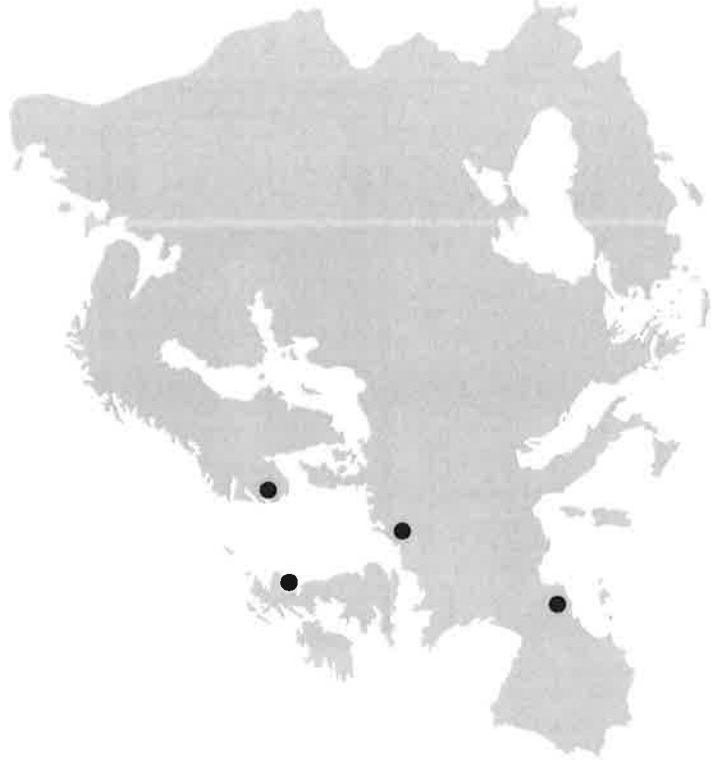
Type of trainings

- > Handling devices
- > Helideck
- > Fire and rescue
- > Boat rescue
- > ROV handling
- > Safety
- > Introduction to offshore



Current Training Locations

- Stavanger, Norway
- Aberdeen, United Kingdom
- Rotterdam, The Netherlands
- Close to Barcelona (done by competitor)





ANNEXE 3

Training Details

- Majority of trainings take **3-5 days**
- High level educated **7-9 attendees per group**
- Average spending **300 € per person per night**
- *****Hotels** and restaurant/bars



Numbers

- **2.100** overnight stays in 2016
- Equals **630.000 €** for local economy in low season

Current Need

- 30 meters **berth**, 5 meters draft
- 2-3 **training rooms** (max. 15 attendees) with projector & good internet connection
- **Hall inside** 1.000 m²
- **Outside** 2.000-3.000 m²
- **Good hotels and restaurants** in the neighborhood

Contact:

Bart GRUYAERT

+33 674 34 98 83
bg@altifort.com

www.altifort.com

This entire document is Altifort confidential, covered by copyright and is for information purposes only. Nothing from this document may be used outside of its intended purpose and/or its contents of parts thereof disclosed in any way, copied and/or distributed. No rights can or may be derived from it.



ANNEXE 4



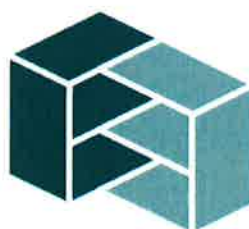
RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Réponse à l'appel à projets de juin 2017

Campus des métiers et des qualifications du Nautisme des Pays de la Loire



Sommaire

Fiche synthèse

1 – Analyse d’opportunité économique

2 – Offre de formation

3 – Partenariat avec le tissu économique et les laboratoires de recherche

4 – Projet pédagogique

5 – Ouverture européenne et internationale

6 – Vie de campus

7 – Pilotage et organisation

7 – 1 – Modalités et moyens

7 – 2 – Suivi et évaluation

7 – 3 – Communication

Synthèse du fonctionnement

Biographie

Annexes

Fiche synthèse

1-Identification

Région : Pays de la Loire

Académie : Nantes

Appellation : Campus des métiers et des qualifications du Nautisme des Pays de la Loire

Territoire : La façade atlantique des Pays de la Loire

Secteurs professionnels : Production, maintenance, service, commerce, loisirs

Famille d'activités : Mobilité, aéronautique, transports terrestre et maritime

Filière de formation : Nautisme

2-Projet

Ce campus sera à la fois l'**interlocuteur privilégié de la filière nautique** en Pays de la Loire sur les questions de formation et l'**écosystème** qui permettra la mise en synergie des centres de formation et des entreprises, en tenant compte des politiques territoriales de développement économique. Lors des réunions préparatoires à la création de ce campus, 4 actions ont été jugées prioritaires : **travailler sur l'attractivité des métiers ; adapter les parcours de formation aux évolutions; développer les liens entre le nautisme et le digital ; optimiser l'accueil des apprenants.**

3-Membres du réseau (à compléter en fonction des lettres d'intention)

Partenaires territoriaux : Ville des Sables d'Olonne ; Sous-préfecture des Sables d'Olonne ; Direccte ; DRDJSCS ; DRRT ; Carif-Oref ;

Lycées : LP Eric Tabarly ; LP les Savarières ; LP Aristide Briand ; LP le Mans Sud ;

Centres de formation d'apprentis : MFR ; CFA Sport Animation des Pays de la Loire

Organisme de formation continue : GRETA Pays de la Loire ;

Autres centres de formation : CREPS ; CEFAM ; Institut Sports Océan ;

Universités : UFR STAPS Nantes ; UFR ESTHUA Tourisme Angers ;

IUT : IUT de Nantes ; IUT de Saint-Nazaire ;

Écoles d'ingénieurs : Ecole Centrale (Nantes) ;

Laboratoire de recherche : UMR CNRS 6598 Laboratoire Hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique - LHEEA (Laboratoire de l'école centrale) ; Laboratoire EA 4334 Motricité, interactions, performances – MIP (Laboratoire de l'UFR STAPS)

Entreprises : Bénéteau ; NVEquipement ; Selden Mast ; Easy nautique ; Gwen Marine ; BRP Evinrude ; Ant Arctic Lab ;

Entreprises de travail temporaire : Adecco ; Synergie ; Manpower ;

Organisations professionnelles : Fédération des Industries Nautiques (FIN) ;

Autres : Fondation Bénéteau ; Team Vendée ;

4-Contact

Nom établissement support : Lycée Professionnel Eric Tabarly

Adresse établissement : 3 Rue Eric Tabarly, 85340 Olonne-sur-Mer

Prénom et nom du chef de projet : Gwénaëlle Carnot

Fonction : Référent académique des campus des métiers et des qualifications chargée de mission auprès du DAFPIC

Courriel : gwenaelle.carnot@ac-nantes.fr

Téléphone : 06 18 74 75 93

1- Analyse d'opportunité économique

Le nautisme : une passion partagée par 4 millions de pratiquants en France, tous supports nautiques confondus (voiliers, bateaux moteurs, canoë kayak, surf, paddle...). Derrière les activités de loisir se cache un vrai secteur industriel et artisanal qui regroupe de multiples activités :

- La production (constructeurs, équipementiers)
- La maintenance et les services (location)
- Les loisirs (le tourisme, la pratique sportive, l'encadrement, la découverte)
- Le commerce

1 - 1 - L'excellence de la filière nautique française

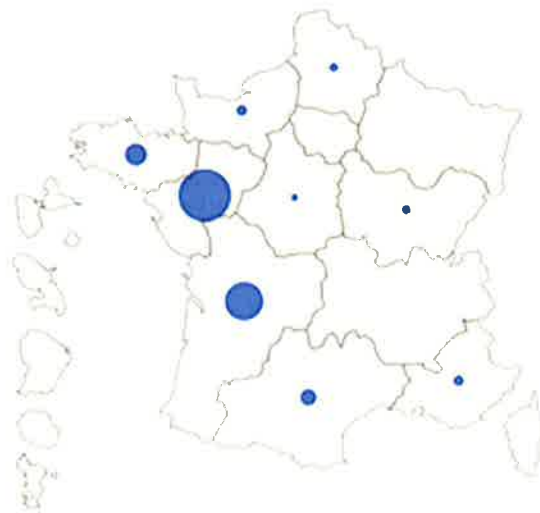
L'industrie et les services nautiques en France représentent 4,41 Md€ de CA global. **La France est le leader mondial de la voile et de la glisse**, grâce à la présence de Bénéteau sur le territoire et le 4ème producteur de bateaux à moteur sur un secteur en croissance.

Le pays regroupe 5 100 entreprises, dans 30 catégories distinctes (constructeurs, motoristes, loueurs, importateurs, activités du négoce et de la maintenance, prestataires de services...), pour 42 000 salariés. Mais la frontière entre les métiers du nautisme et de la navale est perméable.

45 000 bateaux sont produits sur le territoire pour un CA de 739 M€ et 72,4 % de la production est exportée (Amérique, Asie, Moyen-Orient puis UE hors France).

Le secteur est fortement concentré, à la fois en terme d'entreprises (Bénéteau représente environ 60% des effectifs et du CA) et sur le plan géographique (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne). Les départements Vendée, Gironde et Charente-Maritime réalisent près des trois-quarts des exportations. (Source : Fédération des Industries Nautiques)

Les 9/10 de l'emploi dans la construction nautique de plaisance sont concentrés sur la façade atlantique



1 - 2 - L'implantation du secteur nautisme-plaisance en Pays de la Loire

Les Pays de la Loire sont la 2^{ème} région française (1Md€ de CA) juste derrière PACA (1,2 Md€) : la région concentre 18,4% du CA et 18,1% des effectifs nationaux. Le secteur représente 7 400 emplois très diversifiés (menuisier, voilier, sellier, agent de maintenance, mécanicien nautique, commercial...).

Une centaine d'établissements se répartit dans 3 domaines :

- Les ports de plaisance (marins et fluviaux) : 68 structures
- L'industrie et les services nautiques: 336 entreprises
- Les activités nautiques telles que le tourisme et les sports nautiques : 410 structures.

A l'exception de Bénéteau, le tissu industriel est constitué principalement de PME - TPE. L'activité nautisme se concentre en Vendée et Loire-Atlantique. 90 % des établissements sont localisés dans ces départements. La façade concentre ainsi des chantiers de construction et réparation de tailles variables (La Baule Nautic, Alumarine Shipyard, Privilège Marine, J Composites, Océa, Navalu, Alubat, NVequipment, J composites, Zeppelin...) et 29 ports de plaisance. (Source : DIRECCTE)

Le nautisme fait aussi partie intégrante de l'identité et de l'image de la région. Des événements majeurs, comme le Vendée Globe (85), the Bridge (44), le forum des métiers de la mer, du tourisme et du numérique, mais aussi de nombreux rendez-vous sportifs en lien avec le nautisme (coupe de France de surf, Vendée Glisse Event, étape du tour de France à la voile, courses de pirogues et de kayak surfski...) renforcent encore ce positionnement.

Dans ce cadre, la région Pays de la Loire met le « **Cap sur la croissance bleue** ». Cela concerne les activités nautiques. Elle a mis en place des appels à projet pour la modernisation des centres nautiques. Elle soutient le développement des ligues sportives régionales, participe à l'accessibilité des offres des 15 clubs labélisés « Ecole française de voile des Pays de la Loire », favorise la promotion des balades et randonnées nautiques, et la découverte de la Loire en bateau.

Concernant les industries nautiques, la région soutient les pôles de compétitivité EMC₂ et Mer Bretagne Atlantique. Elle accompagne des projets industriels du nautisme (aide à l'export, appui au financement des entreprises et aux projets de R&D et d'innovation...) et participe à la valorisation de la filière lors d'évènements majeurs comme Nautic, le salon international nautique de Paris. (Source : Région Pays de la Loire)

Un diagnostic a ainsi été lancé et présenté le 27 octobre 2016 sur le stand du conseil régional du Vendée Globe. Piloté par l'État (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), il a concerné une quarantaine d'entreprises du secteur industriel plaisancier en allant des concepteurs aux fournisseurs de produits. Ce diagnostic révèle les forces et les faiblesses de la filière en Région.

Les atouts

- Les entreprises couvrent tous les maillons de la chaîne de valeur
- Les sièges sociaux et centres de décision sont quasiment tous localisés en région Pays de la Loire
- Les savoir-faire sont ancrés sur le territoire avec des compétences à forte valeur ajoutée (97 % des effectifs présents en région)
- La dépendance aux donneurs d'ordre est faible (peu d'entreprises liées à un client unique)

Les vulnérabilités

- Une filière ni organisée ni structurée et des coopérations inter-entreprises très faibles
- Un niveau modeste de dépenses dans la R&D et innovation
- 1/3 des entreprises expriment des problématiques « emplois et compétences »

1 - 3 - L'implication de l'agglomération des Sables d'Olonne

Le territoire des Sables d'Olonne bénéficie d'une économie foncièrement tournée vers la mer. Au-delà de l'image d'une station balnéaire de renom, sa vie portuaire comprend la pêche, le commerce, la construction, la réparation et la maintenance nautique. **La ville est le 1^{er} port d'évènements nautiques de la côte atlantique et le 1^{er} pôle de plaisance vendéen.**

L'agglomération des Sables d'Olonne entend accompagner le développement économique de la filière nautique et plus généralement de l'économie portuaire. Un travail étroit est actuellement mené en relation avec les acteurs économiques pour favoriser la montée en compétence des entreprises et des salariés de la filière. Concernant la ville des Sables d'Olonne, l'équipe municipale avait inscrit comme objectif de faire venir des étudiants aux sables d'Olonne. C'est chose faite avec la création de l'Institut Supérieur du Tourisme aux Sables d'Olonne. (Source : *Les Sables d'Olonne*)

1 - 4 - La présence du leader mondial sur le territoire

La division Nautisme du groupe Bénéteau emploie 3 500 personnes en Vendée. Le groupe constitue ainsi le 1^{er} employeur privé vendéen. 2016 a vu la stratégie du groupe évoluer, avec une volonté d'innovation et d'ouverture, ouvrant la possibilité d'une démarche d'innovation collective voir collaborative sur des projets.

Pour faire face à sa croissance et anticiper sa transition générationnelle (500 départs prévus sur 5 ans), Bénéteau a d'ores et déjà engagé une politique de recrutement massive (120 CDI et 110 alternants par an sur 3 ans). Mais pour certains métiers, l'entreprise est confrontée à des difficultés d'intégration de personnel formé : métiers du composite et plastiques chaudronnés, de la menuiserie nautique, de l'électrotechnique marine, et des bureaux d'études (conception et dessin). (Source : *Bénéteau*)

1 - 5 - Le Vendée Globe : un évènement international

La course au large est un moteur d'innovation pour la filière. A l'image de la course automobile et de l'industrie automobile, l'innovation dans le nautisme s'appuie sur les transferts de technologies issues de la R&D pour la course au large. En effet, les bateaux de courses et de plaisance sont fabriqués avec les mêmes composants et les mêmes principes. Des synergies existent donc entre les navigateurs et les entreprises et les centres de formation du Nautisme : diagnostic des besoins par les coureurs sportifs et les industriels, développement des produits par les entreprises et tests par les coureurs.

Un tel évènement est également une excellente vitrine pour la filière, avec un rayonnement à l'échelle mondiale. L'édition 2016 du Vendée Globe comptait un nombre record de skippers étrangers, et donc une couverture médiatique internationale importante qui contribue aussi bien à la notoriété du territoire qu'à la valorisation de ses forces industrielles.

1 - 6 - L'évolution de la pratique et les loisirs nautiques

L'enseignement de la pratique sportive est assuré par des professionnels diplômés dont la formation est très réglementée. Le métier d'animateur sportif (encadrant) figure parmi les 15 métiers rassemblant le plus grand nombre de recrutements jugés difficiles dans la région. Les éducateurs sportifs nautiques sont particulièrement polyvalents (encadrement, administration, entretien...) et interviennent souvent sur plusieurs types d'activité (voile, surf, kayak, kite...). Mais **l'évolution des modes de pratique progresse souvent plus vite que l'offre de formation à l'encadrement de celles-ci.** Il apparaît nécessaire d'assurer la continuité des parcours de formation allant du licencié sportif au Diplôme d'Etat via le CQP.

Par ailleurs, le secteur du sport et des loisirs nautiques est fortement marqué par une saisonnalité faisant alterner les structures des activités sportives aux activités touristiques. Les forts besoins en personnels qualifiés (CQP et BPJEPS activités nautiques) durant l'été ne sont pas comblés par les sortants de formations. Les professionnels constatent des tensions sur ces métiers et doivent faire face à des difficultés de recrutement qui affectent leur capacité à maintenir l'offre. (Source : Carif-Oref)

Enfin, la filière des industries nautiques doit faire face à une **mutation profonde des usages et des modes de consommation**. La majeure partie des usagers sont des marins occasionnels pour lesquels un modèle fondé sur une propriété exclusive et la nécessité de connaître son bateau et savoir l'entretenir seul n'est plus adapté. Le marché de demain fera la part belle à la location et au partage.

1 - 7 - Les grands enjeux de la filière nautique pour les années à venir

- **Renforcer la synergie entre les offres de formation et l'emploi** : le campus sera un lieu de réflexion sur les métiers en tension, l'anticipation des départs à la retraite, l'évolution des besoins en compétences, le renforcement de la polyvalence des salariés et la prise en compte dans les formations des nouvelles contraintes environnementales et réglementaires et de la cyclicité de certains métiers
- **Faire face aux nouveaux usages et aux nouveaux usagers** : les entreprises devront proposer des services clé en main innovants, qui ne sont pas actuellement leur cœur de métier, pour répondre aux besoins du navigateur occasionnel et de la nouvelle économie de partage
- **Relever le défi du numérique** : des passerelles entre les entreprises du nautisme et celles du numérique doivent être trouvées, afin d'apporter des solutions pour la navigation et les services connexes de gestion et d'entretien du bateau de demain, qui sera forcément connecté
- **Se projeter vers demain** : le campus devra être force de proposition dans le champ de la formation, pour ne pas subir un marché en innovation, mais l'anticiper
- **Créer un écosystème** : le campus fédérera les acteurs de la formation aux métiers du nautisme, en tenant compte des secteurs connexes (maritime, pêche, numérique, tourisme, loisirs)
- **Accompagner le développement à l'international** : les réflexions au sein du campus devront tenir compte de la stabilisation des ventes sur le marché européen et de l'émergence du marché asiatique

Enfin, le **campus contribuera à l'attractivité des activités industrielles de la filière** en faisant connaître la diversité des métiers proposés par le secteur et les évolutions et passerelles possibles.

1 - 8 - Le positionnement dans la stratégie de déploiement académique et régional des campus

L'académie et la région souhaitent mettre en place une stratégie commune de développement des campus des métiers et des qualifications. (Annexe 1)

Ces écosystèmes pourront travailler ensemble sur des réseaux régionaux pour construire des projets communs de formation (ex : le développement du numérique dans les formations en aéronautique et dans les formations en nautisme des Pays de la Loire), **ou sur des réseaux nationaux** pour répondre à une problématique de filière (ex : l'attractivité des métiers du nautisme sur le territoire français).

La nomination d'un référent académique permet d'apporter de la cohérence au niveau de l'académie et de la région. Il peut animer, conseiller, accompagner, participer à la diffusion des pratiques vertueuses et harmoniser les modalités d'évaluation au sein des différents campus.

2 - Offre de formation

Si les métiers que l'on retrouve dans le nautisme sont transversaux, la liste des formations qui y conduit l'est aussi. Ce vaste panel des formations, initiales – du CAP au doctorat – et continues, en lien avec le nautisme, a été listé dans le cadre de groupes de travail réunis pour cet appel à projets.

2 - 1 - La cartographie de l'offre de formation en Pays de la Loire

Les diplômes - Les titres - Les certifications	Les établissements de formation
<p>CAP menuisier d'agencement CAP composites et plastiques chaudronnés CAP entretien réparation des embarcations de plaisance BAC PRO maintenance nautique BAC PRO chaudronnerie industrielle BAC PRO plastiques et composites BAC PRO ouvrages chaudronnés et de structures métalliques BAC PRO bois et matériaux associés BTS technico-commercial nautisme BTS construction navale BTS europlastics et composites</p> <p>CQP menuisier de fabrication nautique CQP menuisier d'agencement nautique CQP ouvrier matériaux composites CQP vernisseur nautique</p> <p>CQP assistant moniteur de voile CQP assistant moniteur char à voile CQP assistant moniteur motonautique CQP moniteur de canoë-kayak CQP moniteur d'aviron CQP Moniteur en sport adapté</p> <p>BPJEPS monovalent voile BPJEPS monovalent char à voile BPJEPS monovalent canoë-kayak BPJEPS monovalent surf BPJEPS monovalent motonautisme BPJEPS polyvalent ski nautique/ engins tractés</p> <p>Licence Pro cadre commercial du nautisme Licence Pro ingénierie navale et nautique Licence Pro plasturgie et matériaux composites DPEA architecture navale Formation en hydrodynamique et génie océanique</p> <p>Licence Pro activités aquatiques Master STAPS management du sport / entraînement et optimisation de la performance sportive / Doctorat</p> <p>Licence mention Sciences Sociales « Tourisme, hôtellerie, restauration et événementiel » Option Tourisme et nautisme ; Option Patrimoine et cultures littorales Master mention Tourisme « Aménagement touristique et développement des destinations » Option Espaces et sociétés littorales Doctorat</p>	<p>L'enseignement secondaire et le CFA éducation nationale LP Eric Tabarly (85 Olonne sur Mer) LP Aristide Briand (44 Saint-Nazaire) LP Les Savarières (44 Saint Sébastien sur Loire) LP le Mans sud (72 Le Mans)</p> <p>La formation continue GRETA Pays de la Loire MFR (85 St Gilles Croix de Vie) AFPA (53 Laval)</p> <p>Les clubs et ligues sportives</p> <p>Centres de formation CREPS Pays de la Loire CEFAM Pays de la Loire CFA sport et animation des PDL</p> <p>L'enseignement supérieur IUT (44 Saint-Nazaire) IUT (44 Nantes) ENSA (44 Nantes) ESB (44 Nantes) Ecole centrale (44 Nantes)</p> <p>UFR STAPS (44 Nantes)</p> <p>UFR ESTHUA tourisme et culture / IST Institut supérieur du tourisme</p>

2 - 2 – Sécuriser les parcours dans le réseau

Les organismes de formation se doivent de répondre au mieux aux besoins des entreprises et aux aspirations des individus. La très grande majorité des formations dispensées dans ces organismes le sont sous statut scolaire, apprentis, ou mixte, et sont accessibles par le biais de la formation initiale, de la formation continue ou de la VAE, par certification entière ou partielle (par blocs de compétence).

La pluralité et la complémentarité de ces modalités d'apprentissage vise à favoriser l'insertion professionnelle. Mais d'autres moyens peuvent y contribuer. On constate une difficulté des jeunes en sortie d'étude à commencer une recherche active et à décrire les compétences acquises en cours de formation par manque de connaissance des processus de recrutement. Le campus pourrait mettre en place différents ateliers pour les accompagner. Les entreprises de travail temporaire souhaitent s'impliquer dans cette démarche.

- Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation adaptés au secteur du nautisme
- Simulations d'entretien d'embauche
- Validation des aptitudes et de l'appétence des candidats à l'entrée en formation

Les passerelles visent à sécuriser les parcours. Beaucoup de candidats à la formation continue dans le nautisme viennent de la pratique sportive. Les informer sur la VAE, les possibilités d'intégrer des formations en maintenance et en construction, développerait leur employabilité. Les passerelles aux plus hauts niveaux vont quant à elles contribuer à **l'élévation du niveau de compétences**. A titre d'exemple un partenariat permet aux étudiants en BTS au LP des Savarières de rencontrer les étudiants de licence pro de l'IUT. De même des liens étroits existent entre CREPS et UFR STAPS.

Mais d'autres passerelles sont encore envisageables : entre les formations professionnelles du ministère des sports et les formations universitaires afin de permettre à des étudiants de poursuivre un double cursus et d'avoir accès à **une carrière riche alliant les domaines sportifs et industriels**; entre les lycées professionnels et le centre de formation des métiers de la mer pour permettre à titre d'exemple à des diésélistes de travailler sur les bateaux de pêche.

2 - 3 - Evaluer l'adéquation entre la demande et l'offre, et proposer des évolutions

En partenariat avec les entreprises du port des Sables d'Olonne, des réunions de travail ont été mises en place pour définir des axes de formation des salariés et des axes de collaboration notamment avec le lycée Tabarly. Le but était de permettre aux salariés des entreprises du secteur d'accéder à de nouvelles compétences (électromécanique, frigoriste, diéséliste et informatique). Ces réunions pourraient être institutionnalisées. Elles permettraient un **échange entre les organismes de formation et les professionnels employeurs afin de rechercher la meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en recrutement**, d'optimiser régulièrement la carte des formations et de permettre l'émergence de nouvelles formations pour les métiers de demain

Plusieurs solutions sont déjà envisagées pour répondre aux évolutions de la demande. Elles seront approfondies dans la **Commission 1 « Adapter les parcours de formation »**.

- Adapter le volume des apprenants en augmentant la capacité d'accueil dans certains BAC Professionnels pour faire face à la demande
- Créer de nouveaux CQP pour l'industrie ou développer des sections supplémentaires pour faire face aux recrutements importants et aux départs en retraite
- Répondre au besoin en polyvalence des nouveaux métiers en imaginant des formations transversales voile et maintenance nautique ou en créant une offre en lien avec le respect de l'environnement et l'économie de partage
- Adapter l'offre de formation adulte sur les métiers de la maintenance et de la construction

3 - Partenariat avec le tissu économique et les laboratoires de recherche

3 - 1 - Les partenariats avec le tissu économique

3 - 1 - 1 - Les partenariats existants

Il existe aujourd'hui une bonne coopération entre les centres de formation et le monde des entreprises : une intégration à plus de 80% dans l'emploi à l'issue de la formation, des formateurs issus de l'entreprise, des périodes de stage en entreprises pour les formateurs.

Les principaux partenaires du monde économique sont : BENETEAU, ALUBAT, AMIAUD, ANT ARCTIC LAB, EVINRUDE BRP, VOLVO PENTA, SELDEN et la Fédération Française des Industries Nautiques.

A titre d'exemple, le lycée Tabarly a mené des projets avec les sociétés ALUBAT et AMIAUD, en chaudronnerie et maintenance nautique. Il s'agissait de la fabrication d'un prototype de bateau en aluminium, dont un, autonome en énergie. Un partenariat ambitieux lie également le lycée et un club de plongée sous-marine des Sables d'Olonne. Les élèves de maintenance nautique et de chaudronnerie industrielle contribuent à la fabrication d'un bateau, tandis que le club les forme à la plongée et les sensibilise aux enjeux écologiques liés au monde sous-marin. Le lycée est aussi le support logistique pour les formations des concessionnaires du groupe EVINRUDE BRP. En retour, les élèves et enseignants bénéficient de journées de formation aux produits de la marque. Le même schéma est mis en place avec VOLVO PENTA. Un travail de coopération avec « Team Vendée » est également développé. Le lycée accueille les skippers pour des compléments de formation technique. Les élèves préparent les bateaux du Team et naviguent sur leurs équipements.

3 - 1 - 2 - Quelques axes de progrès visant à l'intégration des apprenants

Si les partenariats sont nombreux, des outils sont cependant souhaités pour faciliter la relation école/entreprise. Ils pourraient être mis en place rapidement par le campus.

Des outils

- Des documents universels : Livret d'accueil en entreprise, fiche finale d'évaluation
- Des supports concrets aux jeunes ou demandeurs d'emploi : Listing d'entreprises accueillant des stagiaires (scolaires et apprentis) de formation professionnelle
- Une bourse d'emplois (y compris dans l'apprentissage) et de stages dédiée au nautisme
- Le prêt de matériel de démonstration

Le campus pourrait également faciliter des actions déjà menées entre les établissements et les entreprises et en développer d'autres, en particulier des actions visant à générer une porosité entre industries nautiques, sports nautiques et tourisme nautique.

Des actions

- L'organisation de visites d'entreprise
- L'intervention de professionnels dans les formations,
- L'organisation d'alternances dating ou de jobs dating
- Des journées d'immersion d'enseignants en entreprises

Ces partenaires économiques sont majoritairement implantés en Vendée. Dans un second temps, le campus pourra saisir l'opportunité **d'associer plusieurs régions** pour développer ce réseau : la région Bretagne, limitrophe et la région Occitanie qui répond également à l'appel à projets pour un campus du nautisme.

Cette réflexion sera menée par le campus dans le cadre de la **Commission 4 « Optimiser l'accueil des apprenants »**.

3 - 2 - Les partenariats avec les laboratoires de recherche

3 - 2 - 1 - Les structures existantes

Il existe un grand nombre de structures (cluster, pôle de compétitivité, laboratoire de recherche...) qui proposent une offre de service à destination des entreprises des Pays de la Loire.

- **Le pôle de compétitivité EMC₂**, centré sur les technologies de production
- **Le pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique**, centré sur les usages et la sécurité
- **Le cluster Nina** (Nautisme Innovation Numérique Atlantic) qui fédère aujourd'hui 25 entreprises innovantes ayant développé des services nautiques basés sur les technologies numériques
- **L'UFR ESTHUA Tourisme et Culture de l'université d'Angers** dont les travaux de recherche portent majoritairement sur l'étude des politiques publiques sportives et touristiques puis sur les effets de saisonnalités touristiques concernant les emplois du secteur nautique
- **Le CREPS des Pays de la Loire** qui développe depuis quelques années la valence recherche et innovation dans le domaine du sport
- **L'école Centrale** qui réalise des actions à destination des acteurs du nautisme dans le cadre de projets R&D ou de thèses de doctorat
- **L'UFR STAPS** qui assume également une mission de recherche, avec une première visée de production de nouvelles connaissances scientifiques, et une seconde visée de formation à la recherche des étudiants
- Sans oublier **les laboratoires de recherche et développement des entreprises** comme, à titre d'exemple, **Ant-Arctic Lab** qui fait travailler les apprentis sur des matériaux innovants

3 - 2 - 2 - La place du campus dans le paysage existant

La question de la place du campus dans ce grand nombre de structures, pas toujours lisibles, est posée. Comment utiliser ces ressources ? Quelle sera la plus-value du campus dans ce paysage ? Quelles actions complémentaires sera-t-il à même de mener ?

Cette réflexion sera menée dans la **Commission 3 « Développer les liens entre le nautisme, le digital et la recherche »**.

Un diagnostic nécessaire

- Clarifier les missions de chacune des structures existantes
- Définir les attentes et les besoins des partenaires en termes de recherche
- Etre en veille sur les nouvelles technologies et diffuser l'information aux partenaires
- Faire le lien avec le projet pédagogique afin de faire découvrir les innovations aux apprenants
- Mettre en lien les différents partenaires que sont les centres de formation, les entreprises, les laboratoires de recherche, les institutions et les fédérations sportives

En parallèle, l'opportunité se présente à l'UFR ESTHUA tourisme et culture de l'Université d'Angers **d'accueillir un doctorant** sur une problématique territoriale. Il s'agit d'une thèse CIFRE. Un sujet pourrait être défini entre l'UFR et le campus du nautisme et englober une problématique mixte tourisme/nautisme.

4 - Projet pédagogique

De nombreux centres de formation de la filière nautique intègrent déjà dans leur enseignement une **pédagogie diversifiée**. En effet, une partie des formations peut se faire en formation à distance, en classe inversée, en mode projet ou en utilisant des supports ou démarches pédagogiques innovants.

Le campus les accompagnera dans ces innovations et facilitera l'émergence d'autres projets pédagogiques et culturels innovants associant élèves et étudiants, prenant en compte la citoyenneté, la mobilité, le développement durable et s'inscrivant dans le parcours avenir.

4 - 1 - Le développement du volet numérique

L'agglomération des Sables d'Olonne entend avec le Centre Numérimar, qui dans un même espace propose un espace de Coworking, des bureaux pour start-ups et des salles d'enseignement, **développer le numérique autour de la croissance bleue, du nautisme et du maritime**. Elle souhaite travailler sur l'acculturation des populations au numérique pour tous et soutient l'école d'ingénieurs ESAIP, qui dispense des formations dans des domaines aussi variés que l'objet connecté ou la cyber sécurité. Le campus pourra donc s'appuyer sur les compétences de ces acteurs présents en région.

Par ailleurs, **les usages du numérique au service de la pédagogie** font partie intégrante du projet pédagogique de tous les campus. Il existe dans les autres campus de l'académie (Aéronautique et Industries créatives de la mode et du luxe) des commissions qui travaillent sur le numérique, la réalité virtuelle et augmentée, l'externalisation des données... Le campus du nautisme pourrait bénéficier de cette dynamique et un groupe de travail sur le numérique, commun à tous les campus de l'académie est envisagé.

Ce volet sera traité dans la **Commission 3 « Développer les liens entre le nautisme, le digital et la recherche »**.

4 - 2 - Le renforcement des liens entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel

Créer plus d'interaction entre **l'enseignement général et l'enseignement professionnel** est une problématique commune à de nombreuses filières professionnelles. Plusieurs axes sont déjà envisagés et peuvent être mis en place rapidement par le campus. Ces actions permettraient d'informer sur les formations et les métiers dans le cadre du parcours avenir.

Un axe « écolier »

- Découverte des métiers dans le cadre de sorties scolaires (visites du campus, rencontres professionnelles, ateliers manuels, challenges créatifs inter-écoles...)
- Initiation systématique à la pratique des activités nautiques durant tout le cycle des apprentissages du CP au CM2
- *Thèmes abordés : la faune, la flore, les éco systèmes, les ressources marines, le sable, le vent, les marées, les différents ports, les phares et balises*

Un axe « collégien »

- Travail en EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) autour de thématiques en lien avec les activités et les métiers du nautisme incluant, des rencontres professionnelles (fabricants, skippers, shandlers...), des visites d'entreprises (Bénéteau), la pratique d'activités sportives...
- *Thèmes abordés : les propulsions, les différents métiers du nautisme, les énergies renouvelables au service du nautisme, la météo et les marées*

Ces actions seront mises en place par la **Commission 2 « Développer le projet pédagogique et renforcer l'attractivité des métiers »**.

4 - 3 - Le projet pédagogique inter-niveaux et inter-établissements

Actuellement certains projets associent déjà des **apprenants de tous niveaux**. A titre d'exemple, un partenariat existe entre le club nautique de la Jonelière (maintenance des bateaux et initiation à la voile) et le lycée des Savarières associant des apprenants de niveau 4 et 5 et liant enseignement général et professionnel. Par ailleurs, des étudiants de l'ESTHUA ont bénéficié de séances de découverte en catamaran, surf, stand up paddle et longe côte.

Les campus ont vocation à développer ces projets inter-niveaux et inter-établissements, qui créent de l'émulation, permettent aux jeunes de travailler en mode projet, favorisent le rapprochement entre les entreprises et les établissements et dans le cadre d'une communication autour de ces projets, améliorent la visibilité de la filière.

Les réunions organisées dans le cadre de la réponse à l'appel à projets ont permis de faire émerger quelques idées.

- La réalisation de maquettes de bateaux à moteur alliant plusieurs technologies (composites mécanique, électronique)
- Un travail collaboratif, alliant établissements d'enseignement, entreprises et clubs de voile, sur les foils, innovation technologique majeure, dans le domaine de la voile

Ce projet sera mené par la **Commission 2 « Développer le projet pédagogique et renforcer l'attractivité des métiers »**.

4 - 4 - Un projet évolutif

En parallèle d'autres actions pourront être proposées par cette **Commission 2**.

- Des actions de promotion des métiers avec « Elles bougent » dans le cadre de la **féminisation des métiers industriels et sportifs** : Le campus pourrait organiser des visites du site BENETEAU pour des groupes de collégiennes
- La participation à des **concours des métiers ou des challenges sportifs** : L'inscription au concours du Meilleur Apprenti de France crée de l'émulation chez les élèves
- L'organisation d'un **concours inter-établissements**, source d'innovation et de motivation : Le campus pourrait organiser un concours technologique ou challenge sportif
- Le développement du **volet culturel** du campus, en lien avec le campus du Tourisme en projet sur l'académie : Les élèves du campus du nautisme pourraient bénéficier des actions de diffusion de la culture mises en place par le campus du tourisme.

Enfin, de la même manière que des projets sont envisageables entre les campus d'une même académie (une commission numérique commune aux campus de l'académie a été évoquée), **des réunions inter-campus du nautisme** peuvent se mettre en place, comme cela a été organisé par le campus de l'aéronautique en Pays de la Loire, qui a reçu tous les campus de l'aéronautique à Saint-Nazaire. Des échanges ont déjà eu lieu avec le lycée Rosa Luxemburg à Canet (66) qui propose un campus du nautisme en Occitanie. La première réunion inter campus du nautisme pourrait avoir lieu aux Sables d'Olonne.

5 - Ouverture européenne et internationale

5 - 1 - L'usage de la langue anglaise en cours de formation

Les langues étrangères sont déjà prises en compte dans un grand nombre d'enseignements. Certains enseignants sont titulaires de la certification en Discipline Non Linguistique et dans beaucoup de formations, une partie est dispensée en anglais. A titre d'exemple, à l'école centrale les cours d'hydrodynamique et de génie océanique, niveau ingénieur et master, sont délivrés en anglais dans le cadre d'un master Erasmus Mundus. Certaines entreprises accueillent même leurs apprentis en anglais, comme c'est le cas chez Ant Arctic Lab.

Mais l'enseignement non linguistique en langue étrangère peut encore être développé. Pour cela le campus pourrait s'appuyer sur un programme existant, mis en place dans le campus de l'aéronautique, en collaboration avec la DAREIC « Mobilangues aéronautique » et l'adapter au nautisme. Il s'adresserait à tous les formateurs du campus qui dispensent des enseignements en lien direct avec le nautisme et pourrait se dérouler sur plusieurs années.

Programme « Mobilangues Nautisme »

- Une remise à niveau de 20h en anglais général
- Une formation spécifique de 20h en anglais nautique
- Une mobilité des formateurs de 2 semaines en Europe
- Mobilité des apprenants : PFMP en immersion en milieu anglophone (y compris Erasmus pour les apprentis)

Cette formation a également comme avantages de créer du lien entre les enseignants du campus et de développer leur sentiment d'appartenance au campus.

5 - 2 - Les échanges internationaux de formateurs et d'apprenants

Aujourd'hui, chaque établissement organise ses propres partenariats à l'étranger. Depuis 2012, plusieurs générations d'élèves et de professeurs du lycée Tabarly se sont rendues à Qingdao. L'établissement participe ainsi au développement du projet régional concernant la promotion de la filière nautique ligérienne en Chine. Un second partenariat lie le lycée avec les caraïbes. Les enseignants du lycée Neris en Martinique sont venus dans le cadre d'échanges pédagogiques et techniques et certains de leurs élèves sont destinés à poursuivre leurs études dans le BTS du lycée Tabarly. Autre exemple, l'UFR STAPS propose 15 destinations à l'international issues de partenariats construits et pérennes. Leurs étudiants sont en effet fortement incités à s'inscrire dans un programme de mobilité Erasmus.

Le campus du nautisme pourrait fédérer des projets de mobilité communs à plusieurs établissements, en s'appuyant sur des dispositifs existants (Erasmus +, Xara...) ou en profitant du réseau développé par les campus au niveau national. Des priorités seront fixées, afin de permettre aux apprenants de tous niveaux d'effectuer au moins une période de stage à l'étranger.

- Développer les partenariats européens avec le réseau existant de la FIN
- S'appuyer sur les partenariats existants : la province du Shandon (Chine), la province du Yucatan (Mexique) et la Polynésie Française
- Profiter des partenariats nationaux existants : la formation de formateurs Indonésiens

Ces actions seront menées par le directeur opérationnel **en collaboration avec la DAREIC.**

Enfin, des salons thématiques, comme *l'international-connecting-day* (journée de l'export et du nautisme) seront également des occasions d'identifier de nouveaux partenariats à l'étranger.

6 - Vie de campus

Pour faciliter la mobilité des apprenants lors de leur période de formation en entreprise, les internats sont sollicités (MFR, Lycée, Enseignement supérieur). A titre d'exemple, le lycée Eric Tabarly héberge des jeunes du lycée des Savarières et inversement. Le campus aura pour mission de continuer à **développer le réseau entre les internats**.

Le campus s'emploiera également à développer un certain nombre d'activités, sources de motivation pour les jeunes, fédératrices pour les équipes pédagogiques et qui contribueront à développer le sentiment d'appartenance au campus.

Exemples d'activités à mettre en place par le campus

- Développer la pratique de la voile grâce aux liens avec l'institut Sports Océan
- Faciliter le passage du permis mer pour un plus grand nombre
- Participer à des manifestations sportives nautiques
- Organiser des compétitions nautiques entre les établissements du campus et entre les campus du nautisme
- Parrainer les promotions par des grands noms du monde de la navigation

Ces actions seront menées avec le soutien de la **Commission 2 « Développer le projet pédagogique et renforcer l'attractivité des métiers »**.

7 - Pilotage et organisation

7 - 1 - Modalités et moyens

7 - 1 - 1 - Un lycée support au cœur de l'écosystème

Le **Lycée des Métiers Eric Tabarly** est un acteur majeur de développement de la filière nautique en Vendée. Il possède des atouts pouvant permettre au campus de prendre toute sa dimension.

- Un parcours de formation en lien avec les besoins locaux, débouchant sur une certification et une employabilité
- Une professionnalisation des élèves et étudiants, du fait de la proximité avec les entreprises
- Des projets pédagogiques innovants et fédérateurs, mettant les apprenants en situation de démarche projet
- Un rayonnement local, régional et national
- Des partenariats construits et efficaces
- La collaboration des élèves et étudiants à de grands événements : Vendée Globe...
- Des infrastructures modernes et des plateaux techniques professionnels
- Une équipe soudée autour de projets pédagogiques et d'un contrat d'objectifs partagés

7 - 1 - 2 - Des moyens humains et financiers

Un **référént académique et régional** est nommé sur l'académie de Nantes. Il permet de favoriser l'émergence et le déploiement des campus et organise des groupes de travail entre les différents directeurs opérationnels des campus de la région afin de favoriser les échanges, l'émulation et la diffusion des bonnes pratiques.

Le Rectorat nommera un **directeur opérationnel du campus du nautisme**. Il sera l'interlocuteur privilégié (porte-parole et à l'écoute) de la filière nautisme-plaisance. Il animera et coordonnera les groupes de travail du campus et les projets qui en émergeront au bénéfice de l'écosystème.

Le **financement des actions** du campus aura plusieurs origines :

- Une cotisation annuelle des partenaires de 300€
- Un fléchage de taxe d'apprentissage vers le campus
- Une contribution volontaire des partenaires et des collectivités sur des projets spécifiques

Les partenaires seront associés dans le cadre d'une **convention** qui sera signée par tous lors de la 1^{ère} assemblée générale qui suivra la labélisation du campus.

L'ordonnateur du Lycée Eric Tabarly, EPLE support du campus, **élabore le budget et assure la gestion** selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques. Le conseil d'administration de l'EPLE support vote le budget. Le comptable de l'EPLE support paie les dépenses et encaisse les recettes. *La comptabilité du campus sera tenue selon les règles du droit public, conformément aux dispositions du décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.* L'ordonnateur et l'agent comptable seront nommés par le Recteur de l'Académie de Nantes.

7 - 1 - 3 - Une organisation efficace

L'ensemble des partenaires se réunira une fois par an lors **d'une assemblée générale**, où un bilan annuel des actions leur sera présenté. C'est lors de cette assemblée que les orientations stratégiques pour l'année à venir seront arrêtées.

Le comité d'orientations stratégiques est une cellule opérationnelle qui sera à même de mobiliser les compétences mises à disposition par les diverses ressources réparties sur le territoire : ressources industrielles, ressources en innovation, ressources en formations, spécificités territoriales. Il se réunira tous les 2 mois et définira les actions prioritaires à mener par chaque commission. Il est l'organe opérationnel qui veillera à la réalisation des orientations stratégiques arrêtées pendant l'assemblée générale.

Composition du comité d'orientation stratégique

- Le recteur ou son représentant
- Le président du conseil régional ou son représentant
- Le responsable des ressources humaines de Bénéteau ou son représentant
- Un représentant du travail temporaire
- Un représentant de la fédération des industries nautiques
- Le proviseur du lycée support
- Un représentant de la formation continue et de l'apprentissage
- Un représentant de la filière sportive
- Le référent académique des campus
- Le directeur opérationnel du campus du nautisme
- Toute autre personne pouvant apporter son expertise à ce comité

Les **commissions** déclinent les orientations stratégiques en plans d'actions et assurent le suivi et la promotion des actions engagées. Dans un premier temps 4 commissions seront mises en place.

Ces commissions sont évolutives en fonction des orientations souhaitées par l'assemblée générale et le comité d'orientations stratégiques. Les thématiques traitées s'adapteront aux changements environnementaux. Tous les partenaires pourront se positionner pour participer à ces commissions. Leur composition sera arrêtée lors de la 1^{ère} assemblée générale. Par souci d'efficacité, elles seront composées d'un groupe de 8 à 10 personnes maximum.

Les livrables de ces ateliers de travail pourraient être des **fiches actions** comprenant : la définition de l'action, le pilotage, les moyens, le calendrier, le suivi et des indicateurs d'évaluation.

<p>Commission 1 : Adapter les parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ●Centraliser les informations relatives à l'emploi et à la formation dans le secteur du nautisme : Lieu d'échange et de réflexion sur les besoins dans les années à venir, les métiers en tension et les métiers de demain ●Croiser les données : Comparer les besoins à la carte des formations ; Identifier les compétences transversales ●Proposer des ajustements : Adapter le volume et le contenu des formations ; Mettre en place de nouvelles formations ●Proposer des parcours de carrières pour rendre les métiers plus attractifs : Sécuriser les parcours ; Proposer une filière sport nautique/ tourisme/ loisir
<p>Commission 2 : Développer le projet pédagogique et renforcer l'attractivité des métiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ●Fédérer les démarches collectives autour de projets pédagogiques ●Créer davantage d'interaction entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel ●Organiser des manifestations : Profiter du Vendée globe ●Réaliser un film de promotion des métiers : Travailler sur l'image des entreprises et de la filière ●Etre présent aux forums emplois, formations, les salons (La Rochelle, Paris) et aux manifestations sportives ●Travailler en collaboration avec les autres campus du nautisme.
<p>Commission 3 : Développer les liens entre le nautisme, le digital et la recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ●Déterminer les relations du campus avec les différentes structures de recherche existantes ●Rechercher les complémentarités ●Définir les thèmes prioritaires : L'adaptation aux nouveaux usages et aux nouveaux métiers ; La réalité virtuelle et augmentée ; ●Mutualiser avec les travaux des autres campus des Pays de la Loire
<p>Commission 4 : Optimiser l'accueil des apprenants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ●Définir les outils et actions à mettre en place pour optimiser l'accueil des apprenants ●Accompagner la transition entre la formation et le 1^{er} emploi. ●Travailler sur la formation et la reconnaissance des tuteurs

7 - 2 - Suivi et évaluation

Le référent académique coordonnera et participera à l'évaluation des actions notamment par la mise en place d'un tableau de bord et le choix d'indicateurs d'objectifs de résultats qualitatifs et quantitatifs. Ces indicateurs sont évolutifs en fonction des projets menés.

Exemples d'indicateurs de performance

- Taux de pression dans les formations, taux de réussite aux certifications, taux d'insertion
- Nombre d'apprenants formés, nombre de formateurs formés
- Nombre d'apprenants et d'établissements impliqués dans les projets pédagogiques
- Nombre d'apprenants et d'enseignants ayant bénéficié d'une mobilité
- Nombre de visiteurs sur les salons ou lors d'évènements organisés par le campus
- Satisfaction de chacun (apprenants, parents, enseignants, partenaires industriels)
- Diversité des emplois occupés dans une logique de formation tout au long de la vie

Dans un second temps un **label qualité** pourrait être envisagé. Ce serait un label commun à tous les campus de l'Académie. Il pourrait s'appuyer sur des labels existants (Datadoc, Qaleduc, Eduform).

7 - 3 - Communication

Les actions de communication menées par le campus seront à visée :

- **Externe, pour tous publics** : jeunes et leurs familles, enseignants de filière générale, demandeurs d'emplois, salariés en reconversion. Il s'agira de faire connaître les métiers et les formations et d'améliorer l'attractivité et la lisibilité de la filière
- **Interne, pour les partenaires du campus**. Il s'agira principalement de faire connaître les différentes actions mises en œuvre sur le terrain, ce qui permettra de légitimer le campus et de développer le sentiment d'appartenance

Ces actions de communication permettront de rendre le campus visible et lisible afin de lui créer une identité. Il deviendra ainsi le **guichet unique de la filière nautique** pour renseigner le public.

Les actions de communication prioritaires

- Créer un site internet dédié à la filière du nautisme. On pourra s'appuyer sur le site réalisé par le campus de l'aéronautique avec entre autres, une cartographie des métiers et des formations
- Rédiger des supports de communications à l'externe : flyers, articles de presse...
- Rédiger un bilan annuel ou une newsletter à destination des partenaires
- Etre présent sur les salons. Le campus pourra par exemple contribuer à renforcer le forum des métiers de la mer pour qu'il recouvre les métiers de l'enseignement, du tourisme, de l'industrie. Un calendrier annuel de présence sur les salons sera élaboré avec la participation des différents centres. Un stand commun à plusieurs campus de la région pourra être envisagé
- Communiquer auprès des centres de ressources (l'ONISEP, le CARIF-ORIF, le CRIJ)

Pour rayonner, le campus a aussi vocation à organiser des évènements.

Dans un premier temps, organiser une **inauguration du campus** va lui permettre de se faire connaître et de communiquer sur ses objectifs et ses missions.

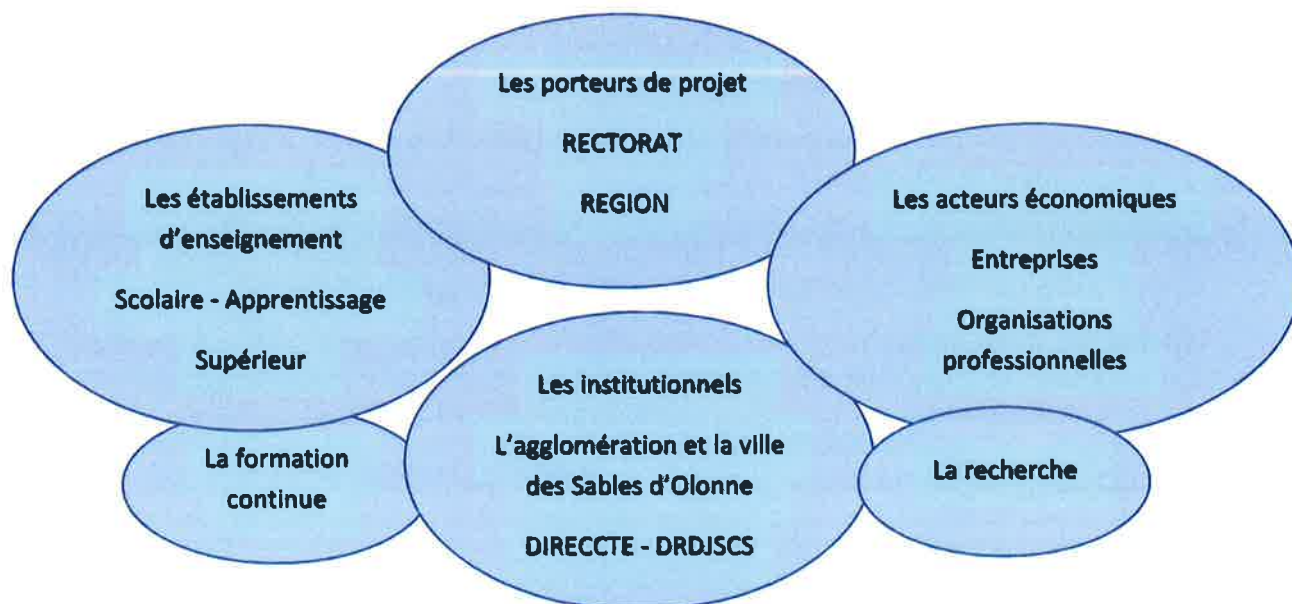
Dans un second temps, le campus pourra organiser un **évènement** plus ambitieux en :

- S'inspirant de l'évènement « Les ailes du campus » organisé par le campus de l'aéronautique dans l'académie, pour faire connaître les projets pédagogiques du campus, les formations et les métiers au plus grand nombre
- S'appuyant sur les rendez-vous sportifs en lien avec le nautisme, nombreux dans la région, qui sont créateurs de vocations et d'emplois

Ces actions seront menées par le directeur opérationnel du campus. Il pourra s'appuyer sur le référent académique et sur un groupe de travail ponctuel pour les actions à caractère évènementiel.

Synthèse du fonctionnement du campus

Un réseau d'acteurs impliqués



Une assemblée générale constituée d'un représentant de chaque structure qui se réunit une fois par an pour le bilan et fixer les nouvelles orientations stratégiques

Un comité d'orientations stratégiques constitué d'une dizaine de membres qui se réunit tous les deux mois pour suivre et fixer les actions prioritaires par commission

Commission 1
Adapter les parcours de formation

Commission 2
Développer le projet pédagogique et renforcer l'attractivité des métiers

Commission 3
Développer les liens entre le nautisme, le digital et la recherche

Commission 4
Optimiser l'accueil des apprenants

Un directeur opérationnel qui anime les commissions, met en œuvre et pilote les actions, rédige un bilan annuel et le présente lors de l'assemblée générale

Un référent académique qui suit et évalue les actions, veille à la cohérence du projet, favorise les relations inter-campus et accompagne lors de la demande de renouvellement de label

Bibliographie

DIRECCTE : 09/04/2015

« Diagnostic de la filière nautisme-plaisance ligériennes dans sa partie amont »

Table ronde Conseil Régional : Décembre 2016

Innovations, prospective, développement international : quelles solutions pour le développement de la filière nautique de demain ?

CARIFOREF : Mai 2017

Note technique : Activités, emplois et formations nautiques dans les Pays de la Loire

DRJSCS : Novembre 2013

Bilan de l'accès au diplôme et à l'emploi sur l'ensemble des sessions de formation du BPJEPS Activités nautiques

CCI Vendée : Mars 2014

Enquête industrie Nautisme- Construction Navale

AGEFOS PME : 10/07/2015

GPECT Vendée littoral Secteur nautisme

Annexes

9 - 1 - Carte régionale des campus

9 - 2 - Lettre co-signée rectorat- région

9 - 3 - Avis du CAEN

9 - 4 - Avis du Crefop

9 - 5 - Etude de la DIRECCTE

9 - 6 - Etude du Carif-Oref

9 - 7 – Table ronde du Conseil Régional

9 - 8 - Lettres d'intention

